HISTOIRE NATURELLE.

QUADRUPÈDES.

TOME TREIZIEME.

HISTOIRE NATURELLE

PAR BUFFON,

DÉDIÉE AU CITOYEN LACEPEDE,
MEMBRE DE L'INSTITUT NATIONAL.

QUADRUPEDES.

TOME TREIZIEME.





A PARIS,

A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE
DE P. DIDOT L'AÎNÉ, GALERIES DU LOUVRE, N° 3,
ET FIRMIN DIDOT, RUE DE THIONVILLE, N° 116.

AN VII. — 1799.

HISTOIRE NATURELLE.

ADDITION A L'ARTICLE DU CHIEN*.

M. de Mailly, de l'académie de Dijon, connu par plusieurs bons ouvrages de littérature, m'a communiqué un fait qui mérite de trouver place dans l'histoire naturelle du chien. Voici l'extrait de la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet, le 6 octobre 1772 :

« Le curé de Norges, près de Dijon, « possède une chienne qui, sans avoir

* Tome I, page 276.

« jamais porté ni mis bas, a cependant
« tous les symptômes qui caractérisent
« ces deux manières d'être. Elle entre en
« chaleur à peu près dans le même temps
« que tous les autres animaux de son
« espèce, avec cette différence, qu'elle ne
« souffre aucun mâle : elle n'en a jamais
« reçu. Au bout du temps ordinaire de
« sa portée, ses mamelles se remplissent
« comme si elle étoit en gésine, sans que
« son lait soit provoqué par aucune traite
« particulière, comme il arrive quelque-
« fois à d'autres animaux auxquels on en
« tire, ou quelque substance fort sem-
« blable, en fatiguant leurs mamelles. Il
« n'y a rien ici de pareil; tout se fait selon
« l'ordre de la Nature, et le lait paroît
« être si bien dans son caractère, que cette
« chienne a déja allaité des petits qu'on
« lui a donnés, et pour lesquels elle a au-
« tant de tendresse, de soins et d'atten-
« tion, que si elle étoit leur véritable mère.
« Elle est actuellement dans ce cas, et je
« n'ai l'honneur de vous assurer que ce
« que je vois. Une chose plus singulière
« peut-être, est que la même chienne,

« il y a deux ou trois ans, allaita deux
« chats, dont l'un contracta si bien les
« inclinations de sa nourrice, que son
« cri s'en ressentit ; au bout de quelque
« temps, on s'apperçut qu'il ressembloit
« beaucoup plus à l'aboiement du chien
« qu'au miaulement du chat. »

Si ce fait de la production du lait, sans accouplement et sans prégnation, étoit plus fréquent dans les animaux quadrupèdes femelles, ce rapport les rapprocheroit des oiseaux femelles qui produisent des œufs sans le concours du mâle.

VARIETES DANS LES CHIENS.

Il y avoit, ces années dernières, à la foire Saint-Germain, un chien de Sibérie, qui nous a paru assez différent de celui qui est gravé *, pour que nous en ayons retenu une courte description. Il étoit couvert d'un poil beaucoup plus long, et qui tomboit presque à terre. Au premier coup d'œil, il ressembloit à un gros

* Tome I, planche XV, page 276.

bichon ; mais ses oreilles étoient droites et en même temps beaucoup plus grandes. Il étoit tout blanc , et avoit vingt pouces et demi de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'extrémité du corps , onze pouces neuf lignes de hauteur, mesuré aux jambes de derrière, et onze pouces trois lignes à celles de devant ; l'œil d'un brun châtain ; le bout du nez noirâtre , ainsi que le tour des narines et le bord de l'ouverture de la gueule. Les oreilles , qu'il porte toujours droites , sont très-garnies de poil , d'un blanc jaune en dedans, et fauve sur les bords et aux extrémités. Les longs poils qui lui couvrent la tête , lui cachent en partie les yeux , et tombent jusque sur le nez; les doigts et les ongles des pieds sont aussi cachés par les longs poils des jambes, qui sont de la même grandeur que ceux du corps ; la queue, qui se recourbe comme celle du chien-loup, est aussi couverte de très-grands poils pendans , longs en général de sept à huit pouces. C'est le chien le plus vêtu et le mieux fourré de tous les chiens.

D'autres chiens amenés à Paris par des Russes, en 1759, et auxquels ils donnoient le nom de *chiens de Sibérie*, étoient d'une race très-différente du précédent. Ils étoient de grosseur égale, le mâle et la femelle, à peu près de la grandeur des lièvres de moyenne taille, le nez pointu, les oreilles demi-droites, un peu pliées par le milieu. Ils n'étoient point effilés comme les lièvres, mais bien ronds sous le ventre. Leur queue avoit environ huit à neuf pouces de long, assez grosse et obtuse à son extrémité. Ils étoient de couleur noire et sans poils blancs; la femelle en avoit seulement une touffe grise au milieu de la tête, et le mâle une touffe de même couleur au bout de la queue. Ils étoient si caressans, qu'ils en étoient incommodes, et d'une gourmandise ou plutôt d'une voracité si grande, qu'on ne pouvoit jamais les rassasier; ils étoient en même temps d'une mal-propreté insupportable, et perpétuellement en quête pour assouvir leur faim. Leurs jambes n'étoient ni trop grosses ni trop menues; mais leurs pattes étoient larges, plates

et même fort épatées ; enfin leurs doigts étoient unis par une petite membrane. Leur voix étoit très-forte. Ils n'avoient nulle inclination à mordre, et caressoient indistinctement tout le monde ; mais leur vivacité étoit au-dessus de toute expression [1]. D'après cette notice, il paroît que ces chiens prétendus de Sibérie sont plutôt de la race de ceux que j'ai appelés *chiens d'Islande,* dont la figure est gravée [2], qui présentent un grand nombre de caractères semblables à ceux qui sont indiqués dans la description ci-dessus.

« Je me suis informé, m'écrit M. Collin-« son, des chiens de Sibérie. Ceux qui « tirent des traîneaux et des charrettes, « sont de médiocre grandeur ; ils ont le « nez pointu, les oreilles droites et lon-« gues ; ils portent leur queue recourbée ; « quelques uns sont comme des loups, et « d'autres comme des renards ; et il est « certain que ces chiens de Sibérie s'ac-

[1] Extrait d'une lettre de M. Pasumot, de l'académie de Dijon, à M. de Buffon, en date du 2 mars 1775.

[2] Tome I, planche XV, page 276.

« couplent avec des loups et des renards.
« Je vois, continue M. Collinson, par vos « expériences, que quand ces animaux « sont contraints, ils ne veulent pas s'ac- « coupler ; mais en liberté ils y consen- « tent : je l'ai vu moi-même en Angle- « terre pour le chien et la louve ; mais je « n'ai trouvé personne qui m'ait dit avoir « vu l'accouplement des chiens et des « renards : cependant, par l'espèce que « j'ai vue venir d'une chienne qui vivoit « en liberté dans les bois, je ne peux pas « douter de l'accouplement d'un renard « avec cette chienne. Il y a des gens à « la campagne qui connoissent cette es- « pèce de mulet, qu'ils appellent *chien-* « *renard* *. »

La plupart des chiens du Groenland sont blancs ; mais il s'en trouve aussi de noirs et d'un poil très-épais. Ils hurlent et grognent plutôt qu'ils n'aboient : ils sont stupides, et ne sont propres à aucune sorte de chasse ; on s'en sert néanmoins pour tirer des traîneaux, auxquels on les

* Lettre de feu M. Collinson à M. de Buffon, datée de Londres, 9 février 1764.

attelle au nombre de quatre ou six. Les Groenlandois en mangent la chair, et se font des habits de leurs peaux.

Les chiens du Kamtschatka sont grossiers, rudes et demi-sauvages comme leurs maîtres. Ils sont communément blancs ou noirs, plus agiles et plus vifs que nos chiens. Ils mangent beaucoup de poisson. On les fait servir à tirer des traîneaux. On leur donne toute liberté pendant l'été : on ne les rassemble qu'au mois d'octobre pour les atteler aux traîneaux ; et pendant l'hiver on les nourrit avec une espèce de pâte faite de poisson qu'on laisse fermenter dans une fosse. On fait chauffer et presque cuire ce mélange avant de le leur donner.

Il paroît, par ces deux derniers passages tirés des voyageurs, que la race des chiens de Groenland et de Kamtschatka, et peut-être des autres climats septentrionaux, ressemble plus aux chiens d'Islande qu'à toutes autres races de chiens ; car la description que nous avons donnée ci-dessus des deux chiens amenés de Russie à Paris, aussi-bien que les notices qu'on vient de

lire sur les chiens de Groenland et sur ceux du Kamtschatka, conviennent assez entre elles, et peuvent se rapporter également à notre chien d'Islande.

Quoique nous ayons donné toutes les variétés constantes que nous avons pu rassembler dans l'espèce du chien, il en reste néanmoins quelques unes que nous n'avons pu nous procurer. Par exemple, il y a une race de chiens sauvages dont j'ai vu deux individus, et que je n'ai pas été à portée de décrire ni de faire dessiner. M. Aubry, curé de Saint-Louis, dont tous les savans connoissent le beau cabinet, et qui joint à beaucoup de connoissances en histoire naturelle, le goût de les rendre utiles par la communication franche et honnête de ce qu'il possède en ce genre, nous a souvent fourni des animaux nouveaux qui nous étoient inconnus; et, au sujet des chiens, il nous a dit avoir vu, il y a plusieurs années, un chien de la grandeur à peu près d'un épagneul de la moyenne espèce, qui avoit de longs poils et une grande barbe au menton. Ce chien provenoit de parens

de même race, qui avoient autrefois été donnés à Louis XIV par M. le comte de Toulouse. M. le comte de Lassai eut aussi de ces mêmes chiens; mais on ignore ce que cette race singulière est devenue.

A l'égard des chiens sauvages, dans lesquels il se trouve, comme dans les chiens domestiques, des races diverses, je n'ai pas eu d'autres informations que celles dont j'ai fait mention dans mon ouvrage; seulement M. le vicomte de Querhoent a eu la bonté de me communiquer une note au sujet des chiens sauvages qui se trouvent dans les terres voisines du cap de Bonne-Espérance. Il dit « qu'il y a au Cap des compagnies très-« nombreuses de chiens sauvages, qui sont « de la taille de nos grands chiens, et qui « ont le poil marqué de diverses couleurs. « Ils ont les oreilles droites, courent d'une « grande vîtesse, et ne s'établissent nulle « part fixement. Ils détruisent une quan-« tité étonnante de bêtes fauves. On en « tue rarement, et ils se prennent diffici-« lement aux piéges; car ils n'approchent « pas aisément des choses que l'homme a

« touchées. Comme on rencontre quel-
« quefois de leurs petits dans les bois, on
« a tenté de les rendre domestiques ; mais
« ils sont si méchans étant grands, qu'on
« y a renoncé. »

DU CHIEN.

On a vu dans l'histoire et la description que j'ai données des différentes races de chiens, que celle du chien de berger paroît être la souche ou tige commune de toutes les autres races, et j'ai rendu cette conjecture probable par quelques faits et par plusieurs comparaisons. Ce chien de berger, que je regarde comme le vrai chien de nature, se trouve dans presque tous les pays du monde. MM. Cook et Forster nous disent « qu'ils remarquèrent à la « nouvelle Zélande un grand nombre de « chiens que les habitans du pays pa- « roissent aimer beaucoup, et qu'ils te- « noient attachés dans leurs pirogues par « le milieu du ventre. Ces chiens étoient « de l'espèce à longs poils, et ils ressem- « bloient beaucoup au chien de berger « de M. de Buffon. Ils étoient de diverses

« couleurs, les uns tachés, ceux-ci en-« tièrement noirs, et d'autres parfaite-« ment blancs. Ces chiens se nourrissent « de poisson ou des mêmes alimens que « leurs maîtres, qui ensuite les tuent pour « manger leur chair et se vêtir de leurs « peaux. De plusieurs de ces animaux « qu'ils nous vendirent, les vieux ne vou-« lurent rien manger; mais les jeunes « s'accoutumèrent à nos provisions.

« A la nouvelle Zélande, disent les « mêmes voyageurs, et suivant les rela-« tions des premiers voyages aux îles tro-« piques de la mer du Sud, les chiens « sont les animaux les plus stupides et « les plus tristes du monde; ils ne pa-« roissent pas avoir plus de sagacité que « nos moutons; et comme à la nouvelle « Zélande on ne les nourrit que de pois-« son, et seulement de végétaux dans les « îles de la mer du Sud, ces alimens « peuvent avoir contribué à changer leur « instinct. »

M. Forster ajoute « que la race des « chiens des îles de la mer du Sud res-« semble beaucoup aux chiens de berger;

« mais leur tête est, dit-il, prodigieuse-
« ment grosse. Ils ont des yeux d'une pe-
« titesse remarquable, des oreilles poin-
« tues, le poil long, et une queue courte
« et touffue. Ils se nourrissent sur-tout de
« fruits aux îles de la Société; mais sur
« les îles basses et à la nouvelle Zélande,
« ils ne mangent que du poisson. Leur
« stupidité est extrême. Ils aboient rare-
« ment ou presque jamais; mais ils hurlent
« de temps en temps. Ils ont l'odorat très-
« foible, et ils sont excessivement pares-
« seux. Les naturels les engraissent pour
« leur chair, qu'ils aiment passionnément,
« et qu'ils préfèrent à celle du cochon :
« ils fabriquent d'ailleurs avec leurs poils
« des ornemens; ils en font des franges,
« des cuirasses aux îles de la Société, et
« ils en garnissent leurs vêtemens à la
« nouvelle Zélande. »

On trouve également les chiens comme indigènes dans l'Amérique méridionale, où on les a nommés *chiens des bois*, parce qu'on ne les a pas encore réduits, comme nos chiens, en domesticité constante.





1. LE CHIEN DES BOIS DE CAYENNE

2. LE CHIEN DE SIBERIE.

J. Dauquet S.

LE CHIEN DES BOIS DE CAYENNE.

Il y a en effet plusieurs animaux que les habitans de la Guiane ont nommés *chiens des bois*, et qui méritent ce nom, puisqu'ils s'accouplent et produisent avec les chiens domestiques. La première espèce est celle dont nous donnons ici la figure, et de laquelle M. de la Borde nous a envoyé la dépouille. Cet animal avoit deux pieds quatre pouces de longueur ; la tête, six pouces neuf lignes, depuis le bout du nez jusqu'à l'occiput : elle est arquée à la hauteur des yeux, qui sont placés à cinq pouces trois lignes de distance du bout du nez. On voit que ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles du chien de berger, et c'est aussi la race de chien à laquelle cet animal de la Guiane ressemble le plus ; car il a, comme le chien

de berger, les oreilles droites et courtes; et la forme de la tête toute pareille : mais il n'en a pas les longs poils sur le corps, la queue et les jambes. Il ressemble au loup par le poil, au point de s'y méprendre, sans cependant avoir ni l'encolure ni la queue du loup. Il a le corps plus gros que le chien de berger, les jambes et la queue un peu plus petites; le bord des paupières est noir, ainsi que le bout du museau; les joues sont rayées de deux petites bandes noirâtres; les moustaches sont noires; les plus grands poils ont deux pouces cinq lignes. Les oreilles n'ont que deux pouces de longueur sur quatorze lignes de largeur à leur base; elles sont garnies, à l'entrée, d'un poil blanc jaunâtre, et couvertes d'un poil court roux mêlé de brun. Cette couleur rousse s'étend des oreilles jusque sur le cou; elle devient grisâtre vers la poitrine, qui est blanche; et tout le milieu du ventre est d'un blanc jaunâtre, ainsi que le dedans des cuisses et des jambes de devant. Le poil de la tête et du corps est mélangé de noir, de fauve, de gris et de blanc. Le

fauve domine sur la tête et les jambes ; mais il y a plus de gris sur le corps, à cause du grand nombre de poils blancs qui y sont mêlés. Les jambes sont menues, et le poil en est court; il est, comme celui des pieds, d'un brun foncé, mêlé d'un peu de roux. Les pieds sont petits, et n'ont que dix-sept lignes jusqu'à l'extrémité du plus long doigt; les ongles des pieds de devant ont cinq lignes et demie : le premier des ongles internes est plus fort que les autres ; il a six lignes de longueur et trois lignes de largeur à sa naissance : ceux des pieds de derrière ont cinq lignes. Le tronçon de la queue a onze pouces ; il est couvert d'un petit poil jaunâtre tirant sur le gris ; le dessus de la queue a quelques nuances de brun, et son extrémité est noire.

Plusieurs personnes m'ont assuré qu'il y a de plus dans l'intérieur des terres de la Guiane, sur-tout dans les grands bois du canton d'Oyapok, une autre espèce de chiens des bois, plus petite que la précédente, dont le poil est noir et fort long, la tête très-grosse et le museau plus alongé.

Les sauvages élèvent ces animaux pour la chasse des agoutis et des acouchis. Ces petits chiens des bois s'accouplent aussi avec les chiens d'Europe, et produisent des métis que les sauvages estiment beaucoup, parce qu'ils ont encore plus de talent pour la chasse que les chiens des bois.

Au reste, ces deux espèces chassent les agoutis, les pacas, etc.; ils s'en saisissent et les tuent : faute de gibier, ils montent sur les arbres dont ils aiment les fruits, tels que ceux du bois rouge, etc. Ils marchent par troupes de six ou sept. Ils ne s'apprivoisent que difficilement, et conservent toujours un caractère de méchanceté.

LE CHIEN DE SIBÉRIE.

Nous donnons ici la figure d'un chien de Sibérie, dessiné d'après nature vivante, dont j'ai donné la description dans ce volume, page 7, sans y joindre la figure ; parce que je n'avois pu me procurer cet animal pour le faire dessiner. En le comparant avec le chien de Sibérie du t. I, planche XV, on verra que ce sont deux races assez semblables, mais qui diffèrent néanmoins par la grandeur du poil, par celle de la queue, des jambes, celui-ci les ayant plus courtes et le poil considérablement plus long, plus soyeux et tout blanc.

D'UN CHIEN TURC ET GREDIN.

Je donne encore ici la figure d'une très-petite chienne qui appartenoit à madame la présidente de Saint-Fargeau, et qu'elle a permis de dessiner. Cette petite chienne étoit âgée de treize ans, et avoit eu pour mère une gredine toute noire, plus grosse que celle-ci, qui n'avoit qu'un pied de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, sept pouces de hauteur aux jambes de devant, et sept pouces neuf lignes au train de derrière. La tête est très-grosse à l'occiput, et forme un enfoncement à la hauteur des yeux; le museau est court et menu; le dessus du nez noir, ainsi que l'extrémité et les naseaux; les mâchoires d'un brun noirâtre; le globe des yeux fort gros; l'œil noir, et les paupières bien marquées; la tête et le





1. LE CHIEN TURC ET GREDIN

2. LE GRAND CHIEN LOUP.

J. P. auquet S.

corps d'un gris d'ardoise clair, mêlé de couleur de chair à quelques endroits; les oreilles droites et longues de deux pouces dix lignes sur quinze lignes de diamètre à la base : elles sont lisses et sans poil en dedans, et de couleur de chair, sur-tout à leur base; elles finissent en une pointe arrondie, et sont couvertes à l'extérieur de poils blanchâtres assez clair-semés. Ces poils sont longs sur-tout à la base de l'oreille, où ils ont seize lignes de longueur; et comme tout le tour de l'oreille est garni de longs poils blancs, il semble qu'elle soit bordée d'hermine : le corps, au contraire, est antérieurement nud, sans aucun poil ni duvet. La peau forme des rides sur le cou, le dos et le ventre, où l'on voit six petites mamelles. Il y a de longs poils, en forme de soies blanches, autour du cou et de la poitrine, ainsi qu'autour de la tête. Ces poils sont clair-semés sur le cou jusqu'aux épaules : mais ils sont comme collés sur le front et les joues; ce qui rend le tour de la face blanchâtre. La queue, qui a trois pouces onze lignes de longueur, est plus grosse à son

origine qu'à son extrémité, et sans poils, comme le reste du corps. Les jambes sont de la couleur du corps, nues et sans poil; les ongles sont fort longs, crochus, et d'un noir grisâtre en-dessus.

On voit, par cette description, que cette petite chienne, née d'une gredine noire et d'un père inconnu, ressemble au chien turc par la nudité et la couleur de son corps. Elle est, à la vérité, un peu plus basse que le chien turc représenté t. I, pl. XXV : elle a aussi la tête plus grosse, sur-tout à l'occiput; ce qui lui donne, par cette partie, plus de rapport avec le petit danois représenté tome I, pl. XXIV. Mais ce qui semble former un caractère particulier dans cette petite chienne, ce sont ces grandes oreilles toujours droites qui ont quelques rapports avec les oreilles du rat, ainsi que la queue, qui ne se relève pas, et qui est horizontalement droite ou pendante entre les jambes. Cependant cette queue n'est point écailleuse comme celle du rat; elle est seulement nue et comme noueuse en quelques endroits. Cette petite chienne

ne tenoit donc rien de sa mère, excepté le peu de poil aux endroits que nous avons indiqués, et il y a apparence que le père étoit un chien turc de petite taille. Elle avoit l'habitude de tirer la langue et de la laisser pendante hors de sa gueule souvent de plus d'un pouce et demi de longueur; et l'on nous assura que cette habitude lui étoit naturelle, et qu'elle tiroit ainsi la langue dès le temps de sa naissance. Au reste, sa mère n'avoit produit de cette portée qu'un chien, mort assez gros, et ensuite cette petite chienne, si singulière, qu'on ne peut la rapporter à aucune des races connues dans l'espèce du chien.

LE GRAND CHIEN LOUP.

M. le marquis d'Amezaga, par sa lettre datée de Paris, le 3 décembre 1782, m'a donné connoissance de ce chien, et l'on en trouvera la figure dans ce volume.

M. le duc de Bourbon avoit ramené ce chien de Cadix. Il a à très-peu près, quoique très-jeune, la forme et la grandeur d'un gros loup, bien fait et de grande taille; mais ce chien n'est pas, comme le loup, d'une couleur uniforme : il présente, au contraire, deux couleurs, le brun et le blanc, bien distinctes et assez irrégulièrement réparties; on voit du brun noirâtre sur la tête, les oreilles, autour des yeux, sur le cou, la poitrine, le dessus et les côtés du corps, et sur le dessus de la queue; le blanc se trouve sur les mâchoires, sur les côtés des joues, sur une partie du museau, dans l'intérieur des oreilles, sous la queue, sur les jambes,

les faces internes des cuisses, le dessous du ventre et la poitrine.

Sa tête est étroite, son museau alongé; et cette conformation lui donne une physionomie fine. Le poil des moustaches est court; les yeux sont petits, et l'iris en est verdâtre. On remarque une assez grande tache blanche au-dessus des yeux, et une petite en pointe au milieu du front. Les oreilles sont droites et larges à la base. La queue a seize pouces de longueur jusqu'à l'extrémité des poils, qui sont longs de six pouces neuf lignes : il la porte haute; elle représente une sorte de panache, et elle est recourbée en avant comme celle du chien loup. Les poils qui sont sur le corps sont longs d'un pouce; ils sont blancs à la racine, et bruns dans leur longueur jusqu'à leur extrémité. Les poils de dessous le ventre sont blancs, et ont trois pouces deux lignes; ceux des cuisses ont cinq pouces : ils sont bruns dans leur longueur, et blancs à leur extrémité; et en général, au-dessous du long poil il y en a de plus court, qui est laineux et de couleur fauve. La tête

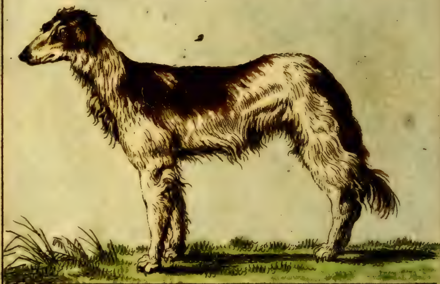
est pointue comme celle des loups-levriers ; « car les chasseurs distinguent, dit M. d'A-« mezaga, les loups-mâtins et les loups-« levriers, dont l'espèce est beaucoup plus « rare que l'autre. Ainsi la tête de ce chien « ressemble à celle d'un levrier ; le mu-« seau est pointu. Il n'est âgé que d'envi-« ron huit mois ; il paroît assez doux, et « est fort caressant. Les oreilles sont très-« courtes, et ressemblent à celles des « chiens de berger ; le poil en est épais, « mais fort court ; en dedans il est de « couleur fauve, et châtain en dehors. « Les pattes, depuis l'épaule et depuis la « cuisse, sont aussi de couleur fauve ; « elles sont larges et fortes, et le pied est « exactement celui du loup. Il marque « beaucoup de desir de courir après les « poules. D'après cela, j'ai pensé qu'il « tiroit son origine de la race primitive ; « j'opine pour qu'on le marie avec une « belle chienne de berger. Il paroît avoir « l'odorat très-fin, et ne semble pas être « sensible à l'amitié. »

Voilà tout ce que nous avons pu savoir des habitudes de ce chien, dont nous ignorons le pays natal.

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur du bout du museau à l'anus, en ligne droite..........	3	»	3
Même longueur mesurée en suivant la courbure du corps.........	3	2	10
Hauteur du train de devant.....	1	11	9
Hauteur du train de derrière....	1	10	11
Longueur de la tête, depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput...	»	9	1
Circonférence du bout du museau.	»	5	2
Circonférence du museau prise au-dessous des yeux.............	»	9	5
Contour de l'ouverture de la bouche	»	8	»
Distance entre les deux naseaux..	»	»	4
Distance entre le bout du museau et l'angle antérieur de l'œil...	»	3	10
Distance entre l'angle postérieur et l'oreille.....................	»	3	11
Ouverture de l'œil..............	»	»	8
Circonférence de la tête prise entre les yeux et les oreilles.......	1	3	9
Longueur des oreilles..........	»	3	6
Largeur de leur base mesurée sur la courbure extérieure...........	»	2	9
Distance entre les deux oreilles prise dans le bas.................	»	4	6
Longueur du cou...............	»	7	»
Circonférence du cou...........	1	2	6

	pieds.	pouc.	lign.
Circonférence du corps prise derrière les jambes de devant....	2	1	1
Circonférence prise à l'endroit le plus gros....................	2	»	8
Circonférence prise devant les jambes de derrière...........	1	9	6
Hauteur du bas du ventre au-dessus de la terre sous les flancs..	1	2	»
Longueur du tronçon de la queue	1	8	»
Circonférence de la queue à l'origine du tronçon.............	»	3	1
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet......	»	11	»
Circonférence du poignet........	»	5	»
Circonférence du métacarpe.....	»	4	8
Longueur depuis le poignet jusqu'au bout des ongles.........	»	4	8
Longueur de la jambe depuis le genou jusqu'au talon..........	»	5	6
Largeur du haut de la jambe...	»	5	»
Largeur à l'endroit du talon....	»	2	6
Circonférence du métatarse......	»	5	2
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles..............	»	7	8
Largeur des pieds de devant....	»	3	»
Largeur des pieds de derrière...	»	2	11
Longueur du plus grand ongle...	»	»	6





1. LE GRAND CHIEN DE RUSSIE MÂLE
2. LE GRAND CHIEN DE RUSSIE FEMELE

J. Pauquet S.

LE GRAND CHIEN DE RUSSIE.

En 1783, mon fils amena de Pétersbourg à Paris un chien et une chienne d'une race différente de toutes celles dont j'ai donné la description. Le chien, quoiqu'encore fort jeune, étoit déja plus grand que le plus grand danois; son corps étoit plus alongé et plus étroit à la partie des reins, la tête un peu plus petite, la physionomie fine et le museau fort alongé; les oreilles étoient pendantes, comme dans le danois et le levrier, les jambes fines et les pieds petits. Ce chien avoit la queue pendante et touchant à terre dans ses momens de repos; mais dans les mouvemens de liberté, il la portoit élevée, et les grands poils dont elle étoit garnie, formoient un panache replié en avant. Il diffère des grands levriers non seulement par la grande longueur de corps, mais encore par les grands poils qui sont

autour des oreilles, sur le cou, sous le ventre, sur le derrière des jambes de devant, sur les cuisses et sur la queue, où ils sont le plus longs.

Il est presque entièrement couvert de poil blanc, à l'exception de quelques taches grisâtres qui sont sur le dos et entre les yeux et les oreilles. Le tour des yeux et le bout du nez sont noirs ; l'iris de l'œil est d'un jaune rougeâtre assez clair. Les oreilles, qui finissent en pointe, sont jaunes et bordées de noir; le poil est brun autour du conduit auditif et sur une partie du dessus de l'oreille. La queue, longue d'un pied neuf pouces, est très-garnie de poils blancs, longs de cinq pouces ; ils n'ont sur le corps que treize lignes, sous le ventre deux pouces deux lignes, et sur les cuisses trois pouces.

La femelle étoit un peu plus petite que le mâle dont nous venons de donner la description; sa tête étoit plus étroite, et le museau plus effilé. En général, cette chienne étoit de forme plus légère que le chien, et en proportion plus garnie de longs poils. Ceux du mâle étoient blancs

presque sur tout le corps, au lieu que la femelle avoit de très-grandes taches d'un brun marron sur les épaules, sur le dos, sur le train de derrière et sur la queue, qu'elle relevoit moins souvent; mais par tous les autres caractères, elle ressembloit au mâle.

TABLE des dimensions du chien et de la chienne de Russie.

	MALE.			FEMELLE.		
Longueur du corps mesurée en ligne droite depuis le bout du museau jusqu'à	pi.	po.	li.	pi.	po.	li.
l'anus	3	7	3	3	4	3
Longueur mesurée suivant la courbure du corps...	4	2	6	3	9	3
Hauteur du train de devant	2	1	6	2	1	4
Hauteur du train de derrière	2	3	6	2	2	2
Longueur de la tête depuis le bout du museau jusqu'à l'occiput..............	»	10	»	»	9	6
Circonférence du bout du museau...............	»	6	»	»	5	6
Circonférence du museau						

	MALE.			FEMELLE.		
	pi.	po.	li.	pi.	po.	li.
prise au-dessous des yeux	»	9	3	»	9	1
Contour de l'ouverture de la bouche..................	»	7	6	»	7	3
Distance entre les deux naseaux..................	»	»	$4\frac{1}{2}$	»	»	$4\frac{1}{2}$
Distance entre le bout du museau et l'angle antérieur de l'œil................	»	4	9	»	4	7
Distance entre l'angle postérieur et l'oreille..........	»	3	1	»	2	7
Longueur de l'œil d'un angle à l'autre................	»	1	»	»	»	11
Ouverture de l'œil........	»	»	7	»	»	6
Distance entre les angles antérieurs des yeux.......	»	1	11	»	1	8
Circonférence de la tête prise entre les yeux et les oreilles...............	1	1	»	1	1	»
Longueur des oreilles.....	»	4	5	»	3	6
Largeur de leur base mesurée sur la courbure extérieure...............	»	2	4	»	1	11
Distance entre les deux oreilles prises dans le bas	»	3	8	»	3	3

	MALE.			FEMELLE.		
	pi.	po.	li.	pi.	po.	li.
Longueur du cou.........	»	2	»	»	1	6
Circonférence du cou......	1	1	10	1	3	3
Circonférence du corps prise derrière les jambes de devant..................	2	3	»	2	2	2
Circonférence prise à l'endroit le plus gros.......	2	3	3	2	3	2
Circonférence prise devant les jambes de derrière...	1	6	8	1	4	6
Hauteur du bas du ventre au-dessus de la terre sous les flancs..............	1	7	11	1	5	6
La même hauteur sous la poitrine...............	1	3	»	1	2	»
Longueur du tronçon de la queue	1	6	2	1	6	7
Circonférence de la queue à l'origine du tronçon....	»	3	11	»	3	11
Longueur de l'avant-bras depuis le coude jusqu'au poignet...................	»	9	9	»	9	4
Largeur de l'avant-bras près du coude..............	»	3	1	»	2	1
Épaisseur de l'avant-bras au même endroit..........	»	1	8	»	1	9

	MALE.			FEMELLE.		
	pi.	po.	li.	pi.	po.	li.
Circonférence du poignet..	»	4	6	»	4	5
Circonférence du métacarpe	»	3	7	»	3	6
Longueur depuis le poignet jusqu'au bout des ongles.	»	5	6	»	6	5
Longueur de la jambe depuis le genou jusqu'au talon..................	»	10	7	»	11	3
Largeur du haut de la jambe	»	4	8	»	4	9
Épaisseur...............	»	1	3	»	2	1
Largeur à l'endroit du talon	»	2	3	»	2	3
Circonférence du métatarse	»	3	3	»	3	1
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles.	»	8	7	»	4	4
Largeur du pied de devant	»	1	10	»	2	»
Largeur du pied de derrière	»	1	8	»	1	11
Longueur des plus grands ongles................	»	»	7	»	»	9
Largeur à leur base.......	»	»	3	»	»	3

CHIENS-MULETS

PROVENANT D'UNE LOUVE ET D'UN CHIEN BRAQUE.

M. Surirey de Boissy, que j'ai déja cité, m'a fait l'honneur de m'écrire, au mois de mars 1776, une lettre par laquelle il m'informe que, de quatre jeunes animaux produits le 6 juin 1773 par le chien braque et la louve, deux femelles avoient été données à des amis, et n'avoient pas vécu; que la dernière femelle et le seul mâle produit de cette portée, ont été conduits alors à une des terres de M. le marquis de Spontin, où ils ont passé l'automne, et qu'après le cruel accident arrivé au cocher de sa maison par la morsure de la mère louve, on l'avoit tuée sur-le-champ. M. de Boissy ajoute que, de ces deux métis, la femelle, dès sa jeunesse, étoit moins sauvage que le mâle, qui sembloit

tenir plus qu'elle des caractères du loup; qu'ensuite on les a transférés en hiver au château de Florennes, qui appartient aussi à M. le marquis de Spontin; qu'ils y ont été bien soignés, et sont devenus très-familiers; qu'enfin, le 30 décembre 1775, ces deux animaux se sont accouplés, et que, la nuit du 2 au 3 mars, la femelle a mis bas quatre jeunes, etc.

Ensuite M. le marquis de Spontin a eu la bonté de m'écrire de Namur, le 21 avril 1776, que dans le desir de me satisfaire pleinement sur les nouveaux procréés de ces animaux métis, il s'est transporté à sa campagne pour observer attentivement les différences qu'ils pouvoient avoir avec leurs père et mère. Ces jeunes sont au nombre de quatre, deux mâles et deux femelles. Ces dernières ont les pattes de devant blanches, ainsi que le devant de la gorge, et la queue très-courte, comme leur mère; cela vient de ce que le mâtin qui a couvert la louve, n'avoit pas plus de queue qu'un chien d'arrêt. L'un des mâles est d'un brun presque noir; il ressemble beaucoup plus à un chien qu'à un

loup, quoiqu'il soit le plus sauvage de tous. L'autre mâle n'a rien qui le distingue, et paroît ressembler également au père et à la mère. Les deux mâles ont la queue comme le père. M. le marquis de Spontin ajoute obligeamment. « Si vous vouliez,
« Monsieur, accepter l'offre que j'ai l'hon-
« neur de vous faire, de vous envoyer et
« faire conduire chez vous, à mes frais,
« le père, la mère et deux jeunes, vous
« m'obligeriez sensiblement ; pour moi,
« je garderai les deux autres jeunes, pour
« voir si l'espèce ne dégénérera pas, et
« s'ils ne redeviendront pas de *vrais loups*
« ou de *vrais chiens.* »

Par une seconde lettre, datée de Namur le 2 juin 1716, M. le marquis de Spontin me fait l'honneur de me remercier de ce que j'ai cité son heureuse expérience dans mon volume de supplément à l'Histoire naturelle des animaux quadrupèdes, et il me mande qu'il se propose de faire la tentative de l'accouplement des chiens et des renards; mais que pour celle du loup et de la chienne, il en redouteroit l'entreprise, imaginant que le caractère cruel

et féroce du loup le rendroit encore plus dangereux que ne l'avoit été la louve. « Le « porteur de cette lettre, ajoute M. de « Spontin, est chargé de la conduite des « deux chiens de la première génération, « et de deux de leurs jeunes, entre les- « quels j'ai choisi les plus forts et les plus « ressemblans tant au père qu'à la mère, « que je vous envoie avec eux. Il m'en « reste donc deux aussi, dont l'un a la « queue toute courte, comme le chien l'a- « voit, et sera d'un noir foncé. Il paroît « être aussi plus docile et plus familier « que les autres : cependant il conserve « encore l'odeur de loup, puisqu'il n'y a « aucun chien qui ne se sauve dès qu'il le « sent; ce que vous pourriez éprouver « aussi avec ceux que je vous envoie. Le « père et la mère n'ont jamais mordu per- « sonne, et sont même très-caressans; « vous pourrez les faire venir dans votre « chambre, comme je faisois venir la « louve dans la mienne, sans courir le « moindre risque. Le voyage pourra les « familiariser encore davantage. J'ai pré- « féré de vous les envoyer ainsi, ne croyant

« pas qu'ils pussent s'habituer dans un « panier, n'ayant jamais été enfermés ni « attachés, etc. »

Ces quatre animaux me sont en effet arrivés au commencement de juin 1776, et je fus obligé d'abord de les faire garder pendant six semaines dans un lieu fermé; mais, m'appercevant qu'ils devenoient plus farouches, je les mis en liberté vers la fin de juillet, et je les fis tenir dans mes jardins pendant le jour, et dans une petite écurie pendant la nuit. Ils se sont toujours bien portés, au moyen de la liberté qu'on leur donnoit pendant le jour; et après avoir observé pendant tout ce temps leurs habitudes naturelles, j'ai donné à la ménagerie du roi les deux vieux, c'est-à-dire, le mâle et la femelle, qui proviennent immédiatement du chien et de la louve, et j'ai gardé les deux jeunes, l'un mâle, et l'autre femelle, provenant de ceux que j'ai envoyés à la ménagerie.

Voici l'histoire et la description particulière de chacun de ces quatre animaux.

DU MALE,

PREMIÈRE GÉNÉRATION.

Planche IV.

Il avoit plus de rapport avec le loup qu'avec le chien par le naturel ; car il conservoit un peu de férocité : il avoit l'œil étincelant, le regard farouche et le caractère sauvage. Il aboyoit au premier abord contre tous ceux qui le regardoient ou qui s'en approchoient ; ce n'étoit pas un aboiement bien distinct, mais plutôt un hurlement qu'il faisoit entendre fort souvent dans les momens de besoin et d'ennui : il avoit même peu de douceur et de docilité avec les personnes qu'il connoissoit le mieux ; et peut-être que s'il eût vécu en pleine liberté, il fût devenu un vrai loup par les mœurs. Il n'étoit familier qu'avec ceux qui lui fournissoient





1. CHIEN MULET MÂLE *1.re Génération*.

2. CHIEN MULET FEMELE *1.re Génération*

J. Pauquet S.

de la nourriture. Lorsque la faim le pressoit, et que l'homme qui en avoit soin lui donnoit de quoi la satisfaire, il sembloit lui témoigner de la reconnoissance en se dressant contre lui, et lui léchant le visage et les mains. Ce qui prouve que c'est le besoin qui le rendoit souple et caressant, c'est que dans d'autres occasions il cherchoit souvent à mordre la main qui le flattoit. Il n'étoit donc sensible aux caresses que par un grossier intérêt, et il étoit fort jaloux de celles que l'on faisoit à sa femelle et à ses petits, pour lesquels il n'avoit nul attachement; il les traitoit même plus souvent en ennemi qu'en ami, et ne les ménageoit guère plus que des animaux qui lui auroient été étrangers, sur-tout lorsqu'il s'agissoit de partager la nourriture. On fut obligé de la lui donner séparément, et de l'attacher pendant le repas des autres; car il étoit si vorace, qu'il ne se contentoit pas de sa portion, mais se jetoit sur les autres pour les priver de la leur. Lorsqu'il voyoit approcher un inconnu, il s'irritoit et se mettoit en furie, sur-tout s'il étoit mal

vêtu ; il aboyoit, il hurloit, grattoit la terre, et s'élançoit enfin sans qu'on pût l'appaiser, et sa colère duroit jusqu'à ce que l'objet qui l'excitoit se retirât et disparût.

Tel a été son naturel pendant les six premières semaines qu'il fut, pour ainsi dire, en prison; mais après qu'on l'eut mis en liberté, il parut moins farouche et moins méchant. Il jouoit avec sa femelle, et sembloit craindre, le premier jour, de ne pouvoir assez profiter de sa liberté; car il ne cessoit de courir, de sauter et d'exciter sa famille à en faire autant. Il devint aussi plus doux à l'égard des étrangers; il ne s'élançoit pas contre eux avec autant de fureur, et se contentoit de gronder; son poil se hérissoit à leur aspect, comme il arrive à presque tous les chiens domestiques lorsqu'ils voient des gens qu'ils ne connoissent pas, approcher de leur maître, ou même de son habitation. Il trouvoit tant de plaisir à être libre, qu'on avoit de la peine à le reprendre le soir pour l'emmener coucher. Lorsqu'il voyoit venir son gouverneur

avec sa chaîne, il se défioit, s'enfuyoit, et on ne parvenoit à le joindre qu'après l'avoir trompé par quelques ruses; et aussitôt qu'il étoit rentré dans son écurie, il faisoit retentir ses ennuis par un hurlement presque continuel, qui ne finissoit qu'au bout de quelques heures.

Ce mâle et sa femelle (planche IV) étoient âgés de trois ans et deux mois, en août 1776, temps auquel je les ai décrits : ainsi ils étoient parfaitement adultes. Le mâle étoit à peu près de la taille d'un fort mâtin, et il avoit même le corps plus épais en tout sens; cependant il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi grand qu'un vieux loup : il n'avoit que trois pieds de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et environ vingt-deux pouces de hauteur depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des pieds, tandis que le loup a trois pieds sept pouces de longueur, et deux pieds cinq pouces de hauteur. Il tenoit beaucoup plus du chien que du loup, par la forme de la tête, qui étoit plutôt ronde qu'alongée. Il avoit, comme le mâtin, le front proéminent,

le museau assez gros, et le bout du nez peu relevé. Ainsi l'on peut dire qu'il avoit exactement la tête de son père chien, mais la queue de sa mère louve; car cette queue n'étoit pas courte comme celle de son père, mais presque aussi longue que celle du loup. Ses oreilles étoient recourbées vers l'extrémité, et tenoient un peu de celles du loup, se tenant toujours droites, à l'exception de l'extrémité qui retomboit sur elle-même en tout temps, même dans les momens où il fixoit les objets qui lui déplaisoient; et ce qu'il y a de singulier, c'est que les oreilles, au lieu d'être recourbées constamment de chaque côté de la tête, étoient souvent courbées du côté des yeux, et il paroît que cette différence de mouvement dépendoit de la volonté de l'animal. Elles étoient larges à la base, et finissoient en pointe à l'extrémité.

Les paupières étoient ouvertes presque horizontalement, et les angles intérieurs des yeux assez près l'un de l'autre à proportion de la largeur de la tête. Le bord des paupières étoit noir, ainsi

que les moustaches, le bout du nez et le bord des lèvres. Les yeux étoient placés comme ceux du chien, et les orbites n'étoient pas inclinées comme dans le loup. L'iris étoit d'un jaune fauve tirant sur le grisâtre : au-dessus des angles intérieurs des yeux, il y avoit deux taches blanchâtres posées vis-à-vis l'une de l'autre ; ce qui paroissoit augmenter l'air féroce de cet animal. Il étoit moins haut sur ses jambes que son père chien, et paroissoit tenir beaucoup du loup par les proportions du corps et par les couleurs du poil : cependant le train de derrière sembloit être un peu plus élevé que dans le loup, quoiqu'il fût plus bas que dans le chien ; ce qui provenoit de ce que les jambes de derrière dans le loup sont beaucoup plus coudées que dans le chien, et c'est ce qui donne au loup l'air de marcher sur ses talons. Cet animal avoit aussi plus de ventre que les chiens ordinaires, et tenoit encore ce caractère de sa mère louve. Au reste, les jambes étoient fortes et nerveuses, ainsi que les pieds, dont les ongles étoient noirs en plus grande

partie, et plus alongés que dans le chien; l'animal les écartoit en marchant, en sorte que la trace qu'il imprimoit sur la terre étoit plus grande que celle des pieds du chien. Dans les pieds de devant, l'ongle externe et l'ongle qui suit l'interne, étoient blancs ou couleur de chair; dans le pied gauche de derrière, les deux ongles qui suivent l'interne, étoient de cette même couleur de chair; et dans le pied droit de derrière, il n'y avoit que l'ongle externe qui fût de cette même couleur. La queue étoit longue, fort semblable à celle du loup, et presque toujours traînante; ce n'est que dans les momens de la plus grande joie que l'animal la relevoit: mais, dans la colère, il la tenoit serrée entre ses jambes, après l'avoir tenue d'abord horizontalement tendue et l'avoir fait mouvoir sur toute sa longueur; ce qui est une habitude commune aux chiens et aux loups.

Le poil de cet animal ressembloit en tout à celui du loup; le tour des yeux étoit mêlé de fauve et de gris, et cette couleur venoit se réunir avec le brun

roux qui couvroit le dessus du nez : ce brun roux étoit mêlé d'une légère nuance de fauve pâle. Le bas des joues, les côtés du nez, toute la mâchoire inférieure, le dedans des oreilles et le dessus du cou, étoient d'un blanc plus ou moins sale ; la face extérieure des oreilles étoit d'un brun mêlé de fauve ; le dessus de la tête et du cou, d'un jaune mêlé de gris cendré ; les épaules, la face antérieure de la jambe, le dos, les hanches et la face extérieure des cuisses, étoient de couleur noire mêlée de fauve pâle et de gris. Le noir dominoit sur le dos et le croupion, ainsi que sur le dessus des épaules, où néanmoins il étoit comme rayé par le mélange du gris. Sur les autres parties des épaules, sur les flancs et les cuisses, le poil étoit d'une légère teinte de jaune pâle jaspé de noir par endroits ; le dessous du ventre étoit d'un jaune pâle et clair, un peu mêlé de gris : mais il étoit blanc sur la poitrine et autour de l'anus. Les jambes étoient d'un fauve foncé en dehors, et en dedans d'un blanc grisâtre ; les pieds étoient blancs, avec une légère teinte de

fauve. Sur l'extrémité du corps, on remarquoit de grands poils fauves, mêlés de poils blancs, qui venoient se réunir avec ceux qui environnoient l'anus. La queue étoit bien garnie de poils, elle étoit même touffue; la disposition de ces poils la faisoit paroître étroite à sa naissance, fort grosse dans sa longueur, courbe dans sa forme, et finissant par une petite huppe de poils noirs : ces poils étoient blancs par-dessous et noirs en dessus; mais ce noir étoit mêlé de gris et de fauve pâle.

DE LA FEMELLE,

PREMIÈRE GÉNÉRATION.

Le naturel de cette femelle nous a paru tout différent de celui du mâle : non seulement elle n'étoit pas féroce, mais elle étoit douce et caressante; elle sembloit même agacer les personnes qu'elle aimoit, et elle exprimoit sa joie par un petit cri de satisfaction. Il étoit rare qu'elle fût de mauvaise humeur ; elle aboyoit quelquefois à l'aspect d'un objet inconnu, mais sans donner d'autres signes de colère : son aboiement étoit encore moins décidé que celui du mâle ; le son ressembloit à celui de la voix d'un chien fort enroué. Souvent elle importunoit à force d'être caressante : elle étoit si douce, qu'elle ne se défendoit même pas des mauvais traitemens de son mâle; elle se rouloit et se

couchoit à ses pieds, comme pour demander grace. Sa physionomie, quoique fort ressemblante à celle de la louve, ne démentoit pas ce bon naturel; elle avoit le regard doux, la démarche libre, la taille bien prise, quoique beaucoup au-dessous de celle du mâle, n'ayant que deux pieds neuf pouces depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue : sa hauteur étoit dans la même proportion, n'étant que de vingt et un pouces trois lignes depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité du pied.

Elle avoit beaucoup de rapport avec sa mère louve, par la forme de la tête et la couleur du poil de cette partie; elle avoit, comme la louve, le museau épais auprès des yeux, de manière que les angles en étoient beaucoup plus éloignés l'un de l'autre que dans le chien, et même que dans le mâle que nous venons de décrire: elle avoit aussi, comme la louve, le front plat, le bout du nez un peu relevé, les orbites des yeux un peu inclinées, les oreilles courtes et toujours droites; mais elle tenoit du chien par sa queue, qui

étoit courte et émoussée, au lieu que le mâle tenoit sa queue de la louve. Elle avoit les oreilles droites, larges à la base, et finissant en pointe sans se replier, comme celles du mâle : ainsi elle ressembloit encore parfaitement à sa mère par ce caractère. Elle étoit d'une grande légéreté, étant plus haute sur ses jambes à proportion que le mâle. Elle avoit aussi les cuisses et les jambes plus fines; elle sautoit à une hauteur très-considérable, et auroit aisément franchi un mur de six ou sept pieds : elle avoit six mamelons sous le ventre. Au reste, elle avoit, comme le mâle, le bord des paupières, les lèvres et le bout du nez noirs; l'iris étoit jaunâtre; le tour des yeux fauve foncé, plus clair au-dessus des paupières supérieures; les joues et les mâchoires blanches : entre les deux yeux étoient des poils bruns, qui formoient une pointe sur le sommet de la tête. Le poil du corps étoit noir, jaspé de gris par le mélange des poils blancs : le noir étoit plus marqué depuis les épaules jusqu'au croupion; en sorte que, dans cet endroit, cette femelle

étoit plus noire que le mâle. Les côtés du corps et le cou jusqu'aux oreilles étoient de couleur grisâtre ; les poils étoient blancs à la racine et noirs à leur pointe ; le derrière des épaules et les faces du cou étoient fauves. Le dedans des oreilles, le tour de la lèvre supérieure, toute la mâchoire inférieure, la poitrine, le ventre, le dessous de la queue et le tour de l'anus étoient plus ou moins blancs ; mais ce blanc étoit moins net et moins apparent que dans le mâle, et il étoit, dans quelques endroits, mêlé de jaune pâle ou de gris cendré. Le sommet et les côtés de la tête, le dessus du museau, le dehors des oreilles, la face extérieure des jambes, et le bas des côtés du corps, étoient roussâtres ou jaunâtres ; le dedans des jambes étoit, comme le ventre, presque blanchâtre : elle n'avoit pas, comme le mâle, des taches blanches sur les yeux ni sur le cou. Le tour des lèvres, les sourcils, les paupières, les moustaches, le bout du nez et tous les ongles étoient noirs. La queue ressembloit à celle du père chien ;

elle étoit toute différente de celle du mâle, qui, comme nous l'avons dit, ressembloit à la queue de la mère louve. Celle de cette femelle étoit courte, plate et blanche en dessous, couverte en dessus de poils noirs légèrement nuancés d'un peu de fauve, et terminée par des poils noirs.

En comparant la couleur du poil des pieds à celle des ongles dans ces deux individus mâle et femelle, il paroît que la couleur des ongles dépendoit beaucoup de la couleur du poil qui les surmontoit; je crois même que ce rapport est général, et se reconnoît aisément dans la plupart des animaux. Les bœufs, les chevaux, les chiens, etc. qui ont du blanc immédiatement au-dessus de leurs cornes, sabots, ergots, etc. ont aussi du blanc sur ces dernières parties; quelquefois même ce blanc se manifeste par bandes, lorsque les jambes et les pieds sont de différentes couleurs. La peau a de même beaucoup de rapport à la couleur du poil, presque toujours blanche

où le poil est blanc, pourvu qu'il le soit dans toute son étendue; car si le poil n'est blanc qu'à la pointe, et qu'il soit rouge ou noir à la racine, la peau est alors plutôt noire ou rousse que blanche.





1. CHIEN MULET MÂLE 2e. *Génération*

2. CHIEN MULET FEMELE 2e. *Génération*.

J. Pauquet S.

DU MALE,

SECONDE GÉNÉRATION.

Le mâle et la femelle de la premiere génération, nés le 6 juin 1773, se sont accouplés le 30 décembre 1775, et la femelle a mis bas quatre petits le 3 mars 1776 : elle étoit donc âgée de deux ans et environ sept mois lorsqu'elle est entrée en chaleur, et la durée de la gestation a été de soixante-trois jours, c'est-à-dire, égale au temps de la gestation des chiennes. Dans cette portée de quatre petits, il n'y avoit qu'un mâle et trois femelles, dont deux sont mortes peu de temps après leur naissance, et il n'a survécu que le mâle et la femelle (voyez planche V), dont nous allons donner la description prise en deux temps différens de leur âge.

Au 3 de septembre 1776, c'est-à-dire, à

l'âge de six mois, ce jeune mâle avoit les dimensions suivantes.

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur du corps mesuré en ligne droite, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue....	2	2	»
Hauteur du train de devant......	1	6	»
Hauteur du train de derrière.....	1	5	»
Longueur du museau jusqu'à l'occiput....................	»	7	»
Distance du bout du museau jusqu'à l'œil......................	»	2	10
Distance de l'œil à l'oreille......	»	1	9
Longueur de l'oreille...........	»	4	»
Largeur de l'oreille à sa base.....	»	2	4
Longueur de la queue..........	»	9	»
Depuis le ventre jusqu'à terre....	»	9	6

Il n'a pas été possible de prendre ces mêmes dimensions sur le père mâle, à cause de sa férocité. Ce même naturel paroît s'être communiqué, du moins en partie, au jeune mâle, qui, dès l'âge de six mois, étoit farouche et sauvage; son regard et son maintien indiquoient ce caractère. S'il voyoit un étranger, il fuyoit et alloit se cacher; les caresses ne le

rassuroient pas, et il continuoit de regarder de travers l'objet qui l'offusquoit; il fronçoit les sourcils, tenoit sa tête baissée et sa queue serrée entre ses jambes; il frémissoit et trembloit de colère ou de crainte, et paroissoit se défier alors de ceux qu'il connoissoit le mieux; et s'il ne mordoit pas, c'étoit plutôt faute de hardiesse que de méchanceté. L'homme qui en avoit soin, avoit beaucoup de peine à le reprendre le soir dans les jardins où il étoit avec ses père et mère pendant le jour. Il avoit, comme son père et sa grand'mère louve, la queue longue et traînante, et tenoit de son père et de son grand-père chien par la tête qui étoit assez ramassée, par les orbites des yeux qui étoient à peu près horizontales, et par l'intervalle entre les yeux qui étoit assez petit. Par tous ces caractères il ressembloit exactement à son père, mais il avoit les oreilles plus grandes à proportion de la tête; elles étoient pendantes sur presque toute leur longueur, au lieu que celles du père n'étoient courbées qu'à leur extrémité, sur environ un tiers de

leur longueur. Il différoit encore de son père par la couleur du poil, qui étoit noir sur le dos, sur les côtés du corps, le dessous du cou et de la queue, et par une bande de même couleur noire qui passoit sur le front, et qui aboutissoit entre les oreilles et les yeux. Le poil étoit mélangé de fauve, de gris et de noir sur le haut des cuisses, le derrière des épaules, le dessus et les côtés du cou, et un peu de roussâtre tirant sur le brun dans la bande qui passoit sur le front : le poil du ventre étoit fort court, aussi rude au toucher et aussi grisâtre que celui d'un vrai loup.

Le sommet de la tête, le tour des yeux, les côtés et le dessus du nez, le dehors des oreilles et le dessus des jambes, étoient couverts d'un poil de couleur roussâtre ou jaunâtre, mêlé de brun seulement sur le bord extérieur des oreilles jusqu'à leurs extrémités, et sur le sommet de la tête. Cette couleur jaunâtre étoit plus pâle sur la face intérieure des jambes de devant. La partie supérieure de la face intérieure des cuisses, ainsi que celle des jambes, le devant de la poitrine, le dessous de la

queue, le tour de l'anus, le dedans des oreilles, le bas des joues et toute la mâchoire inférieure étoient d'un blanc sale mêlé d'un jaune pâle en quelques endroits; les oreilles étoient bordées à l'intérieur de cette même couleur jaunâtre, et l'on en voyoit des traces au-devant de la poitrine et sous la queue. Les jambes de devant étoient comme celles des chiens: mais celles de derrière étoient coudées, et même plus que celles du père; elles étoient un peu torses en dedans. Il avoit aussi les pieds à proportion plus forts que ceux de son père et de sa mère. Il avoit les ongles noirs, ainsi que le dessous des pieds aux endroits qui étoient sans poils, et ce dernier caractère lui étoit commun avec son père et sa mère.

DE LA FEMELLE, SECONDE GÉNERATION.

Cette jeune femelle, âgée de six mois, le 3 septembre 1776, avoit les dimensions suivantes :

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur de la tête et du corps mesurés en ligne droite, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue	2	2	»
Hauteur du train de devant	1	2	6
Hauteur du train de derrière	1	2	»
Depuis le bout du nez jusqu'à l'occiput	»	7	6
Du bout du nez à l'œil	»	3	2
Distance de l'œil à l'oreille	»	2	4
Longueur de l'oreille	»	3	10
Largeur de l'oreille à sa base	»	2	3
Longueur de la queue	»	5	10
Depuis le ventre jusqu'à terre	»	9	»

On voit, par ces dimensions, que cette femelle avoit le corps un peu moins haut que le mâle du même âge : elle étoit aussi plus fournie de chair. Ces deux jeunes animaux ne se ressembloient pas plus que leurs père et mère par leur naturel ; car cette jeune femelle étoit douce comme sa mère, et le jeune mâle avoit le caractère sauvage et le regard farouche de son père. La présence des étrangers n'irritoit ni ne choquoit cette jeune femelle; elle se familiarisoit tout de suite avec eux, pour peu qu'ils la flattassent ; elle les prévenoit même lorsqu'ils étoient indifférens, quoiqu'elle sût les distinguer de ses amis, qu'elle accueilloit toujours de préférence, et avec lesquels elle étoit si caressante, qu'elle en devenoit importune.

Elle avoit, comme sa mère et son grand-père chien, la queue courte et émoussée ; elle étoit couverte d'un poil blanc en dessous jusqu'à la moitié de sa longueur, et sur le reste, de fauve pâle nuancé de cendré : mais le dessus de la queue étoit noir mélangé de fauve pâle et de cendré,

et presque tout noir à son extrémité. Elle avoit la tête un peu alongée, et sensiblement plus que celle du jeune mâle, les orbites des yeux inclinées, et les yeux éloignés l'un de l'autre, mais cependant un peu moins que ceux de sa mère, de laquelle elle tenoit encore par la couleur jaunâtre du sommet de la tête, du front, du contour des yeux, du dessus et des côtés du nez jusqu'à environ un pouce de la lèvre supérieure, du dehors des oreilles et des jambes, et des côtés du ventre; enfin elle lui ressembloit encore par les poils grisâtres qu'elle avoit sur le front, et depuis les yeux jusqu'au bout du nez. Cependant la couleur jaune ou roussâtre étoit beaucoup moins foncée que sur sa mère : elle tiroit même un peu sur le blanc ; ce qui sembloit provenir du père, dont le poil étoit d'un jaune presque blanc sur les mêmes endroits.

Elle tenoit de son père par les pieds et les ongles, qui étoient blanchâtres, et par les oreilles, qui étoient pendantes. A la vérité, il n'y avoit que sept ongles blanchâtres dans le père, au lieu qu'ils

étoient tous de cette couleur, à peu près, dans cette jeune femelle. Elle avoit aussi les oreilles entièrement pendantes, au lieu que celles du père ne l'étoient qu'au tiers. Elle avoit de plus, comme son père, une grande tache longitudinale sous le cou, qui commençoit à la gorge, s'étendoit en s'élargissant sur la poitrine, et finissoit en pointe vers le milieu de la partie inférieure du corps. Elle lui ressembloit encore par la couleur blanchâtre du poil sur les joues, sur le bord de la lèvre supérieure, sur toute la mâchoire inférieure, sur la face intérieure des jambes, le contour de l'anus et les pieds, et enfin par la couleur du ventre, qui étoit blanchâtre, mêlé d'un gris cendré.

Elle avoit de commun avec son père et sa mère, la couleur grisâtre du dos et des côtés du corps, le mélange de fauve et de blanchâtre sur le cou, le derrière des épaules et le dessus de la face extérieure des cuisses.

D'après l'examen et les descriptions que nous venons de faire de ces quatre animaux, il paroît qu'ils avoient plus de

rapport avec la louve qu'avec le chien par les couleurs du poil ; car ils avoient, comme la louve, toute la partie supérieure et les côtés du corps de couleur grisâtre, mêlée de fauve en quelques endroits. Ils avoient aussi, comme la louve, du roussâtre et du blanchâtre sur la tête, sur les jambes et sous le ventre : seulement le mâle de la première génération avoit plus de blanc et moins de jaune que sa femelle ; ce qui sembloit venir du père chien, qui étoit plus blanc que noir. Cependant la qualité du poil n'étoit pas absolument semblable à celle du poil de la louve ; car, dans ces quatre animaux, il étoit moins rude, moins long et plus couché que dans la louve, qui d'ailleurs, comme tous les autres animaux carnassiers et sauvages, portoit un second poil court et crêpé immédiatement sur la peau, lequel couvroit la racine des longs poils. Dans nos quatre animaux, nous avons remarqué ce petit poil ; mais il n'étoit ni si crêpé ni si touffu que dans la louve, auquel néanmoins il ressembloit par ce caractère, puisque ce second poil

ne se trouve pas communément dans nos chiens domestiques. D'ailleurs le poil de ces quatre animaux, quoique différent par la qualité de celui de la louve, étoit en même temps plus rude et plus épais que celui du chien; en sorte qu'il sembloit que la mère avoit influé sur la couleur, et le père sur la nature de leur poil.

A l'égard de la forme du corps, on peut dire que, dans le mâle et la femelle de la première génération, elle provenoit plus de la mère louve que du père chien; car ces deux animaux avoient, comme la louve, le corps fort épais de bas en haut et beaucoup de ventre. Ils avoient le train de derrière fort affaissé; ce qui étoit produit par la forme de leurs jambes de derrière, qui étoient plus coudées que celles des chiens ordinaires, quoiqu'elles le soient moins que celles des loups. Cela s'accorde parfaitement avec ce que j'ai dit des mulets *, et semble prouver que

* Voyez l'article des *mulets*, tome VIII; et celui des *serins*, dans l'*Histoire naturelle des oiseaux*, tome VI.

la mère donne la grandeur et la forme du corps, tandis que le père donne celle des parties extérieures et des membres.

On voit aussi, par les rapports de ces quatre animaux avec le chien et la louve dont ils étoient issus, que le père influe plus que la mère sur les mâles, et la mère plus que le père sur les femelles; car le mâle de la première génération avoit, comme son père chien, la tête courte, les oreilles demi-pendantes, les yeux ouverts presque horizontalement et assez voisins l'un de l'autre, les ongles et les pieds blancs; et le jeune mâle de la seconde génération avoit de même la tête courte, les yeux ouverts horizontalement et assez voisins l'un de l'autre, et les oreilles encore plus pendantes que celles du père.

Il paroît en même temps que la mère louve avoit autant influé sur la forme de la queue des mâles que sur celle de leur corps; car ces mâles, soit de la première, soit de la seconde génération, avoient également la queue longue et traînante, comme leur grand'mère louve. Il paroît aussi que la mère louve a eu plus

d'influence que le père chien sur la forme de la tête des femelles, puisque toutes deux, celle de la première et celle de la seconde génération, avoient la tête plus alongée, les yeux plus inclinés et plus éloignés, le bout du nez plus relevé et les oreilles plus droites; caractères qui ne peuvent provenir que de la louve, tandis qu'au contraire ces mêmes deux femelles avoient la queue courte du grand-père chien, et la couleur blanche du dessous du cou, des pieds et des ongles; ce qui prouve encore que les parties les plus extérieures sont données par le père, et non par la mère.

En résumant les faits que nous venons d'exposer, il en résulte,

1°. Que le grand-père chien paroît avoir eu plus de part que la grand'mère louve à la formation de la tête du mâle et de la queue de la femelle de la première génération, et que réciproquement la louve a eu plus de part que le chien à la formation de la tête de la femelle et de la queue du mâle de cette même première génération.

2°. Il semble que le mâle de cette première génération ait transmis les caractères qu'il a reçus du chien et de la louve, au jeune mâle de la seconde génération, et que réciproquement sa femelle ait aussi transmis à la jeune femelle de la seconde génération les caractères qu'elle avoit reçus de la louve et du chien, excepté les oreilles et le blanc des pieds et des ongles, qui, dans cette jeune femelle, paroissoient provenir de son père; ce qui semble prouver que le père influe non seulement sur les extrémités des mâles, mais aussi sur les extrémités des femelles. En effet, ces quatre animaux, mâles et femelles, tenoient beaucoup plus du chien que du loup par la forme des pieds, quoiqu'ils eussent les jambes de derrière un peu coudées : ils avoient, comme le chien, le pied large à proportion de la jambe; et d'ailleurs, au lieu de marcher, comme le loup, sur la partie inférieure du poignet, ils avoient, au contraire, comme le chien, cette partie assez droite en marchant, de sorte qu'il n'y avoit que le dessous de leurs pieds qui posât à terre.

Autant le mélange physique des parties du corps du chien et de la louve se reconnoissoit vîte dans ces quatre animaux, autant le mélange qu'on pourroit appeler moral, paroissoit sensible dans leur naturel et leurs habitudes.

1°. Tout le monde sait que les chiens lèvent une jambe pour uriner lorsqu'ils sont adultes ; car, quand ils sont trop jeunes, ils s'accroupissent comme les femelles : notre mâle adulte, c'est-à-dire, celui de la première génération, levoit la jambe de même, et le jeune mâle, âgé de six mois, s'accroupissoit.

2°. Les loups hurlent et n'aboient pas ; nos quatre animaux aboyoient, à la vérité d'un ton enroué, et en même temps ils hurloient encore comme les loups, et ils avoient de plus un petit cri, murmure de plaisir ou de desir, comme celui d'un chien qui approche son maître. Quoiqu'ils parussent aboyer avec difficulté, cependant ils n'y manquoient jamais lorsqu'ils voyoient des étrangers ou d'autres objets qui les inquiétoient. Ils faisoient entendre leur petit cri ou murmure dans

le desir et la joie, et ils hurloient toujours lorsqu'ils s'ennuyoient ou qu'ils avoient faim; mais en ceci ils ne faisoient que comme les chiens que l'on tient trop long-temps renfermés. Ils sembloient sentir d'avance les changemens de l'air; car ils hurloient plus fort et plus souvent aux approches de la pluie et dans les temps humides que dans les beaux temps. Les loups dans les bois ont ce même instinct, et on les entend hurler dans les mauvais temps et avant les orages. Au reste, les deux jeunes animaux de la seconde génération aboyoient avec moins de difficulté que ceux de la première; ils ne hurloient pas aussi souvent, et ce n'étoit jamais qu'après avoir aboyé qu'ils faisoient entendre leur hurlement. Ils paroissoient donc se rapprocher par la voix beaucoup plus de l'espèce du chien que de celle du loup.

5°. Ils avoient une habitude assez singulière, et qui n'est pas ordinaire à nos chiens; c'est de fouiller la terre avec leur museau, pour cacher leur ordure ou pour serrer le reste de leur manger, tandis que

les chiens se servent pour cela de leurs ongles. Non seulement ils faisoient de petits trous en terre avec leur museau, mais ils se creusoient même une forme assez grande pour s'y coucher ; ce que nous n'avons jamais vu dans nos chiens domestiques.

4°. L'on a vu que de nos quatre animaux, les deux mâles étoient farouches et méchans, et qu'au contraire les deux femelles étoient familières et douces ; le vieux mâle exerçoit même sa méchanceté sur toute sa famille, comme s'il ne l'eût pas connue : s'il caressoit quelquefois sa femelle, bientôt il la maltraitoit, ainsi que ses petits ; il les terrassoit, les mordoit durement, et ne leur permettoit de se relever que quand sa colère étoit passée. Les femelles, au contraire, ne s'irritoient contre personne, à moins qu'on ne les provoquât : elles aboyoient seulement contre les gens qu'elles ne connoissoient pas ; mais elles ne se sont jamais élancées contre eux.

5°. Le mâle et la femelle de la première génération avoient l'odorat très-bon ; ils

sentoient de très-loin, et, sans le secours de leurs yeux, ils distinguoient de loin les étrangers et ceux qu'ils connoissoient : ils sentoient même à travers les murs et les clôtures qui les renfermoient ; car ils hurloient lorsque quelque étranger marchoit autour de leur écurie, et témoignoient au contraire de la joie lorsque c'étoient des gens de connoissance. Mais on a remarqué que c'étoient les mâles qui sembloient être avertis les premiers par l'odorat ; car les femelles n'aboyoient ou ne hurloient dans ce cas qu'après les mâles.

6°. Ils exhaloient une odeur forte qui tenoit beaucoup de l'odeur du loup ; car les chiens domestiques ne s'y méprenoient pas, et les fuyoient comme s'ils eussent été de vrais loups. Dans le voyage de nos quatre animaux de Namur à Paris, les chiens des campagnes, loin de s'en approcher, les fuyoient au contraire dès qu'ils venoient de les appercevoir ou de les sentir.

7°. Lorsque ces quatre animaux jouoient ensemble, si l'un d'eux étoit mécontent,

et s'il crioit parce qu'il se sentoit froissé ou blessé, les trois autres se jetoient aussitôt sur lui, le rouloient, le tiroient par la queue, par les pieds, etc. jusqu'à ce qu'il eût cessé de se plaindre, et ensuite ils continuoient de jouer avec lui comme auparavant. J'ai vu la même chose dans plusieurs autres espèces d'animaux, et même dans celle des souris. En général, les animaux ne peuvent souffrir le cri de douleur dans un de leurs semblables, et ils le punissent s'il rend ce cri mal-à-propos.

8°. Je voulus savoir quel seroit l'instinct de nos quatre animaux, soit en aversion, soit en courage; et comme les chats sont ceux que les chiens haïssent de préférence, on fit entrer un chat dans le jardin fermé où on les tenoit pendant le jour. Dès qu'ils l'apperçurent, ils s'empressèrent tous de le poursuivre; le chat grimpa sur un arbre, et nos quatre animaux s'arrangèrent comme pour le garder, et n'ôtoient pas la vue de dessus la proie qu'ils attendoient. En effet, dès qu'on fit tomber le chat en cassant la

branche sur laquelle il se tenoit, le vieux mâle le saisit dans sa gueule avant qu'il n'eût touché terre. Il acheva de le tuer à l'aide de sa famille, qui se réunit à lui pour cette expédition; et néanmoins ni les uns ni les autres ne mangèrent de sa chair, pour laquelle ils marquèrent autant de répugnance que les chiens ordinaires en ont pour cette sorte de viande.

Le lendemain, on fit entrer dans le même jardin une grosse chienne de la race des dogues, contre laquelle on lâcha le vieux mâle, qui s'élança tout aussitôt vers elle, et la chienne, au lieu de se défendre, se coucha ventre à terre. Il la flaira dans cette situation; et dès qu'il eut reconnu son sexe, il la laissa tranquille. On fit ensuite entrer la vieille femelle, qui, comme le mâle, s'élança d'abord vers la chienne, puis se jeta dessus, et celle-ci s'enfuit et se rangea contre un mur, où elle fit si bonne contenance, que la femelle se contenta d'une seconde attaque, dans laquelle le mâle se rendit médiateur entre sa femelle et la chienne; il donna même un coup de dent à sa

femelle pour la forcer à cesser le combat. Cependant, ayant mis le médiateur à la chaîne pour laisser toute liberté à sa femelle, elle ne fit que voltiger autour de la chienne, en cherchant à la prendre par-derrière ; et c'est-là la vraie allure du loup, qui met toujours plus de ruse que de courage dans ses attaques. Néanmoins le vieux mâle paroissoit avoir de la hardiesse et du courage; car il ne balançoit pas à se jeter sur les chiens : il les attaquoit en brave, et sans chercher à les surprendre par-derrière. Au reste, ni le mâle ni la femelle de nos animaux métis n'aboyoient comme font les chiens lorsqu'ils se battent; leur poil se hérissoit, et ils grondoient seulement un peu avant d'attaquer leur ennemi.

Quelques jours après, on fit entrer un mâtin à peu près aussi grand et aussi fort que notre vieux mâle, qui n'hésita pas à l'attaquer. Le mâtin se défendit d'abord assez bien, parce qu'il étoit excité par son maître ; mais cet homme ayant été forcé de se retirer, parce que notre vieux mâle vouloit se jeter sur lui, et l'avoit déja

saisi par ses habits, son chien se retrancha aussitôt contre la porte par laquelle son maître étoit sorti, et il n'osa plus reparoître dans le jardin. Pendant tout ce temps, la vieille femelle marquoit beaucoup d'impatience pour combattre; mais, avant de lui en donner la liberté, on crut devoir attacher son mâle, afin de rendre le combat égal. Ayant donc mis cette femelle en liberté, elle s'élança tout de suite sur le chien, qui, n'ayant pas quitté son poste, ne pouvoit être attaqué que par-devant : aussi, dès la première attaque, elle prit le parti de ne point hasarder un combat en règle; elle se contenta de courir lestement autour du chien pour tâcher de le surprendre par-derrière, comme elle avoit fait quelques jours auparavant avec la chienne; et voyant que cela ne lui réussissoit pas, elle resta tranquille.

Comme l'on présumoit que le peu de résistance et de courage qu'avoit montré ce mâtin, qui d'ailleurs passoit pour être très-fort et très-méchant, que ce peu de courage, dis-je, venoit peut-être de ce

qu'il étoit dépaysé, et qu'il pourroit être plus hardi dans la maison de son maître, on y conduisit le vieux mâle par la chaîne. Il y trouva le mâtin dans une petite cour; notre vieux mâle n'en fut pas intimidé, et se promena fièrement dans cette cour : mais le mâtin, quoique sur son pailler, parut très-effrayé, et n'osa pas quitter le coin où il s'étoit rencoigné, en sorte que, sans combattre, il fut vaincu; car, étant chez son maître, il n'auroit pas manqué d'attaquer notre mâle, s'il n'eût pas reconnu, dès la première fois, la supériorité de sa force.

On voit, par ces deux épreuves et par d'autres faits semblables que les conducteurs ou gouverneurs de ces animaux nous ont rapportés, que jamais aucun chien n'a osé les attaquer; en sorte qu'ils semblent reconnoître encore dans leurs individus leur ennemi naturel, c'est-à-dire, le loup.

DE LA FEMELLE,

TROISIÈME GÉNÉRATION.

DANS le mois de novembre de l'année 1776, je fis conduire dans ma terre de Buffon le mâle et la femelle de la seconde génération, qui étoient nés le 3 mars précédent. On les mit en arrivant dans une grande cour, où ils ont resté environ deux ans, et où je leur fis faire une petite cabane pour les mettre à couvert dans le mauvais temps et pendant la nuit. Ils y ont toujours vécu dans une assez bonne union, et on ne s'est pas apperçu qu'ils aient eu de l'aversion l'un pour l'autre: seulement le mâle parut, dès la fin de sa première année, avoir pris de l'autorité sur sa femelle; car souvent il ne lui permettoit pas de toucher la première à la nourriture, sur-tout lorsque c'étoit de la viande.





1 CHIEN MULET FEMELE 3.e *Génération* .

2 CHIEN MULET MÂLE 4.e *Génération* .

St Pauquet S.

J'ordonnai qu'on ne les laissât pas aller avec les chiens du village, sur-tout dès qu'ils eurent atteint l'âge de dix-huit à vingt mois, afin de les empêcher de s'allier avec eux. Cette précaution me parut nécessaire; car mon objet étant de voir si, au bout d'un certain nombre de générations, ces métis ne retourneroient pas à l'espèce du loup, ou bien à celle du chien, il étoit essentiel de conserver la race toujours pure, en ne faisant allier ensemble que les individus qui en proviendroient. On sent bien que si, au lieu de faire unir ensemble ces animaux métis, on les avoit fait constamment et successivement allier avec le chien, la race n'auroit pas manqué de reprendre petit à petit le type de cette dernière espèce, et auroit à la fin perdu tous les caractères qui la faisoient participer du loup. Il en eût été de même, quoiqu'avec un résultat différent, si on les eût alliés au contraire constamment et successivement avec le loup; au bout d'un certain nombre de générations, les individus n'auroient plus été métis, mais des animaux qui auroient ressemblé en tout à l'espèce du loup.

A la fin de l'année 1777, ce mâle et cette femelle de seconde génération parurent avoir acquis tout leur accroissement; cependant ils ne s'accouplèrent que le 30 ou 31 décembre 1778, c'est-à-dire, à l'âge d'environ deux ans et dix mois. C'est aussi à peu près à cet âge que l'espèce du loup est en état de produire; et dès-lors il paroît que nos animaux métis avoient plus de rapport avec le loup, par le temps auquel ils peuvent engendrer, qu'ils n'en avoient avec le chien, qui produit ordinairement à l'âge d'un an et quelques mois. A ce premier rapport entre le loup et nos animaux métis, on doit en ajouter un second, qui est celui de la fécondité, laquelle paroissoit être à peu près la même. Nos métis, tant de la première que de la seconde génération, n'ont produit qu'une seule fois en deux ans; car le mâle et la femelle de la première génération, qui ont produit pour la première fois le 3 mars 1776, et que j'ai envoyés à la ménagerie de Versailles au mois de novembre de la même année, n'ont produit pour la seconde fois qu'au printemps

de 1778; et de même le mâle et la femelle de la seconde génération, qui ont produit pour la première fois dans ma terre de Buffon, n'avoient pas donné le moindre signe de chaleur ou d'amour vingt et un mois après leur première production.

Et à l'égard de la fécondité dans l'espèce du loup vivant dans l'état de nature, nous avons plusieurs raisons de croire qu'elle n'est pas aussi grande qu'on a voulu le dire, et qu'au lieu de produire une fois chaque année, le loup ne produit en effet qu'une seule fois en deux et peut-être même en trois ans; car, 1°. il paroît certain que si la louve mettoit bas tous les ans six ou sept petits, comme plusieurs auteurs l'assurent, l'espèce du loup seroit beaucoup plus nombreuse, malgré la guerre que l'on ne cesse de faire à cet ennemi de nos troupeaux; d'ailleurs l'analogie semble être ici une preuve que l'on ne peut récuser. Nos animaux métis, par leurs facultés intérieures, ainsi que par l'odeur et par plusieurs autres caractères extérieurs, avoient tant de rapport avec le loup, qu'il n'est guère possible de croire

qu'ils en différoient dans un des points les plus essentiels, qui est la fécondité. 2°. Pour un loup que l'on tue, il y a peut-être cent chiens qui subissent le même sort, et néanmoins cette dernière espèce est encore infiniment plus nombreuse que celle du loup, quoique, selon toute apparence, elle ne soit que quatre fois plus féconde. 3°. On peut encore remarquer que lorsqu'on a vu dans une forêt une portée de jeunes louveteaux avec leur mère, il n'est pas ordinaire d'y en voir l'année suivante, quoique cette mère n'ait pas changé de lieu, à moins qu'il n'y ait encore d'autres louves avec elle; et si la louve mettoit bas tous les ans, on verroit chaque année, au contraire, les petits, conduits par leur mère, se répandre au printemps dans les campagnes, pour y chercher leur nourriture ou leur proie : mais comme nous n'avons pas d'exemple de ce fait, et que d'ailleurs toutes les raisons que nous venons d'exposer nous paroissent fondées, nous persistons à croire que la louve ne produit tout au plus qu'une fois en deux ans,

comme les femelles de nos animaux métis.

Le 4 mars 1779, la femelle métisse de la seconde génération mit bas ses petits, qui étoient au nombre de sept, et qui parurent être de couleur brune ou noirâtre, comme le père, ou comme de jeunes louveteaux qui viennent de naître ; et comme cette femelle avoit été couverte le 30 ou 31 décembre précédent, il est évident que le temps de la gestation n'a été que de soixante-trois jours, comme dans l'espèce du chien, et non pas de trois mois et demi, comme on le dit, mais peut-être sans fondement, de l'espèce du loup ; car en prenant encore ici l'analogie pour guide, il n'est guère possible de se refuser à croire que la gestation ne soit pas de même durée dans l'espèce du chien et dans celle du loup, puisque ces animaux se ressemblent à tant d'égards, et ont tant de rapports entre eux, qu'on ne peut pas douter qu'ils ne soient de même genre, et d'espèces beaucoup plus voisines que celles de l'âne et du cheval ; car ces derniers animaux ne produisent ensemble

que des êtres qui ne peuvent se perpétuer par la génération, c'est-à-dire, des êtres imparfaits, auxquels la Nature a refusé le plus précieux de ses dons, celui de vivre ou d'exister dans une postérité même au-delà du terme de sa vie, tandis que le loup et le chien produisent, par leur union, des individus qui peuvent donner l'existence à d'autres individus, parce qu'ils sont doués de toutes les facultés nécessaires à la reproduction.

Quelques heures avant de mettre bas, cette femelle arrangea dans un coin, et avec beaucoup de soin, un lit de paille pour y déposer sa famille : c'étoit un creux qui avoit la forme d'un grand nid, lequel étoit défendu par un rebord élevé qui régnoit tout autour. Lorsque les petits furent nés, elle s'empressa de s'acquitter envers eux de ses premiers devoirs de mère ; elle ne cessa presque pas de les lécher, de les caresser, de chercher à les mettre à leur aise ; elle ne permettoit pas à son mâle d'en approcher, et elle sembloit craindre qu'il ne leur fît du mal. Mais cette sollicitude, ces marques

de tendresse et d'affection maternelle, ne furent pas de longue durée; elles furent bientôt remplacées par une fureur barbare. Deux ou trois heures après leur naissance, la personne qui devoit soigner ces jeunes animaux fut assez curieuse pour aller les visiter; elle voulut les toucher ou les manier pour les examiner de près, et il n'en fallut pas davantage pour irriter la mère, qui se jeta tout aussitôt sur ses petits nouveau-nés, ou les arrachoit des mains avec furie pour les dévorer ensuite et pour en faire sa proie, car elle les mangea comme s'ils eussent été sa nourriture ordinaire. Six de ces jeunes animaux, qui furent ainsi touchés ou maniés, eurent le même sort; de manière qu'il ne nous resta de cette première portée, que la jeune femelle dont nous donnons la figure et la description.

Nous observerons à ce sujet qu'il y a plusieurs animaux femelles qui dévorent ainsi les petits de leur première portée lorsqu'on les touche au moment où ils viennent de naître; les truies sont principalement de ce nombre, et elles y sont

plus sujettes qu'aucune autre femelle : mais ces actes d'une barbarie atroce, quelqu'étranges qu'ils puissent être, ne sont néanmoins que le résultat d'un trop grand attachement, d'une affection trop excessive, ou plutôt d'une tendresse physique qui tient du délire; car la Nature, en chargeant les mères du soin d'élever leur famille et de la nourrir de leur lait, les a douées en même temps d'affection et de tendresse; sans cela elle eût manqué son vrai but, qui est la conservation et la propagation des êtres, puisqu'en supposant les mères absolument dénuées d'affection pour leurs petits, ces derniers périroient, faute de soins, presque aussitôt qu'ils seroient nés. On peut donc croire, avec quelque fondement, que ces jeunes mères ne font périr leur famille naissante que dans la crainte qu'on ne la leur ravisse, ou bien qu'elles veulent que ce dépôt précieux que la Nature leur a confié, ne doive son bien-être qu'à leur propre soin.

Au reste, la femelle métisse de la seconde génération dont nous parlons ici,

a toujours été fort attachée à sa fille. Elle ne souffroit pas, comme on l'a déja dit, que son mâle s'en approchât dans les commencemens, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs semaines qu'elle lui permit de prendre quelque part à l'éducation de leur petite compagne. Mais tous deux n'ont pas cessé depuis ce temps de lui donner leurs soins; ils ne la laissoient presque jamais aller seule, ils l'accompagnoient presque dans toutes ses démarches; ils la forçoient même quelquefois à se tenir au milieu d'eux en marchant, et ils touchoient rarement à la nourriture avant qu'elle n'en eût pris sa part. On leur donnoit souvent des moutons entiers pour leur nourriture : alors le père et la mère sembloient exciter leur petite compagne à s'en repaître la première; mais lorsqu'elle ne pouvoit pas entamer cette proie, le père et la mère lui donnoient la facilité d'en manger en l'entamant eux-mêmes.

Cette jeune femelle de la troisième génération, née le 4 mars 1779, n'a reçu qu'une éducation demi-domestique;

depuis sa naissance, elle a presque toujours été enfermée dans un vaste caveau avec son père et sa mère, d'où on ne les faisoit sortir que quelquefois pour respirer dans une cour le grand air ; on se contentoit de leur donner la nourriture à certaines heures, et on croyoit inutile de donner à cette jeune femelle des mœurs familières et sociales, parce qu'en effet mon but, en conservant ces animaux, n'a été que d'observer le produit de leur génération. Aussi cette jeune femelle étoit-elle très-timide et très-sauvage, mais néanmoins elle n'étoit ni féroce ni méchante; elle étoit au contraire d'un naturel tout-à-fait doux et paisible. Elle se plaisoit même à jouer avec les chiens ordinaires, sans chercher à leur faire du mal, quoiqu'elle fût âgée de vingt et un mois, et qu'elle eût par conséquent déja assez de force pour attaquer ou pour se défendre : mais je dois remarquer que les chiens ne s'en approchoient qu'avec répugnance, et comme s'ils sentoient encore en elle l'odeur de leur ennemi. Si on entroit dans l'endroit où elle étoit enfermée, elle se

contentoit de se tapir à terre comme si elle se croyoit alors bien cachée, de suivre avec des yeux inquiets tous les mouvemens que l'on faisoit, et de ne pas toucher à sa nourriture pendant qu'on la regardoit. Si, lorsqu'on étoit auprès d'elle, on lui tournoit le dos et qu'on laissât pendre ses mains, elle s'approchoit doucement et venoit les lécher; mais dès qu'on se retournoit de son côté, elle se retiroit bien vîte, et se tapissoit de nouveau sur la terre, où on pouvoit la toucher, lui prendre les oreilles et les pattes, et même lui ouvrir la gueule, sans qu'elle montrât aucune envie de mordre. Si on lui donnoit la liberté dans un jardin, elle n'étoit pas, à la vérité, fort aisée à reprendre, parce qu'elle fuyoit dès qu'on vouloit en approcher; mais lorsqu'elle étoit une fois prise, elle se laissoit emmener et même emporter si l'on vouloit, sans faire de résistance et sans montrer de colère. On peut donc dire que cette jeune femelle, quoique timide et sauvage, tenoit néanmoins, par la douceur de ses mœurs et de son naturel, de sa grand'mère et de sa

mère, lesquelles ayant reçu une éducation toute domestique, ont toujours été très-douces, très-caressantes et très-familières; et c'est une nouvelle preuve de ce que nous avons dit au sujet de ces animaux; savoir, que le chien, en s'alliant avec la louve, semble avoir donné aux femelles qui sont provenues de cette union, son naturel et ses mœurs, et que les femelles ont aussi transmis ces mêmes qualités intérieures aux autres femelles dont elles ont été mères; que réciproquement la louve, en s'alliant avec le chien, avoit donné aux mâles qui sont provenus de cette union, son naturel et ses mœurs, et que ces mâles ont aussi transmis ces mêmes qualités intérieures aux autres mâles dont ils ont été pères.

Nous allons donner la description de cette femelle qui nous est restée de la troisième génération : nous exposerons d'abord ce que cette jeune femelle avoit de commun avec le loup, et ensuite les rapports qu'elle pouvoit avoir avec le chien, et nous verrons par cette comparaison, qu'elle avoit, comme toutes les autres

femelles de cette race, beaucoup plus de ressemblance avec le loup qu'avec le chien. Il eût été bien à desirer d'avoir aussi un mâle de la même portée, comme nous en avions pour décrire les deux générations précédentes : nous aurions vu si ce mâle eût été, ainsi que son grand-père et son père, plus semblable par la forme de la tête à l'espèce du chien qu'à celle du loup, et si ses mœurs eussent été analogues à celles de ce dernier animal; cela auroit confirmé ou infirmé ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'influence des mâles et des femelles dans la génération de ces animaux.

1°. Cette jeune femelle de la troisième génération avoit par son air, sa marche, sa manière de courir, et la faculté qu'elle avoit de hurler, beaucoup d'analogie avec le loup : on ne l'a point entendue aboyer; mais le ton et les inflexions de sa voix, lorsqu'elle hurloit, étoient exactement les mêmes que ceux du loup. 2°. Elle avoit aussi, comme le loup, le corps fort épais de bas en haut vers le ventre, et plus élevé au train de devant

qu'à celui de derrière, qui alloit en s'abaissant fort sensiblement jusqu'à l'origine de la queue. 3°. Elle ressembloit encore au loup par la forme de sa tête, dont le museau étoit épais auprès des yeux et mince à son extrémité, et par les oreilles, qui étoient courtes, droites et terminées en pointe; 4°. par les dents canines, qui, à proportion de la taille de l'animal, étoient plus grandes et plus grosses que celles des chiens ordinaires. Voilà les principaux caractères qui rapprochoient cette femelle de l'espèce du loup, et qui paroissent avoir été transmis à toutes les femelles de la première génération. Nous rémarquerons seulement que dans la planche qui représente la femelle de la seconde génération, c'est-à-dire, la mère de celle que nous décrivons ici, les oreilles sont à demi courbées, parce que l'animal étoit jeune lorsqu'il a été dessiné, et que ses oreilles n'avoient pas encore acquis la propriété de se tenir tout-à-fait droites; mais depuis elles l'ont été, et ont eu la même forme que celles des autres femelles. Nous ajouterons encore que la femelle de

la troisième génération dont il s'agit dans cette description, avoit la queue longue, bien fournie de poil, et exactement semblable à celle du loup; et que, par ce dernier caractère, elle sembloit s'éloigner de sa grand'mère et de sa mère, qui avoient la queue courte, et se rapprocher de son aïeul et de son père, qui avoient la queue fort longue.

Elle tenoit de son père, 1°. par la couleur brune mélangée de grisâtre qu'elle avoit sur le dos, les côtés du corps, le dessous du cou, et par le noirâtre qui étoit sur la tête et sur le front. Nous observerons au sujet de cette couleur du poil, que dans la planche qui représente le mâle de la seconde génération, c'est-à-dire le père de la femelle dont il est ici question, le poil est d'une couleur plus brune, parce que ce mâle, qui a été dessiné à l'âge de six à sept mois, n'avoit pas encore acquis sa véritable couleur, laquelle a été ensuite à peu près semblable à celle de la femelle dont nous parlons ici, c'est-à-dire, brune mélangée de gris. Nous ajouterons que cette femelle avoit

de plus que son père et sa mère, du noirâtre sur toute la partie supérieure du museau. 2°. Elle tenoit de son père par le gris mélangé de blanc sale qu'elle avoit sous le corps depuis le bas de la poitrine jusqu'auprès du ventre; par le roussâtre qui étoit sur le côté extérieur des jambes, sur les côtés du nez et sur le dehors des oreilles, où il étoit nuancé de brunâtre, et par le noirâtre qui bordoit les oreilles; par le blanc qui étoit sur la surface intérieure des oreilles, le bas des joues, la mâchoire inférieure, la partie intérieure des cuisses et des jambes, et sur le bas-ventre et autour de l'anus : mais nous devons remarquer à ce sujet, que, dans tous les individus mâles et femelles de cette race de métis, il y avoit toujours eu plus ou moins de blanc sur toutes ces différentes parties, et que par conséquent les pères et les mères peuvent avoir également contribué à leur transmettre cette couleur. 3°. Enfin cette femelle tenoit de son père par la couleur de tous les ongles, et par la forme et la situation des yeux, dont les orbites étoient, comme dans le

chien, posées à peu près horizontalement; mais elle tenoit du père et de la mère par la qualité du poil, qui n'avoit point de duvet à sa racine, et qui, sans être aussi rude au toucher que celui du loup, l'étoit néanmoins beaucoup plus que celui du chien.

En comparant cette description avec les précédentes, on verra qu'elle tend à confirmer la plupart des raisonnemens que nous avons déja établis au sujet de ces animaux métis; cependant il est vrai que la mère ne paroissoit pas avoir influé ici sur la forme des yeux, qui, dans toutes les femelles, ont toujours été inclinés comme ceux du loup, tandis que ceux de notre femelle, troisième génération, étoient posés horizontalement comme ceux du père, ou plutôt comme ceux du chien : d'ailleurs, au lieu d'avoir la queue courte et émoussée comme sa grand'mère et sa mère, elle l'avoit au contraire fort longue et traînante; ce qui semble indiquer qu'ici le mâle avoit plus influé sur ces différentes parties, que les autres mâles dans les générations précédentes. Au reste, tous ces faits bien consi-

dérés ne détruisent pas ce que nous avons précédemment établi, puisque nous avons toujours cru que les mâles influoient plus que les femelles sur la forme des extrémités du corps ; mais, malgré ces expériences déja réitérées, on sent bien qu'il n'est guère possible de rien établir encore de bien positif sur l'influence réciproque des mâles et des femelles dans la génération, et qu'elles ne suffisent pas pour reconnoître et saisir la marche ordinaire de la Nature. Il y a tant de causes qui peuvent induire en erreur dans un sujet aussi délicat, que quelque sagacité que puisse avoir un observateur naturaliste, il aura toujours raison de se méfier de ses opinions, s'il n'a pas un corps de preuves complet pour les appuyer. Par exemple, il est assez probable que s'il y a de la différence dans la vigueur et le tempérament de deux animaux qui s'accouplent, le produit de cet accouplement aura plus de rapport avec celui des deux qui aura le plus de vigueur et de force de tempérament; et que si c'est le mâle qui est supérieur à cet égard, les petits tiendront plus du père que de la femelle.

DU MALE,

QUATRIÈME GÉNÉRATION.

La femelle de la troisième génération étant devenue en chaleur, fut couverte par son père, et mit bas au printemps de l'année 1781 quatre petits, tant mâles que femelles, dont deux furent mangés par le père et la mère. Il n'en resta que deux, l'un mâle et l'autre femelle. Ces jeunes animaux étoient doux et caressans; cependant ils étoient un peu voraces, et attaquoient la volaille qui étoit à leur proximité.

Le mâle de cette quatrième génération conservoit toujours la physionomie du loup. Ses oreilles étoient larges et droites; son corps s'alongeoit en marchant, comme celui du loup; la queue étoit un peu courbée et pendante entre les jambes. Il tenoit encore du loup par la couleur du poil sur la tête et sur le corps.

A l'âge de près d'un an, sa longueur, mesurée en ligne droite du bout du nez à l'anus, étoit de deux pieds huit pouces six lignes, et, suivant la courbure du corps, de trois pieds quatre pouces neuf lignes.

Il avoit les paupières, le nez et les narines noirs, les joues blanches, ainsi que le dessous de la mâchoire inférieure, et l'on voyoit aussi du blanc à la poitrine et sur les faces internes des jambes et des cuisses; le dessous du ventre, en gagnant la poitrine, étoit d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre.

La queue avoit neuf pouces six lignes de longueur; elle étoit grosse et garnie d'un poil touffu et assez court, noirâtre au-dessus de la queue, jaunâtre en-dessous, et noir à l'extrémité.





1. CHIEN MULET FEMELE 4.e *Génération*.

2. RENARD BLANC.

J. Pauquet S.

DE LA FEMELLE,

QUATRIEME GÉNÉRATION.

CETTE louve-chienne, de la même portée que le loup-chien précédent, tenoit de sa bisaïeule la louve par sa physionomie, son regard, ses grandes oreilles et la queue pendante entre les jambes. Elle étoit un peu plus petite que le mâle, et plus légère dans les formes du corps et des jambes.

Au même âge de près d'un an, sa longueur du bout du nez à l'anus, mesurée en ligne droite, étoit de deux pieds quatre pouces une ligne, et, suivant la courbure du corps, de deux pieds huit pouces neuf lignes ; ce qui faisoit quatre pouces cinq lignes de moins que dans le mâle. Cette femelle en différoit encore par les formes du corps, moins lourdes, et tenant plus de son bisaïeul chien; elle avoit

la tête plus alongée et plus fine que son frère, la queue beaucoup plus longue, ainsi que les oreilles, dont l'extrémité étoit tombante, au lieu qu'elle étoit droite dans le mâle. Les couleurs de son poil tenoient en général beaucoup plus de celles du chien que de celles de la louve dont elle tiroit son origine.

Le bout du nez, les naseaux et les lèvres étoient noirs.

Elle étoit encore plus douce et plus craintive que le mâle, et souffroit plus patiemment les châtimens et les coups.

SUITE
DES CHIENS MÉTIS.

M. Leroy, lieutenant des chasses et inspecteur du parc de Versailles, par sa lettre du 13 juillet 1778, m'a fait part des observations qu'il a faites sur le chien-loup que je lui avois envoyé. « J'ai, dit-« il, à vous rendre compte des chiens-« loups que vous m'avez confiés. D'abord « ils ont produit ensemble, comme ils « avoient fait chez vous. J'en ai donné « deux à M. le prince de Condé ; M. d'A-« mezaga doit les avoir suivis, et il pourra « vous dire ce qu'ils ont fait. J'en ai gardé « un, pour voir s'il deviendroit propre à « quelque usage. Dans son enfance, on « l'a laissé libre dans une maison et dans « un grand enclos. Il étoit assez familier « avec les gens de la maison, se nourris-« soit de tout, mais paroissoit préférer

« la viande crue à tout le reste. Sa figure « ressembloit beaucoup à celle du loup, « à la queue près, qui étoit plus courte, « mais qui étoit tombante comme celle « des loups. Il avoit sur-tout dans la phy- « sionomie ce *torvus* qui appartient parti- « culièrement au loup. Sa manière de cou- « rir et de marcher étoit absolument sem- « blable à celle de cet animal. Lorsqu'il « étoit appelé par quelqu'un de ceux avec « lesquels il étoit le plus familier, il ne « venoit jamais directement à lui, à moins « qu'il ne fût exactement sous le vent; « sans cela, il alloit d'abord prendre le « vent, et ne s'approchoit qu'après que le « témoignage de son nez avoit assuré celui « de ses yeux. En tout il n'avoit rien de la « gaieté folâtre de nos jeunes chiens, quoi- « qu'il jouât quelquefois avec eux; toutes « ses démarches étoient posées et annon- « çoient de la réflexion et de la méfiance. « Il avoit à peine six mois, qu'on fut « obligé de l'enchaîner, parce qu'il com- « mençoit à faire une grande destruction « de volailles. On avoit essayé de le corri- « ger; mais, outre qu'il n'étoit ni aisé ni

« sûr de le saisir, le châtiment ne pro-
« duisoit en lui que de l'hypocrisie. Dès
« qu'il n'étoit pas apperçu, son penchant
« à la rapine agissoit dans toute son éner-
« gie. Parmi les volailles, il préféroit sur-
« tout les dindons. Lorsqu'on le tint atta-
« ché, sa férocité ne parut pas s'augmen-
« ter par la perte de sa liberté. Il ne devint
« pas non plus propre à la garde; il aboyoit
« rarement : ses aboiemens étoient courts
« et ne marquoient que l'impatience; il
« grondoit seulement quand il étoit ap-
« proché par des inconnus, et la nuit il
« hurloit souvent. A l'âge d'un an, je l'ai
« fait mener à la chasse; et comme il
« paroissoit hardi et tenace, j'ai voulu
« essayer s'il donneroit sur le sanglier :
« mais son audace lui a été funeste; il a
« succombé à la première épreuve. On l'a
« lâché avec d'autres chiens sur un san-
« glier qu'il a attaqué de front, et qui l'a
« tué tout roide. Voilà l'histoire de cet
« individu.

« J'ai marié son père, l'un de ceux que
« vous m'aviez donnés, avec une jeune
« louve que nous avions à la ménagerie.

« Comme il étoit plus fort qu'elle, il a
« commencé par s'en rendre le maître, et
« quelquefois il la mordoit très-cruelle-
« ment, apparemment pour l'assujettir.
« La bonne intelligence s'est ensuite réta-
« blie : lorsque la louve a eu environ dix-
« huit mois, elle est devenue en chaleur,
« elle a été couverte, et il en est venu trois
« petits qui tiennent beaucoup moins du
« chien que les individus de la première
« production ; entre autres choses, le poil
« est pareil à celui du louveteau. Une
« chose assez rare, c'est que cette louve
« étant pleine, et à un mois près de mettre
« bas, elle a souffert le mâle ; il l'a cou-
« verte en présence d'un des garçons de la
« ménagerie, qui est digne de foi. Il dit
« qu'ils sont restés attachés un moment
« ensemble, mais beaucoup moins long-
« temps que ne restent nos chiens......... Je
« fais élever séparément deux de ces lou-
« veteaux, pour voir si l'on pourra en
« tirer quelque parti pour la chasse ; je les
« ferai mener de bonne heure en limiers,
« parce que c'est de cette seule manière
« qu'on peut espérer d'eux quelque doci-

« lité. Je donnerai le troisième pour mari « à la louve, afin que l'on voie quel degré « d'influence conservera sur la troisième « génération, la race du grand-père qui « étoit un chien. »



SECONDE SUITE

DES CHIENS MÉTIS.

A ce premier exemple de la production très-certaine d'un chien avec une louve, nous pouvons en ajouter d'autres, mais dont les circonstances ne nous sont pas à beaucoup près si bien connues. On a vu en Champagne, dans l'année 1776, entre Vitry-le-François et Châlons, dans une des terres de M. le comte du Hamel, une portée de huit louveteaux, dont six étoient d'un poil roux bien décidé, le septième d'un poil tout-à-fait noir, avec les pattes blanches, et le huitième de couleur fauve mêlée de gris. Ces louveteaux, remarquables par leur couleur, n'ont pas quitté le bois où ils étoient nés, et ils ont été vus très-souvent par les habitans des villages d'Ablancourt et de la

Chaussée, voisins de ce bois. On m'a assuré que ces louveteaux provenoient de l'accouplement d'un chien avec une louve, parce que les louveteaux roux ressembloient, au point de s'y méprendre, à un chien du voisinage. Néanmoins, avec cette présomption, il faut encore supposer que le chien roux, père de ces métis, avoit eu pour père ou pour mère un individu noir. Les peaux de ces jeunes animaux m'ont été apportées au Jardin du roi; et en consultant un pelletier, il les a prises, au premier coup-d'œil, pour des peaux de chiens: mais, en les examinant de plus près, il a reconnu les deux sortes de poils qui distinguent le loup et les autres animaux sauvages des chiens domestiques. C'est à M. de Cernon que je dois la connoissance de ce fait, et c'est lui qui a eu la bonté de nous envoyer les peaux pour les examiner. Il m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre du 28 octobre 1776, dont voici l'extrait.

« Le jour fut pris au 4 novembre pour « donner la chasse à cette troupe de petits « loups.......... On fit battre le bois par

« des chiens courans accoutumés à don-
« ner sur le loup ; on ne les trouva point
« ce jour-là, quoiqu'ils eussent été vus
« deux jours auparavant par M. d'Ablan-
« court, qui, à pied et sans armes, s'étoit
« amusé à les considérer assez long-temps
« à vingt toises de lui autour du bois, et
« avoit été surpris de les voir si peu sau-
« vages. Je demandai, dit M. de Cernon,
« au pâtre d'Ablancourt qui se trouva là,
« s'il avoit vu ces loups : il me répondit
« qu'il les voyoit tous les jours, qu'ils
« étoient privés comme des chiens, que
« même ils gardoient ses vaches et jouoient
« au milieu d'elles sans qu'elles en eussent
« la moindre peur ; il ajouta qu'il y en
« avoit un tout noir, que tous les autres
« étoient roux, à l'exception encore d'un
« autre qui étoit d'un gris cendré.......

« Le 5 novembre, nous trouvâmes ces
« loups dans une remise de broussailles,
« située entre Mery et Cernon, et nous
« nous mîmes à leur poursuite ; et après
« les avoir suivis à pied une lieue et de-
« mie, nous fûmes obligés, la nuit ve-
« nant, de les abandonner : mais nous

« avions très-bien distingué les couleurs « de ces jeunes animaux, et leur mère « qui étoit avec eux.

« Le 7, nous fûmes informés que les « loups avoient été vus à Jongy, que le « concierge de M. de Pange en avoit tué « un, que le garde-chasse en avoit blessé « un autre, et tiré sur le noir de fort « près, et paroissoit l'avoir manqué : il « les vit aller de là à l'endroit où ils « étoient nés. Les chasseurs se rassem- « blèrent, et allèrent, trois jours après, « les y relancer. La mère louve fut vue la « première, et tirée par mon fils; n'étant « pas restée à son coup, elle fut suivie de « près par les chiens, et vue de presque « tous les chasseurs dans la plaine, et ils « n'y remarquèrent rien de différent des « louves ordinaires....... Ensuite on tua « dans le bois un de ses louveteaux qui « étoit entièrement roux, avec le poil « plus court et les oreilles plus longues « que ne les ont les loups; le bout des « oreilles étoit un peu replié en dedans, « et quelque chose dans l'ensemble plus « approchant de la figure du mâtin alongé

« que de celle d'un loup. Un autre de ces « louveteaux ayant été blessé à mort, il « cria sur le coup précisément comme « crie un chien qu'on vient de frapper. « Le garde-chasse qui l'avoit tiré, fut « même effrayé de la couleur et du cri de « ce louveteau, par la crainte qu'il avoit « d'avoir tué un des chiens de la meute « qui étoit de même poil ; mais en le « poursuivant il fut bientôt détrompé, et « le reconnut pour être un louveteau : « cependant il ne put pas le saisir ; car « cet animal blessé se fourra dans un ter- « rier où il a été perdu.

« Le garde-chasse de M. Loisson, qui a « coutume de tendre des piéges, trouva, « en les visitant, un de ces louveteaux « saisi par la jambe, et il le prit pour un « chien ; quelques autres hommes qui « étoient avec lui, en jugèrent de même ; « en sorte qu'après l'avoir tué ils le lais- « sèrent sur la place, ne croyant pas que « ce fût un louveteau, mais persuadés « que c'étoit un chien........ Nous en- « voyâmes chercher ce prétendu chien « qu'ils venoient de tuer, et nous recon-

« nûmes que c'étoit un louveteau entiè-
« rement semblable aux autres, à l'excep-
« tion que son poil étoit en partie roux
« et en partie gris : la queue, les oreilles,
« la mâchoire, le chignon, étoient bien
« décidément du loup.

« Enfin, quelques jours après, on trouva
« le reste de cette troupe de louveteaux
« dans un bois, à une lieue de Châlons :
« on en tua un qui étoit roux, et pareil
« à celui dont j'ai envoyé la peau au Ca-
« binet du roi.

« Enfin, le 18 novembre 1776, M. Lois-
« son tua deux de ces louveteaux à quel-
« que distance de son château, et ce sont
« les deux dont j'ai envoyé les peaux :
« l'un étoit roux, et l'autre noir ; le pre-
« mier mâle, et le second une femelle, qui
« étoit plus petite et couroit plus légère-
« ment que le mâle. »

D'après les faits qui viennent d'être exposés, il y a quelque apparence que ces louveteaux pouvoient provenir de l'union d'un chien avec la louve, puisqu'ils avoient tant de ressemblance avec le chien, qu'un grand nombre de chasseurs les ont pris pour des chiens.

De ces huit louveteaux, il y en avoit six roux, qui, par cette couleur, ressembloient, dit-on, à un chien du voisinage, et ils avoient les oreilles à demi pendantes; cela fonde la présomption qu'ils pouvoient provenir de ce chien : mais il y en avoit un septième, dont le poil étoit grisâtre, et qui par conséquent pouvoit provenir du loup. Le huitième, qui étoit noir, pouvoit aussi provenir d'un loup; car cette couleur noire n'est qu'une variété qui se trouve quelquefois dans l'espèce du loup, comme je l'ai dit, article *du loup noir*, tome II, page 190.

TROISIÈME EXEMPLE

DU PRODUIT D'UN CHIEN ET D'UNE LOUVE.

Extrait d'une lettre de M. de Cerjal, à Lausanne, au baron de Woellwarth, à Paris.

« Si vous voyez M. le comte de Buffon, « je vous prie de lui dire que personne « ne peut mieux que moi attester la vérité « d'une note de la vingt et unième page « de son Histoire des animaux quadru- « pèdes, ayant moi-même dressé deux « petits provenus d'un chien d'arrêt, et « de la fille du loup dont lord Pembroke « avoit écrit à M. Bourgelas; qu'avec « beaucoup de peine et de douceur je les « avois amenés à chasser et arrêter de « compagnie avec une trentaine de chiens « d'arrêt; qu'ils avoient du nez, mais, du

« reste, toutes les mauvaises qualités du
« loup; qu'il a fallu beaucoup de temps
« pour leur apprendre à rapporter, et
« qu'étant grondés le moins du monde,
« ils se retiroient derrière mon cheval, et
« ne chassoient plus de quelques heures;
« et que n'étant que très-médiocrement
« bons, je ne les ai gardés qu'en faveur
« de leur naissance peu commune, et les
« ai ensuite rendus à lord Pembroke. »

QUATRIÈME EXEMPLE

DU PRODUIT D'UN CHIEN ET D'UNE LOUVE.

« Il a été attaqué, le 11 août 1784, dans « les bois de Sillegny, à trois lieues de « Metz, un jeune loup mâle qui a été pris « en plaine, après une heure de chasse, « par l'équipage de la louveterie. Le pelage « de ce loup n'est pas semblable à celui « des loups ordinaires ; il est plus rouge et « approche de celui du chien. Sa queue « est conforme à celle du loup ; ses oreilles, « au lieu d'être droites, sont tombantes « depuis le milieu de l'oreille jusqu'aux « extrémités ; ses yeux sont plus grands « que ceux des loups ordinaires, dont il « paroît différer aussi par le regard ; l'ex- « trémité de ses pieds de derrière près des « ongles, est blanche ; et en tout, cet ani-

« mal paroît tenir autant du chien que du « loup; ce qui feroit présumer qu'il a été « engendré par une louve couverte par un « chien.

« On a empêché les chiens de l'étran- « gler, et M. le comte d'Haussonville, « grand louvetier de France, le fait élever « pour l'envoyer à la ménagerie. On a « déja observé qu'il lape de la même « manière que les chiens. »

CINQUIÈME EXEMPLE

DU PRODUIT D'UNE LOUVE AVEC UN CHIEN.

« En 1774, parut une louve en basse « Normandie, qui se retiroit dans le bois « de Mont-Castre, proche le château de « Laune et le bourg de la Haye-du-Puits.

« Cette louve ayant pris plusieurs bes- « tiaux dans les landes et marais des en « virons, les habitans du canton lui don- « nèrent la chasse, firent des battues à « différentes reprises, mais toujours en « vain : l'animal, fin et subtil, sut s'es- « quiver; ils parvinrent seulement à l'ex- « pulser du pays, après qu'il y eut séjourné « près d'un an.

« Mais ce qui étonna beaucoup dans les « battues que l'on fit, fut de voir plu- « sieurs fois avec cette louve un chien de

« l'espèce du levrier, qui s'étoit joint à
« elle, et qui appartenoit au seigneur de
« la paroisse de Mobec, voisine de la forêt
« de Mont-Castre.

« On sut que cette louve, étant sans
« doute en chaleur, venoit la nuit dans
« les environs de la maison du seigneur
« de Mobec, faire des hurlemens pour
« attirer à elle le chien, qui en effet alloit
« la joindre ; ce qui fit faire des représen-
« tations au seigneur de Mobec pour se
« défaire de son chien, qu'en effet il fit
« tuer.

« Mais la louve étoit pleine ; elle mit bas
« ses petits peu de temps après. Les habi-
« tans en trouvèrent cinq ; on en apporta
« deux au château de Laune. Le curé d'An-
« goville en éleva pendant quelque temps
« un qui paroissoit tenir du loup et du
« chien ; mais il devint si méchant et si
« funeste à la basse-cour, qu'on fut obligé
« de le faire tuer.

« Le levrier tué, les petits louveteaux
« pris, la louve ne reparut plus dans le
« pays.

« Il est certain qu'elle étoit pleine du

« chien, puisqu'on les avoit vus plusieurs
« fois ensemble, qu'il n'y avoit pas de
« loup dans le canton, et qu'elle mit bas
« ses petits environ trois mois après qu'on
« se fut apperçu de leur union et des hur-
« lemens qu'elle faisoit pour attirer à elle
« le chien.

« Tout cela s'est passé depuis l'été de
« 1774 jusqu'à l'été de 1775, et est à la
« connoissance de tous les habitans du
« canton.

« On a vu chez M. le comte de Castel-
« more un petit chien, âgé d'environ un
« an, et d'une assez jolie forme, que l'on
« assuroit provenir d'une petite chienne
« et d'un renard *. »

Tous ces faits confirment ce que les anciens avoient, avant nous, observé ou soupçonné; car plusieurs d'eux ont écrit que les chiens pouvoient s'accoupler et produire avec les loups et les renards.

* Extrait d'une lettre écrite de Paris, le 12 juin 1779.

DU SOULIK.

Nous donnons ici la figure de cet animal, qui manquoit dans nos volumes précédens. M. le prince Galitzin a eu la bonté de demander, à la prière de M. de Buffon, huit souliks, et de donner tous les ordres nécessaires pour les faire arriver vivans jusqu'en France. Il s'adressa pour cela à M. le général Betzki, qui les envoya à M. le marquis de Beausset, alors ambassadeur de France à la cour de Pétersbourg. Ces huit petits animaux arrivèrent vivans à Pétersbourg après un long voyage depuis la Sibérie ; mais ils ont péri dans la traversée depuis Pétersbourg en France, quoiqu'on eût eu les plus grandes attentions, tant pour leur nourriture que pour les autres soins nécessaires à leur conservation. On avoit recommandé de Sibérie, de ne leur donner à manger que du blé ou du chènevis, de les laisser à l'air autant qu'on pourroit, d'empêcher seulement que l'eau des grandes pluies ne les



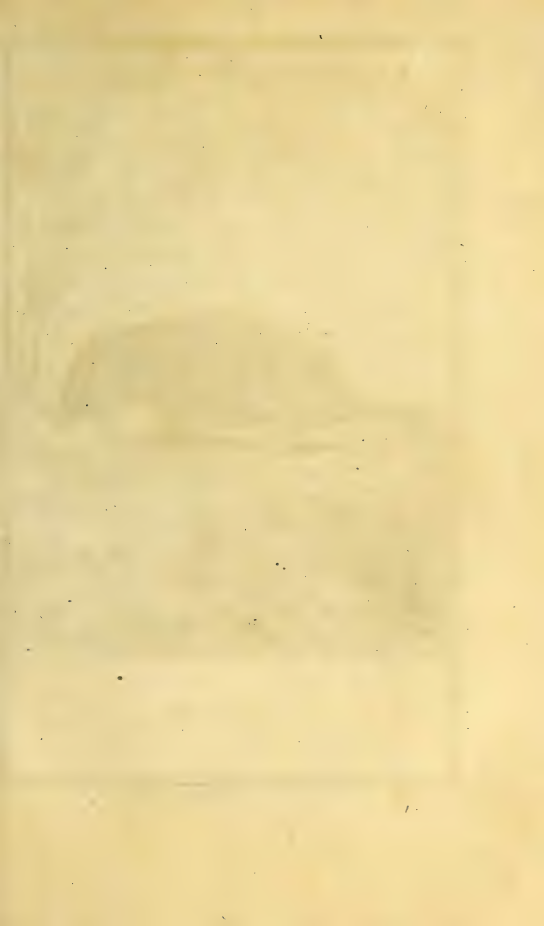
LE SOULIK .

J Pauquet S .

inondât dans leur caisse, de leur mettre dans cette même caisse une forte épaisseur de sable assez lié pour ne pouvoir s'ébouler, parce que, dans leur état de nature, ils font leurs trous dans les terres légères.

Ces animaux habitent ordinairement les déserts, se font des tanières sur les pentes des montagnes, pourvu que le fond de la terre soit noir. Leurs tanières ne sont pas égales en profondeur; elles sont de sept ou huit pieds de longueur, jamais droites, mais tortueuses, ayant deux, trois, quatre et cinq sorties: leur distance est aussi inégale, ayant depuis deux jusqu'à sept pieds de séparation. Ils pratiquent dans ces tanières différens endroits, où, en temps d'été, ils font leurs provisions pour l'hiver. Dans les terres labourées ils ramassent, pendant le temps de la moisson, les épis de froment, de même que la graine des pois, du lin et du chanvre, qu'ils mettent séparément l'un de l'autre dans les endroits préparés exprès et d'avance à l'intérieur de leurs tanières. Dans les endroits incultes, ils

ramassent des graines de différentes herbes. En été, ils se nourrissent de grains, d'herbes, de racines et de jeunes souris. Pour peu qu'elles soient grosses, le souslik ne peut en faire sa proie. Indépendamment des magasins où ces animaux gardent leurs provisions d'hiver, ils se pratiquent encore dans leurs tanières des endroits pour reposer, et qui en sont distans de quelques pieds. Ils rejettent leurs ordures hors de leurs retraites. Les femelles portent depuis deux jusqu'à cinq petits; ils naissent aveugles et sans poil, et ne commencent à voir que quand le poil paroît. On ne sait pas au juste le temps de la gestation des femelles.





LA TAUPE.

J. Pauquet S.

DE LA TAUPE.

Je donne ici la figure de la taupe, parce qu'elle n'a pas été bien rendue [1].

Pontoppidan assure que la taupe ne se trouve en Norvége que dans la partie orientale du pays, et que le reste de ce royaume est tellement rempli de rochers, qu'elle ne peut s'y établir [2].

Depuis la publication du volume de mon ouvrage où j'ai donné la description de la taupe, il a paru un très-bon Mémoire de M. de la Faille sur l'histoire naturelle de cet animal, imprimé en 1769, dont je crois devoir donner ici l'extrait, parce que ce Mémoire contient plusieurs observations nouvelles et quelques faits qui ne m'étoient pas connus.

Selon M. de la Faille, on peut distin-

[1] Tome II, page 291, planche XXVII.

[2] *Histoire naturelle de la Norvége*, par Pontoppidan. *Journal étranger*, juin 1756.

guer en Europe cinq taupes différentes :

1°. Celle de nos jardins, dont le poil est fin et d'un très-beau noir.

2°. La taupe blanche, qui ne diffère de la taupe noire commune que par la couleur. Elle est plus commune en Hollande qu'en France, et se trouve encore plus fréquemment dans les contrées septentrionales.

3°. La taupe fauve, qui, selon lui, ne se trouve guère que dans le pays d'Aunis, et qui a le poil d'un roux clair, tirant sur le ventre de biche, sans aucune tache ni mélange. Il paroît que c'est une nuance dans l'espèce de la taupe blanche ; seulement elle est un peu plus grosse ; mais M. de la Faille n'en a vu qu'un seul individu, qui avoit été pris près de la Rochelle, dans le même terrain que la taupe blanche.

4°. La taupe jaune verdâtre ou couleur de citron, qui se trouve dans le territoire d'Alais en Languedoc. Elle est d'une belle couleur de citron, et l'on prétend que cette couleur n'est due qu'à la qualité de la terre qu'elle habite. C'est entre le bourg

d'*Aulas* et les hameaux qu'on appelle *les Carrières*, dans le diocèse d'Alais, que se trouve cette taupe citron.

5°. La taupe tachetée ou variée qu'on trouve dans plusieurs contrées de l'Europe. Celles de l'Ost-Frise ont tout le corps parsemé de taches blanches et noires ; en Suisse, en Angleterre et dans le pays d'Aunis, elles ont le poil noir varié de fauve.

Indépendamment de ces cinq races de taupes qui se trouvent en Europe, les voyageurs parlent d'une taupe de l'île de Java, dont les quatre pieds sont blancs, ainsi que la moitié des jambes ; en Amérique, celles de Virginie ont le poil noirâtre et luisant, mêlé d'un pourpre foncé. Toutes ces taupes ne paroissent être que de simples variétés de l'espèce de la taupe commune, parce qu'elles n'en diffèrent que par les couleurs ; mais il y en a d'autres qui semblent constituer des espèces différentes, parce qu'elles diffèrent de la taupe commune, non seulement par les couleurs, mais par la forme du corps et des membres.

TAUPE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Nous donnons ici la figure d'une taupe qui se trouve au cap de Bonne-Espérance, et dont la peau bourrée nous a été donnée par M. Sonnerat, correspondant du Cabinet. Cette taupe ressemble assez à la taupe ordinaire par la forme du corps, par les yeux qu'elle a très-petits, par les oreilles qui ne sont point apparentes, et par la queue qu'il faut chercher dans le poil, et qui est à peu près de la même longueur que celle de notre taupe ; mais elle en diffère par la tête qu'elle a plus grosse, et par le museau qui ressemble à celui du cochon d'Inde. Les pieds de devant sont aussi différens ; le poil du corps n'est pas noir, mais d'un brun minime, avec un peu de fauve à l'extrémité de chaque poil ; la queue est couverte de grands poils d'un jaune blanchâtre ; et en général le poil de cette taupe du Cap est plus long que celui de la taupe d'Europe. Ainsi l'on doit conclure de toutes ces différences, que c'est une espèce particulière, et qui,



LA TAUPE DU CAP.

J Dauquet S.



LA PETITE TAUPE DU CAP.

J. Pauquet S.

quoique voisine de celle de la taupe, ne peut pas être regardée comme une simple variété.

Depuis la publication de l'article ci-dessus, j'ai reçu de M. Allamand une description plus exacte de cette taupe du Cap, avec une figure faite sur l'animal vivant, et que je crois devoir donner ici, comme plus exacte. Voici ce que cet habile naturaliste a publié, cette année 1781, sur cet animal, que je n'avois guère pu qu'indiquer d'après MM. Sonnerat et de la Caille :

« M. de Buffon a donné une figure de « cette taupe, faite d'après une peau bour- « rée qui lui a été donnée par M. Sonne- « rat, et il ne lui étoit pas possible d'en « donner une meilleure, parce qu'un tel « animal ne peut pas être transporté vi- « vant en Europe; mais cette figure re- « présente si imparfaitement son original, « que je n'ai pas hésité d'en donner une « meilleure *. M. Gordon m'en a envoyé « le dessin.

* Voyez planches III et IV.

« Cette taupe ressemble à la taupe ordi-
« naire par les habitudes et par la forme
« du corps ; mais aussi elle en diffère en
« des parties si essentielles, que M. de
« Buffon a eu raison de dire que c'étoit
« une espèce particulière, qui ne pouvoit
« pas être regardée comme une simple
« variété. Sa longueur est de sept pouces,
« et son poil est d'un brun minime, qui
« devient plus foncé et presque noir sur
« la tête ; vers les côtés et sous le ventre,
« il est d'un blanc cendré ou bleuâtre.

« La tête de cette taupe est presque aussi
« haute que longue, et elle est terminée
« par un museau applati, et non pas alon-
« gé comme celui de nos taupes : cepen-
« dant elle a ceci de commun avec ces
« dernières ; c'est que son museau res-
« semble à une espèce de boutoir, de cou-
« leur de chair, où l'on voit les ouver-
« tures des narines, comme dans le co-
« chon, mais qui n'avance point au-delà
« des dents *. La gueule est environnée

* Comparez cette description avec celle que M. Daubenton a donnée de la taupe ordinaire, dans le tome II de cet ouvrage, page 291.

« d'une bande blanche de la largeur de « quatre ou cinq lignes, qui passe au-« dessus du museau ; il en part quelques « longs poils blancs qui forment une es-« pèce de moustache. Elle a à chaque mâ-« choire deux dents incisives fort longues, « qui paroissent même quand la gueule « est fermée ; celles d'en-haut sont de la « longueur de quatre lignes, et celles d'en-« bas de plus de six. Ses yeux sont extrê-« mement petits, et placés presque à égale « distance du museau et des oreilles : ils « occupent le centre d'une tache ovale « blanche dont ils sont environnés ; ce « qui fait qu'on n'a pas de peine à les trou-« ver, comme dans nos taupes. Ses oreilles « n'ont point de conque qui paroisse en « dehors ; tout ce qu'on en voit extérieu-« rement, consiste dans l'orifice du canal « auditif, qui est essez grand, et dont le « rebord a un peu de saillie. Cet orifice « est aussi placé au milieu d'une tache « blanche. Enfin il y a une troisième tache « de la même couleur au-dessus de la « tête ; et c'est à cause de ces différentes « taches qu'on la nomme au Cap, *blesmol*,

« ou *taupe tachetée*. Ses pieds ont tous cinq « doigts munis de forts ongles : ils sont « sans poils en dessus ; mais ils en ont « d'assez longs en dessous : ceux de devant « sont faits comme ceux de derrière, et « ils n'ont rien qui ressemble à ceux des « taupes d'Europe, qui sont beaucoup « plus grands que les pieds postérieurs, « et dont la figure approche de celle d'une « main dont la paume seroit tournée en « arrière.

« Sa queue, qui ne surpasse pas sept ou « huit lignes, est couverte de longs poils « de la même couleur que ceux des côtés.

« Ces taupes ressemblent encore aux « nôtres par leurs habitudes ; elles vivent « sous terre ; elles y creusent des galeries, « et elles font beaucoup de mal aux jar- « dins. M. Gordon a vu, fort avant dans « l'intérieur du pays, une espèce beau- « coup plus petite et de couleur d'acier ; « aussi lui en donne-t-on le nom : mais « quant au reste, elle étoit tout-à-fait sem- « blable à celle que nous venons de décrire. « Ce que nous en avons dit est une nouvelle « preuve du peu d'attention que Kolbe a

« donné à ce qu'il a vu. En parlant de la « taupe du Cap, voici comment il s'ex- « prime ;

« *Il y a des taupes au Cap, et même en* « *fort grande quantité, qui ressemblent, à tous* « *égards, à celles que nous avons en Europe :* « *ainsi je n'ai rien à dire sur ce sujet.*

« Il auroit donc pu se passer d'en faire « un article où il n'est question que du « piége qu'on leur tend, en lui faisant « tirer une corde qui fait partir un coup « de fusil qui les tue; et même encore je « doute qu'on se donne la peine de faire « tant d'appareil pour un aussi petit ani- « mal que cette taupe : le piége paroît « plutôt être tendu pour une autre taupe « dont il sera question dans l'article sui- « vant, mais dont Kolbe n'aura connu que « le nom. Cependant il seroit dangereux « de prendre ces animaux avec la main ; « ils sont méchans et mordent bien fort.

« M. de Buffon, dans l'article intéres- « sant qu'il a donné de la taupe ordi- « naire *, a remarqué que, pour la dédom- « mager du sens de la vue dont elle est

* Voyez le tome II de cet ouvrage, page 291.

« presque privée, la Nature lui a accordé « avec magnificence les organes qui ser- « vent à la génération. La taupe du Cap « auroit besoin du même dédommage- « ment; mais j'ignore si la Nature a été si « libérale à son égard.

« Dans le Journal d'un voyage entrepris « par l'ordre du gouvernement du Cap, « il est dit, dans une note de l'éditeur, « que cette taupe ressemble plus au hams- « ter qu'à tout autre animal de l'Europe. « Je ne comprends pas où l'auteur de cette « note trouve la ressemblance. Si l'on « compare la figure que j'en donne ici « avec celle du hamster qui se trouve dans « le tome VI de cet ouvrage, je doute qu'on « trouve aucun rapport entre elles. »

TAUPE DE PENSILVANIE.

« Il y a, dit M. Kalm, en Pensilvanie « une espèce de taupe qui se nourrit prin- « cipalement de racines. Cet animal se « creuse dans les champs de petites allées « souterraines, qui se prolongent en for- « mant des détours et des sinuosités......

« Il a dans les pattes plus de force et de « roideur que beaucoup d'autres animaux, « à proportion de leur grandeur...... Pour « creuser la terre, il se sert de ses pieds « comme des avirons ». M. Kalm en mit un dans son mouchoir; il s'apperçut qu'en moins d'une minute il y avoit fait quantité de petits trous, qui avoient l'air d'avoir été percés avec un poinçon...... Il étoit très-méchant; et dès que l'on mettoit ou qu'il trouvoit quelque chose sur son passage, il y faisoit tout de suite, en mordant, de grands trous. « Je lui présen-« tai, dit M. Kalm, mon écritoire, qui « étoit d'acier : il commença d'abord à la « mordre; mais il fut bientôt rebuté par « la dureté du métal, et ne voulut mordre « après aucune des choses qu'on lui pré-« sentoit. Cet animal n'élève pas la terre « en dôme, comme les taupes d'Europe; « il se fait seulement de petites allées sous « terre. »

Ces indications ne sont pas suffisantes pour donner connoissance de cet animal, ni même pour décider s'il est vraiment du genre des taupes.

LA TAUPE ROUGE D'AMÉRIQUE.

La première espèce est la taupe d'Amérique, qui a le poil roux mêlé de cendré clair, et qui n'a pas les pieds conformés comme ceux de la taupe d'Europe, n'ayant que trois doigts aux pieds de devant, et quatre à ceux de derrière, qui sont à peu près égaux, tandis que ceux des pieds de devant sont très-inégaux, le doigt extérieur étant beaucoup plus long que les deux autres, et armé d'un ongle plus fort et plus crochu; le second doigt est plus petit, et le troisième l'est encore beaucoup plus. J'ai dit à ce sujet, tome II, page 297, que cette prétendue taupe étoit un autre animal que notre taupe d'Europe, et je crois devoir persister dans cette opinion, jusqu'à ce qu'elle ait été mieux observée et décrite plus en détail.

LA GRANDE TAUPE D'AFRIQUE.

Une seconde espèce est la taupe du cap de Bonne-Espérance, dont nous avons fait mention dans ce volume, page 130.



LA TAUPE DE CANADA.

J Pauquet S.

Ces taupes d'Afrique, suivant M. l'abbé de la Caille, sont plus grosses que celles d'Europe, et sont si nombreuses dans les terres du Cap, qu'elles y forment des trous et des élévations en si grand nombre, qu'on ne peut les parcourir à cheval sans courir risque de broncher à chaque pas.

LA TAUPE DE CANADA.

Une troisième espèce est celle que M. de la Faille a fait graver à la suite de son Mémoire, et de laquelle nous donnons ici la figure. M. de la Faille dit qu'elle se trouve au Canada, et qu'elle n'a été indiquée par aucun auteur; et voici la courte description qu'il en donne.

« Ce quadrupède n'a de la taupe vul-
« gaire que quelques parties; dans d'au-
« tres, il porte un caractère qui le rap-
« proche beaucoup plus de la classe des
« rats; il en a la forme et la légéreté; sa
« queue, longue de trois pouces, est
« noueuse et presque nue, ainsi que ses
« pieds, qui ont chacun cinq doigts; ils
« sont défendus par de petites écailles

« brunes et blanches, qui n'en couvrent
« que la partie supérieure. Cet animal est
« plus élevé de terre et moins rampant
« que la taupe d'Europe; il a le corps effilé
« et couvert d'un poil noir, grossier,
« moins soyeux et plus long; il a aussi les
« mains moins fortes et plus délicates.......
« Les yeux sont cachés sous le poil. Le
« museau est relevé d'une moustache qui
« lui est particulière, et ce museau n'est
« pas pointu, ni terminé par un cartilage
« propre à fouiller la terre; mais il est
« bordé de muscles charnus et très-déliés,
« qui ont l'air d'autant d'épines : toutes
« ces pointes sont nuancées d'une belle
« couleur de rose, et jouent à la volonté
« de l'animal, de façon qu'elles se rappro-
« chent et se réunissent au point de ne for-
« mer qu'un corps aigu et très-délicat;
« quelquefois aussi ces muscles épineux
« s'ouvrent et s'épanouissent à la manière
« du calice des fleurs; ils enveloppent et
« renferment le conduit nasal, auquel ils
« servent d'abri. Il seroit difficile de déci-
« der à quels autres usages qu'à fouiller
« la terre, cet animal fait servir une par-
« tie aussi extraordinaire. . . .



LA GRANDE TAUPE DU CAP.

J. Pauquet S.

« Cette taupe se trouve au Canada, où
« cependant elle n'est pas fort commune.
« Comme elle est forcée de passer la plus
« grande partie de sa vie sous la neige,
« elle s'accoutume probablement à vivre
« en retraite, et sort fort peu de sa tanière,
« même dans le bon temps. Elle manœuvre
« comme nos taupes, mais avec plus de
« lenteur : aussi ses taupinières sont-elles
« peu nombreuses et assez petites. »

M. de la Faille conserve dans son cabinet l'individu dont il a fait graver la figure, et on lui doit en effet la connoissance de cet animal singulier.

LA GRANDE TAUPE DU CAP.

Nous ajouterons à toutes ces nouvelles espèces de taupes, celle dont MM. Gordon et Allamand nous ont donné la description et la figure, sous la dénomination de *grande taupe du Cap*, ou *taupe des dunes*, et qui est en effet si grande et si grosse, en comparaison de toutes les autres, qu'on n'a pas besoin de lui donner un autre nom que celui de *grande*

taupe, pour en distinguer et reconnoître aisément l'espèce.

« L'animal, dit M. Allamand, qui est « représenté dans la planche III, a été jus- « qu'à présent inconnu à tous les natura- « listes ; et vraisemblablement il l'auroit « été encore long-temps sans les soins tou- « jours actifs de M. le capitaine Gordon, « qui ne néglige aucune occasion d'enri- « chir l'histoire naturelle par de nouvelles « découvertes. C'est lui qui m'en a envoyé « le dessin. Je nomme cet animal, avec les « habitans du Cap, *la taupe des dunes* ; et « c'est un peu malgré moi, je n'aime pas « ces noms composés ; et d'ailleurs celui « de *taupe* lui convient encore moins qu'à « la taupe du Cap, que j'ai décrite ci-de- « vant. J'aurois souhaité de pouvoir lui « donner le nom par lequel les Hottentots « le désignent ; mais il est lui-même com- « posé et fort dur à l'oreille : c'est celui « de *kauw howba*, qui signifie *taupe hippo-* « *potame*. Les Hottentots l'appellent ainsi « à cause de je ne sais quelle ressem- « blance qu'ils lui trouvent avec ce gros « animal ; peut-être faut-il la chercher

« dans ses dents incisives, qui sont très-
« remarquables par leur longueur. Quoi
« qu'il en soit, s'il diffère de la taupe à
« quelques égards, il a aussi diverses affi-
« nités avec elle, et il n'y a point d'autre
« animal dont le nom lui convienne
« mieux.

« Ces taupes habitent dans les dunes
« qui sont aux environs du cap de Bonne-
« Espérance et près de la mer : on n'en
« trouve point dans l'intérieur du pays.
« Celle dont on voit ici la figure, étoit
« un mâle, dont la longueur, depuis le
« museau jusqu'à la queue, en suivant la
« courbure du corps, étoit d'un pied ; sa
« circonférence, prise derrière les jambes
« de devant, étoit de dix pouces, et de
« neuf devant les jambes de derrière. La
« partie supérieure de son corps étoit blan-
« châtre, avec une légère teinte de jaune,
« qui se changeoit en couleur grise sur
« les côtés et sous le ventre.

« Sa tête n'étoit pas ronde comme celle
« de la taupe du Cap ; elle étoit alongée,
« et elle se terminoit par un museau plat,
« de couleur de chair, assez semblable au

« boutoir d'un cochon ; ses yeux étoient
« fort petits, et ses oreilles n'étoient mar-
« quées que par l'ouverture du canal au-
« ditif, placée au milieu d'une tache
« ronde plus blanche que le reste du corps.
« Elle avoit à chaque mâchoire deux dents
« incisives qui se montroient, quoique la
« gueule fût fermée : celles d'en-bas étoient
« fort longues ; celles d'en-haut étoient
« beaucoup plus courtes. Au premier coup
« d'œil, il sembloit qu'il y en eût quatre :
« elles étoient fort larges, et chacune
« avoit par-devant un profond sillon qui
« la partageoit en deux et la faisoit pa-
« roître double ; mais par-derrière elles
« étoient tout-à-fait unies. Ses dents mo-
« laires étoient au nombre de huit dans
« chaque mâchoire : ainsi, avec les inci-
« sives, elle avoit vingt-deux dents en
« tout. Les inférieures avançoient un peu
« au-delà des supérieures : mais ce qu'elles
« offroient de plus singulier, c'est qu'elles
« étoient mobiles, et que l'animal pou-
« voit les écarter ou les réunir à volonté ;
« faculté qui ne se trouve dans aucun
« quadrupède qui me soit connu.

« Sa queue étoit plate et de la longueur « de deux pouces six lignes ; elle étoit cou- « verte de longs poils, qui, de même que « ceux qui formoient ses moustaches, et « ceux de dessous ses pattes, étoient roides « comme des soies de cochon.

« Il y avoit à chaque pied cinq doigts, « munis d'ongles fort longs et blanchâ- « tres.

« On voit, par cette description, que « si ces animaux surpassent de beaucoup « les autres taupes en grandeur et en « grosseur, ils leur ressemblent par les « yeux et par les oreilles : mais il y a plus « encore, ils vivent comme elles sous terre ; « ils y font des trous profonds et de longs « boyaux ; ils jettent la terre comme nos « taupes, en l'accumulant en de très-gros « monceaux : cela fait qu'il est dangereux « d'aller à cheval dans les lieux où ils sont ; « souvent il arrive que les jambes des « chevaux s'enfoncent dans ces trous jus- « qu'aux genoux.

« Il faut que ces taupes multiplient beau- « coup, car elles sont très-nombreuses. « Elles vivent de plantes et d'oignons, et

« par conséquent elles causent beaucoup « de dommage aux jardins qui sont près « des dunes. On mange leur chair, et on « la dit fort bonne.

« Elles ne courent pas vîte, et en mar« chant elles tournent leurs pieds en de« dans, comme les perroquets; mais elles « sont très-expéditives à creuser la terre. « Leur corps touche toujours le sol sur « lequel elles sont. Elles sont méchantes; « elles mordent très-fort, et il est dange« reux de les irriter. »

ADDITION A L'ARTICLE

DE LA ROUSSETTE ET DE LA ROUGETTE[1],

ET A L'ARTICLE

DES CHAUVE-SOURIS[2].

J'AI trouvé dans une note de M. Commerson, qu'il a vu à l'île de Bourbon des milliers de grandes chauve-souris (roussettes et rougettes) qui voltigeoient sur le soir en bandes , comme les corbeaux , et se posoient particulièrement sur les arbres de *vaccoun*, dont elles mangent les fruits. Il ajoute que , prises dans la bonne saison , elles sont bonnes à manger, que leur goût approche absolument de celui du lièvre , et que leur chair est également noire.

[1] Tome IV, page 57.

[2] Tome II, page 298.

Feu M. de la Nux, qui étoit mon correspondant dans cette même île, m'a envoyé, depuis l'impression de mon ouvrage, quelques observations, et de très-bonnes réflexions critiques sur ce que j'ai dit de ces animaux, tome IV, page 57. Voici l'extrait d'une très-longue lettre, fort instructive, qu'il m'a écrite à ce sujet de l'île de Bourbon, le 24 octobre 1772 :

« J'aime également, me dites-vous, « Monsieur, dans votre lettre du 8 mars « 1770, j'aime également quelqu'un qui « m'apprend une vérité ou qui me relève « d'une erreur : ainsi écrivez-moi, je « vous supplie, en toute liberté et toute « franchise.... Oh ! pour le coup je réponds, « Monsieur, on ne peut pas mieux à votre « noble invitation. Je n'ai point hésité de « me livrer aux détails, et je ne veux « point excuser ma prolixité, bien fâché « même de n'en savoir pas plus sur les « roussettes, pour avoir à vous en dire « davantage. Les preuves ne peuvent être « trop multipliées (me semble), quand il « s'agit de combattre des erreurs accrédi- « tées depuis long-temps. L'on diroit que

« l'on n'a vu ces animaux qu'avec les « yeux de l'effroi ; on les a trouvés laids, « monstrueux ; et, sans autre examen « que la première inspection de leur figure, « on leur a fait des mœurs, un caractère « et des habitudes qu'ils n'ont point du « tout, comme si la méchanceté, la féro- « cité, la mal-propreté, étoient insépa- « rables de la laideur. »

M. de la Nux observe que, dans ma description *, le volume de la roussette est exagéré, ainsi que le nombre de ces animaux; que leur cri n'a rien d'épouvantable. Il ajoute qu'un homme ouvrant la bouche et rétrécissant le passage de la voix en aspirant et respirant successivement avec force, donne à peu près le son rauque du cri d'une roussette, et que cela n'est pas fort effrayant. Il dit encore que quand ces animaux sont tranquilles sur un grand arbre, ils ont un gazouillement de société léger, et qui n'est point déplaisant.

Page 62. « Pline a eu raison, dit-il, de « traiter de fabuleux le récit d'Hérodote :

* Tome IV.

« les roussettes, les rougettes, au moins
« dans ces îles, ne se jettent point sur les
« hommes; elles les fuient, bien loin de
« les attaquer. Elles mordent, et mordent
« très-dur; mais c'est à leur corps défen-
« dant, quand elles sont abattues, soit
« par le *court-bâton*, soit par le coup de
« fusil, ou prises dans des filets; et qui-
« conque en est mordu ou égratigné, n'a
« qu'à s'en prendre à sa mal-adresse, et
« non à une férocité que l'animal n'a
« point.

« Le volume des roussettes est ici plus
« approchant du vrai. . . . . *Les*
« *chauve-souris volent en plein jour dans le*
« *Malabar*. Cela est vrai des roussettes, et
« non des rougettes. Les autres volent en
« plein jour : cela veut seulement dire
« qu'on en voit voler de temps à autre
« dans le cours du jour, mais une à une,
« et point en troupes. Alors elles volent
« très-haut et assez pour que leur ampleur
« paroisse moindre de plus de moitié.
« Elles vont fort loin et à tire-d'ailes, et
« je crois très-possible qu'elles traversent
« de cette île de Bourbon à l'île de France

« en assez peu de temps (la distance est
« au moins de trente lieues). Elles ne
« planent pas comme l'oiseau de proie,
« comme la frégate, etc. : mais dans cette
« grande élévation au-dessus de la surface
« de la terre, de cent, peut-être deux
« cents toises et plus, le mouvement de
« leurs bras est lent ; il est prompt quand
« elles volent bas, et d'autant plus prompt
« qu'elles sont plus proches de terre.

« A parler exactement, la roussette ne
« vit pas en société ; le besoin d'alimens,
« la pâture, les réunissent en troupes, en
« compagnies plus ou moins nombreuses.
« Ces compagnies se forment fortuite-
« ment sur les arbres de haute futaie, ou
« chargés ou à proximité des fleurs ou des
« fruits qui leur conviennent. On voit les
« roussettes y arriver successivement, se
« prendre par les griffes de leurs pattes de
« derrière, et rester là tranquilles fort
« long-temps, si rien ne les effarouche ;
« il y en a cependant toujours quelques
« unes, de temps en temps, qui se dé-
« tachent et font compagnie. Mais qu'un
« oiseau de proie passe au-dessus de

« l'arbre, que le tonnerre vienne à éclater,
« qu'il se tire un coup de fusil ou sur elles
« ou dans le canton, ou que, déja pour-
« chassées et effarouchées, elles entrevoient
« au-dessous d'elles quelqu'un, soit chas-
« seur ou autre, elles s'envolent toutes à
« la fois, et c'est pour lors qu'on voit en
« plein jour de ces compagnies qui, quoi-
« que bien fournies, n'obscurcissent point
« l'air; elles ne peuvent voler assez ser-
« rées pour cela : l'expression est au moins
« hyperbolique. Mais dire, *on voit sur les*
« *arbres une infinité de grandes chauve-sou-*
« *ris qui pendent attachées les unes aux*
« *autres sur les arbres*, c'est dire assez mal
« une fausseté, ou du moins une absur-
« dité. Les roussettes sont trop hargneuses
« pour se tenir ainsi par la main; et, en
« considérant leur forme, on reconnoît
« aisément l'impossibilité d'une pareille
« chaîne. Elles branchent ou au-dessus ou
« au-dessous, ou à côté les unes des
« autres, mais toujours une à une.

« Je dois placer ici le peu que j'ai à dire
« des rougettes. On n'en voit point voler
« de jour. Elles vivent en société dans de

« grands creux d'arbres pourris, en nom-
« bre quelquefois de plus de quatre cents.
« Elles ne sortent que sur le soir à la grande
« brune, et rentrent avant l'aube. L'on
« assure, et il passe en cette île pour cons-
« tant, que, quelle que soit la quantité
« d'individus qui composent une de ces
« sociétés, il ne s'y trouve qu'un seul mâle.
« Je n'ai pu vérifier le fait. Je dois seule-
« ment dire que ces animaux sédentaires
« parviennent à une haute graisse; que,
« dans le commencement de la colonie,
« nombre de gens peu aisés et point déli-
« cats, instruits sans doute par les Mala-
« casses, s'approvisionnoient largement
« de cette graisse pour en apprêter leur
« manger. J'ai vu le temps où un bois de
« chauve-souris (c'est ainsi qu'on appeloit
« les retraites de nos rougettes) étoit une
« vraie trouvaille. Il étoit facile, comme
« on en peut juger, de défendre la sortie
« de ces animaux, puis de les tirer en vie
« un à un, ou de les étouffer par la fumée,
« et, de façon ou d'autre, de connoître le
« nombre de femelles et de mâles qui com-
« posoient la société. Je n'en sais pas plus.

« sur cette espèce. . . . . Autre
« hyperbole. *Le bruit que ces animaux font*
« *pendant la nuit en dévorant en grande*
« *troupe les fruits mûrs, qu'ils savent discer-*
« *ner dans l'épaisseur des bois*..... En lisant
« cela, qui n'attribuera ce prétendu bruit
« à l'acte de mastication ? Le bruit que
« l'on entend de fort loin, et de jour
« comme de nuit, est celui naturel à ces
« animaux quand ils sont en colère, et
« quand ils se disputent la pâture; et il ne
« faut pas croire que les roussettes ne
« mangent que la nuit. Elles ont l'œil bon
« ainsi que l'odorat; elles voient très-bien
« le jour: il n'est point merveilleux qu'elles
« discernent dans l'épaisseur des bois, les
« fruits, les graines mûres, ainsi que les
« fleurs. D'ailleurs les bananes de toute
« espèce, dont elles sont très-friandes,
« les pêches et les autres fruits que les
« Indiens cultivent, ne sont point dans
« l'épaisseur des bois.... *La roussette est un*
« *bon gibier*..... Oui, pour qui peut vaincre
« la répugnance qu'inspire sa figure. La
« jeune sur-tout de quatre à cinq mois,
« déja grasse, est en son genre aussi bonne

« que le pintadeau, que le marcassin « dans le leur. Les vieilles sont dures, « bien que très-grasses, dans la saison des « fruits qui leur conviennent, c'est-à-« dire, pendant tout l'été et une bonne « partie de l'automne. Les mâles sur-tout « acquièrent en vieillissant un fumet dé-« plaisant et fort..... Il n'est pas autre-« ment exact de dire en général, *les In-« diens en mangent*. On sait que l'Indien « ne mange d'aucun animal, qu'il n'en « tue aucun. Peut-être bien les Maures, « les Malayes, en mangent-ils; certaine-« ment bien des Européens en mangent: « ainsi, dans le vrai, on mange des rous-« settes dans l'Inde, quoique l'Indien pro-« prement dit n'en mange pas. Dans cette « île, on mange des roussettes et des rou-« gettes.

« Après l'examen ci-dessus, je viens au « corps de l'histoire; il a besoin de recti-« fication; et pour preuve, je n'ai qu'à « opposer ce que je connois des rous-« settes, ce que j'en ai vu, et ce qu'en ont « imaginé les autres, d'après lesquels l'his-« torien de la Nature a parlé.

« Les roussettes et les rougettes sont na-
« turelles dans les îles de France, de Bour-
« bon et de Madagascar. Il y a cinquante
« ans et plus (en 1772) que j'habite celle
« de Bourbon. Quand j'y arrivai, en sep-
« tembre 1722, ces animaux étoient aussi
« communs, même dans les quartiers déjà
« établis, qu'ils y sont rares actuellement.
« La raison en est toute naturelle. 1°. La
« forêt n'étoit pas encore éloignée des éta-
« blissemens, et il leur faut la forêt; au-
« jourd'hui elle est très-reculée. 2°. La
« roussette est vivipare, et ne met au jour
« qu'un seul petit par an. 3°. Elle est chas-
« sée pour sa viande, pour sa graisse,
« pour les jeunes individus, pendant tout
« l'été, tout l'automne et une partie de
« l'hiver, par les blancs au fusil, par les
« nègres au filet. Il faut que l'espèce di-
« minue beaucoup et en peu de temps;
« outre qu'abandonnant les quartiers éta-
« blis pour se retirer dans les lieux qui ne
« le sont pas encore, et dans l'intérieur
« de l'île, les nègres marrons ne les épar-
« gnent pas quand ils le peuvent.

« Le temps des amours de ces animaux

« est ici vers le mois de mai, c'est-à-dire, « en général, dans le milieu de l'automne; « celui de la sortie des fœtus est environ « un mois après l'équinoxe du printemps : « ainsi la durée de la gestation est de « quatre et demi à cinq mois. J'ignore « celle de l'accroissement des petits ; mais « je sais qu'il paroît fait au solstice d'hi- « ver, c'est-à-dire, à peu près au bout de « huit mois depuis la naissance. Je sais « de plus qu'on ne voit plus de petites « roussettes, passé avril et mai, temps « auquel on distingue aisément les vieilles « des jeunes par les couleurs plus vives « des robes de celles-ci. Les vieilles gri- « sonnent, je ne sais pas au bout de quel « temps, et c'est pour lors qu'elles sont « très-dures, les mâles sur-tout : c'est pour « lors que ceux-ci sentent très-fort, comme « je l'ai déja dit ; qu'il n'y a que des nègres « qui puissent en manger, et qu'il n'y a « de bon que leur graisse, dont en géné- « ral l'espèce est assez bien pourvue de- « puis la fin du printemps jusqu'au com- « mencement de l'hiver.

« Ce n'est certainement pas la chair de

« quelque espèce que ce soit qui fournit
« l'embonpoint des roussettes et des rou-
« gettes, ni même qui fait le moindre-
« ment partie de leur nourriture; ce n'est
« pas de la viande qu'il leur faut. Bref,
« ces animaux ne sont du tout point car-
« nassiers ; ils sont et ne sont que frugi-
« vores. Les bananes, les pêches, les
« goyaves, bien des sortes de fruits dont
« nos forêts sont successivement pour-
« vues, les baies de gui et autres, voilà
« de quoi ils se nourrissent, et ils ne se
« nourrissent que de cela. Ils sont encore
« très-friands de sucs de certaines fleurs à
« ombelle, telles, entre autres, celles de
« nos bois puans, dont le *nectareum* est
« très-succinct. Ce sont ces fleurs très-
« abondantes en janvier et février, plus
« généralement au cœur de l'été, qui at-
« tirent vers le bas de notre île les rous-
« settes en grand nombre; elles font pleu-
« voir à terre les étamines nombreuses de
« ces fleurs, et il est très-probable que
« c'est pour la succion du *nectareum* des
« fleurs à ombelle, peut-être encore de
« nombre d'autres fleurs de genres diffé-

« rens, que leur langue est telle que l'ap-
« prend l'exacte et savante description
« qu'en a donnée M. Daubenton. J'obser-
« verai que la mangue est un fruit dont
« la peau est résineuse, et que nos ani-
« maux n'y touchent point. Je sais qu'en
« cage on leur a fait manger du pain, des
« cannes de sucre, etc. Je n'ai pas su si
« on leur avoit fait manger de la viande,
« crue sur-tout : mais en eussent-elles
« mangé en cage, ce n'est point dans l'é-
« tat d'esclavage que je les considère ; il
« change trop les mœurs, les caractères,
« les habitudes de tous les animaux. Dans
« le très-vrai, l'homme n'a rien à craindre
« de ceux-ci pour lui personnellement,
« ni pour sa volaille. Il leur est de toute
« impossibilité de prendre, je ne dis pas
« une poule, mais le moindre petit oiseau.
« Une roussette ne peut pas, comme un
« faucon, comme un épervier, etc. fondre
« sur une proie. Si elle approche trop la
« terre, elle y tombe et ne peut reprendre
« le vol qu'en grimpant contre quelque
« appui que ce puisse être, fût-ce un

« homme qu'elle rencontrât *. Une fois à « terre, elle ne peut que s'y traîner maus« sadement et assez lentement : aussi ne « s'y tient-elle que le moins de temps « qu'elle peut ; elle n'est point faite pour « la course. Voudroit-elle attraper un oi« seau sur une branche? la dégaine avec « laquelle elle est souvent obligée d'en « parcourir une pour aller vers le bout « mettre le vent dans ses voiles, pour « aller prendre son vol, montre évidem« ment que telles tentatives ne lui réussi« roient jamais. Et, afin de me mieux « faire entendre, je dois dire que, pour « s'envoler, ces animaux ne peuvent, « comme les oiseaux, s'élancer dans l'air ; « il faut qu'ils le battent des ailes à plu« sieurs reprises, avant de dépendre les

* J'ai vu une roussette toute jeune encore entrer au vol dans ma maison à la grande brune, s'abattre exactement aux pieds d'une jeune négresse de sept à huit ans, et incontinent grimper le long de cet enfant, qui, par bonheur, étoit proche de moi. Je la débarrassai assez promptement pour que les crochets des ailes n'eussent point encore atteint ou ses épaules ou son visage.

« griffes de leurs pattes de l'endroit où ils « se sont accrochés ; et quelque pleines « que soient les voiles en quittant la place, « leur poids les abaisse ; et pour s'élever, « ils parcourent la concavité d'une courbe. « Mais la place où ils se trouvent quand il « faut partir, n'est pas toujours commode « pour le jeu libre de leurs ailes ; il peut « se trouver des branches trop proches qui « l'empêcheroient, et dans cette conjonc- « ture la roussette parcourt la branche « jusqu'à ce qu'elle puisse prendre son « essor sans risque. Il arrive assez sou- « vent, dans une nombreuse troupe de « ces quadrupèdes volans, surprise, ou « par un coup de tonnerre ou un coup « de fusil, ou par tel autre épouvantail « subit, et surprise sur un arbre de mé- « diocre hauteur, comme de vingt à « trente pieds, sous les branches ; il ar- « rive, dis-je, assez ordinairement que « plusieurs tombent jusqu'à terre, avant « d'avoir pu prendre l'air nécessaire pour « les soutenir, et on les voit incontinent « remonter le long des arbres qui se trou- « vent à leur portée, pour prendre leur

« vol sitôt qu'elles le peuvent. Que l'on
« se représente des voyageurs chassant ces
« animaux qu'ils ne connoissent point,
« dont la forme et la figure leur causent
« un certain effroi, entourés tout-à-coup
« d'un nombre de roussettes tombées de
« leur fait; que quelqu'un de la bande se
« trouve empêtré d'une ou deux rous-
« settes grimpantes, et que, cherchant à
« se débarrasser et s'y prenant mal, il soit
« égratigné, même mordu, ne voilà-t-il
« pas le thême d'une relation qui fera les
« roussettes féroces, se ruant sur les hom-
« mes, cherchant à les blesser au visage,
« les dévorer, etc.? et au bout du compte,
« cela se réduira à la rencontre fortuite
« d'animaux d'espèces bien différentes,
« qui avoient grande peur les uns des au-
« tres. J'ai dit plus haut qu'il falloit la fo-
« rêt aux roussettes; on voit bien ici que
« c'est par instinct de conservation qu'elles
« la cherchent, et non par caractère sau-
« vage et farouche. A ce que j'ai déja fait
« connoître des roussettes et des rougettes,
« si j'ajoute qu'elles ne donnent point sur
« la charogne, que naturellement elles ne

« mangent point à terre, qu'il faut qu'elles
« soient appendues pour prendre leur
« nourriture, j'aurai, je pense, détruit
« le préjugé qui les fait carnivores, vo-
« races, méchantes, cruelles, etc. Si je
« dis de plus que leur vol est aussi lourd,
« aussi bruyant, sur-tout proche de terre,
« que celui des vampires doit l'être peu,
« doit être léger, j'aurai, par ce dernier
« caractère, éloigné considérablement en-
« core une espèce de l'autre.

« De ce que l'on voit par fois des rous-
« settes raser la surface de l'eau, à peu
« près comme fait l'hirondelle, on les a
« fait se nourrir de poisson, on en a fait
« des pêcheurs; et il le falloit bien, dès
« qu'on vouloit qu'elles mangeassent de
« tout. Cette chair ne leur convient pas
« plus que toute autre. Encore une fois,
« elles ne se nourrissent que de végétaux.
« C'est pour se baigner qu'elles rasent
« l'eau; et si elles se soutiennent au vol
« plus près de l'eau qu'elles ne le peuvent
« de la terre, c'est que la résistance de
« celle-ci intéresse le battement des ailes,
« qui est libre sur l'eau. De ceci résulte

« évidemment la propreté naturelle des
« roussettes. J'en ai bien vu, j'en ai bien
« tué, je n'ai jamais trouvé sur aucune
« d'elles la moindre saleté; elles sont aussi
« propres que le sont en général les oi-
« seaux.

« La roussette n'est pas de ces ani-
« maux que nous sommes portés à trou-
« ver beaux; elle est même déplaisante
« à voir en mouvement et de près. Il
« n'y a qu'un seul point de vue, et il
« n'y a qu'une seule attitude qui lui soit
« avantageuse relativement à nous, dans
« laquelle on la voie avec une sorte de
« plaisir, dans laquelle tout ce qu'elle a
« de hideux, de monstrueux, disparoît.
« Branchée à un arbre, elle s'y tient la
« tête en bas, les ailes pliées et exacte-
« ment plaquées contre le corps : ainsi
« sa voilure, qui fait sa difformité, de
« même que ses pattes de derrière qui la
« soutiennent à l'aide des griffes dont elles
« sont armées, ne paroissent point. L'on
« ne voit en pendant qu'un corps rond,
« potelé, vêtu d'une robe d'un brun
« foncé, très-propre et bien colorié, au-

« quel tient une tête, dont la physiono-
« mie a quelque chose de vif et de fin.
« Voilà l'attitude de repos des roussettes;
« elles n'ont que celle-là, et c'est celle
« dans laquelle elles se tiennent le plus
« long-temps pendant le jour. Quant au
« point de vue, c'est à nous à le choisir.
« Il faut se placer de manière à les voir
« dans un demi-raccourci, c'est-à-dire,
« à l'élévation au-dessus de terre de qua-
« rante à soixante pieds, et dans une dis-
« tance de cent cinquante pieds, plus ou
« moins. Maintenant, qu'on se représente
« la tête d'un grand arbre garnie, dans son
« pourtour et dans son milieu, de cent,
« cent cinquante, peut-être deux cents
« de pareilles girandoles, n'ayant de mou-
« vement que celui que le vent donne
« aux branches, et l'on se fera l'idée d'un
« tableau qui m'a toujours paru curieux,
« et qui se fait regarder avec plaisir. Dans
« les cabinets les plus riches en sujets
« d'histoire naturelle, on ne manque pas
« de placer une roussette éployée et dans
« toute l'étendue de son envergure, de
« sorte qu'on la montre dans son action et

« dans tout son laid. Il faudroit, me « semble, s'il étoit possible, en montrer « à côté ou au-dessus, quelqu'une dans « l'attitude naturelle du repos; car celle « que montre l'estampe *, n'est point en- « core la véritable : on ne voit jamais les « roussettes à terre tranquilles sur leurs « quatre jambes.

« Je terminerai ces notes en disant que « la roussette et la rougette fournissent « une nourriture saine. On n'a jamais en- « tendu dire que qui que ce soit en ait été « incommodé, quoique nombre de fois « on en ait mangé avec excès. Cela ne « doit point surprendre, dès que l'on sait « bien que ces animaux ne vivent que de « fruits mûrs, de sucs et de fleurs, et « peut-être des exudations de nombre « d'arbres. Je le soupçonnois fortement; « le passage d'Hérodote me le fait croire : « mais je ne l'ai pas assez vu pour don- « ner la chose comme une vérité cons- « tante. »

* Tome IV, planche II, page 57.





LA CHAUVE-SOURIS MUSARAIGNE.

L. Pauquet S.

LA CHAUVE SOURIS CÉPHALOTE.

J. Dauquet S.

ADDITION A L'ARTICLE DES CHAUVE-SOURIS.

M. Pallas, qui nous a donné des descriptions de deux chauve-souris qu'il regarde comme nouvelles, et dont j'ai cru devoir faire copier les figures *, avertit que la chauve-souris fer-de-lance, dont j'ai donné la description et la figure, ne doit pas être confondue avec la chauve-souris donnée par Seba sous la dénomination de *chauve-souris commune d'Amérique*. M. Pallas dit avoir vu les deux espèces, et qu'après les avoir comparées, il s'est assuré qu'elles sont très-différentes l'une de l'autre. Je ne puis que le remercier de m'avoir indiqué cette méprise.

Il nous donne ensuite la description d'une de ces chauve-souris nouvelles, qu'il dit être des Indes et qu'il appelle *céphalotte*, laquelle est en effet différente de toutes les chauve-souris que nous avons

* Tome VI, planche XVIII, page 136.

décrites dans notre ouvrage : voici l'extrait de ce qu'en dit M. Pallas.

« Cette espèce de chauve-souris, jus-
« qu'à présent inconnue des naturalistes,
« se trouve aux îles Moluques, d'où on
« a envoyé deux individus femelles à M.
« Schlosser à Amsterdam ». La femelle ne produit qu'un petit; on peut le conjecturer, parce que M. Pallas, dans la dissection qu'il a faite d'une de ces femelles, n'a trouvé qu'un fœtus.

Il appelle cette chauve-souris *céphalotte,* parce qu'elle a la tête plus grosse à proportion du corps que les autres chauve-souris ; le cou y est aussi plus distinct, parce qu'il est moins couvert de poil.

« Cette chauve-souris, continue M. Pal-
« las, diffère de toutes les autres par les
« dents, qui ont quelque ressemblance
« avec les dents des souris ou même des
« hérissons, paroissant plutôt faites pour
« entamer les fruits que pour déchirer une
« proie : les dents canines, dans la mâ-
« choire supérieure, sont séparées par
« deux petites dents ; et dans la mâchoire
« inférieure, ces petites dents manquent,

« et les deux canines de cette mâchoire « sont comme les incisives dans les sou- « ris. »

Je crois devoir rapporter ici une table du nombre et de l'ordre des dents dans les espèces de chauve-souris, et qui m'a été communiquée par M. Daubenton. On verra d'autant mieux, par cette table, que la chauve-souris céphalotte, et une autre dont je parlerai tout-à-l'heure, sous le nom de *chauve-souris-musaraigne*, sont de nouvelles espèces qui n'ont été indiquées que par M. Pallas.

NOMS des CHAUVE-SOURIS.	INCISIVES supérieures.	INCISIVES inférieures.
Le fer-à-cheval......	.... »	.... 4.
La feuille............	.... »	.... 4.
Le rat volant.........	.... 2.	.... 2.
Le mulot volant......	.... 2.	.... 2.
La marmotte volante.	.... 2.	.... 6.
Le lérot volant.......	.... »	.... 4.
Le campagnol volant.	.... 4.	.... 6.
La noctule...........	.... 4.	.... 6.
La sérotine..........	.... 4.	.... 6.
Le chien volant......	.... 4.	.... 4.
La roussette.........	.... 4.	.... 4.
La pipistrelle........	.... 4.	.... 6.
L'oreillar............	.... 4.	.... 6.
La chauve-souris.....	.... 4.	.... 6.
Le muscardin volant..	.... 4.	.... 6.
Le fer-de-lance......	.... 4.	.... 4.
La céphalotte........	.... 2.	.... »
La chauve-souris musaraigne...........	.... 4.	.... 4.

Mâchelières supérieures.	Mâchelières inférieures.	CANINES.	TOTAL.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 26.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 26.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 26.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 26.
.... 8.	.... 8.	.... 4.	.... 28.
.... 10.	.... 10.	.... 4.	.... 28.
.... 8.	.... 8.	.... 4.	.... 30.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 32.
.... 8.	.... 10.	.... 4.	.... 32.
.... 8.	.... 12.	.... 4.	.... 32.
.... 8.	.... 12.	.... 4.	.... 32.
.... 10.	.... 10.	.... 4.	.... 34.
.... 10.	.... 12.	.... 4.	.... 36.
.... 12.	.... 12.	.... 4.	.... 38.
.... 12.	.... 12.	.... 4.	.... 38.
.... 10.	.... 10.	.... 4.	.... 32.
.... 6.	.... 10.	.... 4.	.... 22.
.... 6.	.... 6.	.... 4.	.... 24.

« La queue de cette chauve-souris cé-« phalotte n'est pas longue; elle est, dit « M. Pallas, située sous la membrane « entre les deux cuisses. La forme des na-« rines est un caractère par lequel on peut « distinguer, au premier coup-d'œil, « cette chauve-souris de toutes les autres. « La forme de la pupille des yeux dif-« fère aussi de celle des autres chauve-« souris; la poitrine a une plus grande « amplitude, et ressemble plus que dans « aucune autre espèce à la poitrine des « oiseaux. »

On peut voir la description détaillée des parties extérieures et intérieures de cet animal dans l'ouvrage de M. Pallas. Nous nous contenterons d'en extraire ici les dimensions principales.

	pieds.	pouc.	lign.
Envergure....................	1	2	6.
Longueur de l'animal jusqu'à l'origine de la queue...........	»	3	9.
Longueur de la tête.........	»	1	3.
Largeur de la tête...........	»	»	9.
Épaisseur de la tête..........	»	»	8.
Longueur des oreilles.........	»	»	5.

	pieds.	pouc.	lign.
Largeur des oreilles..........	»	»	4.
Longueur de l'humérus des ailes	»	1	8.
Longueur de l'avant-bras.....	»	2	3.
Longueur du fémur.........	»	»	7 $\frac{1}{2}$.
Longueur des jambes........	»	»	9 $\frac{1}{2}$.
Longueur de la queue........	»	»	10.
Longueur de la partie de la queue au-delà de la membrane...	»	»	5 $\frac{2}{3}$.

La seconde espèce de chauve-souris, donnée par M. Pallas, sous la dénomination de *vespertilio soricinus,* ou chauve-souris-musaraigne, est du genre de celles qui n'ont point de queue, et qui portent une feuille sur le nez ; mais c'est la plus petite espèce de ce genre : elle est assez commune dans les régions les plus chaudes de l'Amérique, comme aux îles Caribes et à Surinam. Il paroît que la figure en a été donnée par Edwards *. Cette chauve-souris a le museau plus long et plus menu que les autres, et c'est ce qui fait qu'elle a aussi un plus grand nombre de dents. La langue est très-sin-

* Planche CCI, figure 1.

gulière, tant par sa longueur que par sa structure. Le mâle et la femelle ne diffèrent presque en rien que par les parties sexuelles.

	pieds.	pouc.	lign.
Envergure	»	8	3.
Longueur de l'animal jusqu'à la queue	»	2	1.
Longueur de la tête	»	»	11.
Largeur de la tête	»	»	5.
Longueur de la feuille au-dessus du nez	»	»	2.
Longueur des oreilles	»	»	4 ½.
Longueur du lobe interne de l'oreille	»	»	2.
Largeur de l'oreille	»	»	4.
Longueur de l'humérus	»	1	»
Longueur de l'avant-bras	»	1	4.
Longueur du fémur	»	»	6.
Longueur des jambes	»	»	6.
Longueur des pieds avec les ongles	»	»	6 ½.

Je renvoie à l'ouvrage de M. Pallas, pour le détail de la description des parties extérieures et intérieures de cet animal, que ce savant naturaliste a faite avec beaucoup de soin et de précision.









1. LA GRANDE SÉROTINE DE LA GUYANNE
2. LA G.^DE CHAUVE-SOURIS FER DE LANCE DE LA GUYANNE

J. Pauquet S.

LA GRANDE SÉROTINE DE LA GUIANE.

Nous donnons ici la figure d'une grande chauve-souris qui nous a été apportée de Cayenne, et qui nous paroît assez différente de celle dont nous avons donné la description* sous le nom de *vampire*, pour qu'on doive la regarder comme formant une autre espèce, quoique toutes deux se trouvent dans le même pays. C'est à celle que nous avons appelée *sérotine* de notre climat, que cette grosse chauve-souris de la Guiane ressemble le plus; mais elle en diffère beaucoup par la grandeur, la sérotine n'ayant que deux pouces sept lignes, au lieu que cette chauve-souris de la Guiane a cinq pouces huit lignes de longueur: elle a cependant le museau plus long, et la tête d'une forme plus alongée et moins couverte de poil au sommet que celle de la sérotine; les oreilles paroissent aussi être

* Tome IV, page 58.

plus grandes, ayant treize lignes de longueur, sur neuf lignes d'ouverture à la base; en sorte qu'indépendamment de la très-grande différence de grandeur et de l'éloignement des climats, cette chauve-souris de la Guiane ne peut pas être regardée comme une variété dans l'espèce de la sérotine: cependant, comme elle ressemble beaucoup plus à la sérotine qu'à aucune autre chauve-souris, nous l'avons désignée par le nom de *grande sérotine de la Guiane,* afin que les voyageurs puissent la distinguer aisément du vampire et des autres chauve-souris de ces climats éloignés.

Elle avoit, avant d'être desséchée, près de deux pieds d'envergure, et elle est très-commune aux environs de la ville de Cayenne. On voit ces grandes chauve-souris se rassembler en nombre le soir, et voltiger dans les endroits découverts, surtout au-dessus des prairies: les tette-chèvres ou engoulevents se mêlent avec ces légions de chauve-souris; et quelquefois ces troupes mêlées d'oiseaux et de quadrupèdes volans sont si nombreuses et si

serrées, que l'horizon en paroît couvert.

Cette grande sérotine a les poils du dessus du corps d'un roux marron ; les côtés du corps, d'un jaune clair. Sur le dos, le poil est long de quatre lignes ; mais sur le reste du corps, il est un peu moins long que celui des sérotines de l'Europe ; il est très-court et d'un blanc sale sous le ventre, ainsi que sur le dedans des jambes : les ongles sont blancs et crochus. L'envergure des membranes qui lui servent d'ailes, est d'environ dix-huit pouces ; ces membranes sont de couleur noirâtre, ainsi que la queue.

DU VAMPIRE.

M. Roume de Saint-Laurent nous a écrit de la Grenade, en date du 18 avril 1778, au sujet de la grande chauve-souris ou vampire de l'île de la Trinité. Les remarques de ce judicieux observateur confirment tout ce que nous avions dit et pensé d'abord sur les blessures que fait le vampire, et sur la manière particulière dont il suce le sang, et dont se fait l'ex-

coriation de la peau dans ces blessures. J'en avois, pour ainsi dire, deviné la mécanique : cependant l'amour de la vérité et l'attention scrupuleuse à rapporter tout ce qui peut servir à l'éclaircir, m'avoient porté à donner sur ce sujet des témoignages qui sembloient contredire mon opinion ; mais j'ai vu qu'elle étoit bien fondée, et que MM. de Saint-Laurent et Gaulthier ont observé tout ce que j'avois présumé sur la manière dont ces animaux font des plaies sans douleur, et peuvent sucer le sang jusqu'à épuiser le corps d'un homme ou d'un animal, et les faire mourir.

LA GRANDE CHAUVE-SOURIS FER-DE-LANCE DE LA GUIANE.

Cette chauve-souris mâle envoyée de Cayenne par M. de la Borde, est très-commune à la Guiane ; elle est assez grande, ayant quatre pouces du bout du museau à l'anus ; ses ailes ont d'envergure seize pouces quatre lignes. Un poil assez serré couvre tout le corps, la tête et les côtés ;

la membrane des ailes est noirâtre et garnie d'un petit poil ras. Elle diffère des chauve-souris communes, en ce qu'elle n'a point de queue. Les oreilles sont droites, un peu courbées en dehors, arrondies à leurs extrémités, et sans oreillon. Au-dessus de la lèvre supérieure, est la membrane saillante en forme d'un fer de lance, dont le bord est concave à la partie inférieure, et qui diffère par-là de celle du fer-de-lance *, dont les larges rebords ressemblent à un fer à cheval; cette membrane est brunâtre comme les oreilles.

Le poil de cette chauve-souris est très-doux, couleur de musc foncé sur tout le corps, excepté sur la poitrine et sur le ventre, où cette couleur est un peu grisâtre; les plus longs poils sont sur le dos, où ils ont trois lignes de longueur.

Il n'y a point de dents incisives à la mâchoire supérieure, mais il y a deux canines en haut comme en bas.

* Tome VI, planche XVIII, page 136.

	pieds.	pouc.	lign.
Longueur de la tête, depuis le museau jusqu'à l'occiput........	»	1	3.
Distance entre le bout du museau et l'angle antérieur de l'œil..	»	»	6 ½.
Distance de l'œil entre l'angle postérieur et l'oreille...........	»	»	3 ½.
Longueur des oreilles.........	»	»	7 ½.
Distance entre la base des deux oreilles........................	»	»	8.
Longueur de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet...	»	2	10.
Longueur depuis le poignet jusqu'au bout des doigts...........	»	5	5.
Longueur de la jambe, depuis le genou jusqu'au talon..........	»	1	4.
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles...........	»	»	6 ½.
Longueur totale de l'aile......	»	8	11.
Largeur la plus grande du poignet aux échancrures...........	»	2	10.

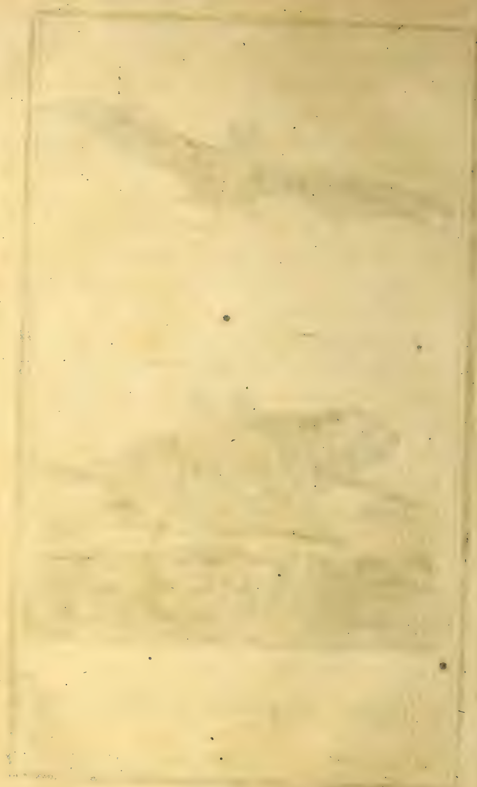
AUTRE CHAUVE-SOURIS DE LA GUIANE.

Cette chauve-souris, dont la longueur, du bout du museau à l'anus, est



CHAUVE-SOURIS DE LA GUYANNE.

J. Pauquet S.



de trois pouces quatre lignes, a été envoyée de Cayenne par M. de la Borde. Elle est commune dans la Guiane, et généralement à peu près de la grosseur de notre *noctule*. Elle a, comme toutes les chauve-souris, les yeux petits, le bout du nez saillant, les joues alongées et applaties sur les côtés ; le bout du nez est large ; la distance entre les deux naseaux est d'une ligne et demie ; la longueur de la tête, du bout du museau à l'occiput, est de dix lignes. Les oreilles, qui sont applaties sur les côtés, prennent du milieu du front en formant plusieurs plis, et s'étendent sur les joues en s'applatissant sur le conduit auditif ; l'oreillon qui est placé au-devant de ce conduit, est petit, large et rond à son extrémité. Cette forme écrasée qu'ont les oreilles, et le rebord supérieur qui est saillant, donnent à cette chauve-souris un caractère qui la distingue de toutes les autres espèces. Mais un caractère qui lui est encore propre, c'est d'avoir les ailes très-longues et fort étroites ; elles ont quinze pouces deux lignes d'envergure ; chaque aile a sept pouces de longueur sur

deux pouces à sa plus grande largeur. L'os du bras paroît attaché au corps, plus bas que dans d'autres chauve-souris; ce qui balance la grande longueur des ailes. La membrane des ailes, qui couvre les jambes et la queue, est de couleur brune ou grisâtre. La queue, enveloppée dans la membrane, a treize lignes de longueur; elle est étroite et terminée par un petit crochet.

Le poil sur le corps a deux lignes et demie de longueur; sa couleur est d'un brun marron foncé ou noirâtre qui s'étend sur la tête; la couleur est moins foncée sous le ventre, et cendrée sur les côtés : la face et les oreilles sont de même couleur que les ailes. Le nez, les joues et les mâchoires sont couverts d'un duvet ou poil très-court.

La mâchoire supérieure n'a point d'incisives; il y a de chaque côté une grande canine et une petite dent pointue qui l'accompagne. La mâchoire inférieure a deux très-petites incisives qui se touchent; les deux canines d'en-bas finissent en pointe, et leur côté présente un sillon dans la cavité duquel s'appliquent les canines supérieures.



LE GLOUTON.

J. Pauquet. S.

ADDITION A L'ARTICLE

DU GLOUTON.

Nous donnons ici la figure du glouton, qui manquoit dans le tome VI. Cet animal m'a été envoyé vivant des parties les plus septentrionales de la Russie ; il a néanmoins vécu pendant plus de dix-huit mois à Paris ; il étoit si fort privé, qu'il n'étoit aucunement féroce et ne faisoit de mal à personne. Sa voracité a été aussi exagérée que sa cruauté : il est vrai qu'il mangeoit beaucoup ; mais il n'importunoit pas vivement ni fréquemment quand on le privoit de nourriture. Le dessin représente très-bien cet animal, dont néanmoins j'ai cru devoir donner ici la description. Il avoit deux pieds deux pouces de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue ; le museau noir jusqu'aux sourcils; les yeux petits et noirs; depuis les sourcils jusqu'aux oreilles le poil étoit blanc mêlé de brun; les oreilles fort courtes,

c'est-à-dire, d'un pouce de longueur; le poil ras sur les oreilles; sous la mâchoire inférieure, il est tacheté de blanc, ainsi qu'entre les deux pieds de devant; les jambes de devant ont onze pouces de longueur depuis l'extrémité des ongles jusqu'au corps; celles de derrière un pied; la queue huit pouces, y compris quatre pouces de poil à son extrémité; les quatre jambes, la queue et le dessus du dos noirs, ainsi que le dessous du ventre; au nombril une tache blanche; les parties de la génération rousses; le poil roux, depuis les épaules jusqu'à l'origine de la queue; le poil intérieur ou duvet blanc, il n'est pas aussi épais dans ces endroits que sur le dos; les pieds de devant, depuis le talon jusqu'au bout des ongles, longs de trois pouces neuf lignes; cinq ongles fort crochus et séparés, celui du milieu d'un pouce et demi de long; cinq durillons sous les ongles, quatre se tenant ensemble et formant sous le pied un demi-cercle et un autre au talon; cinq ongles de même aux pieds de derrière, neuf durillons et point de talon. Largeur du pied de de-

vant, deux pouces et demi; longueur des pieds de derrière, quatre pouces neuf lignes; largeur des pieds de derrière, deux pouces neuf lignes. Six dents incisives à la mâchoire supérieure, dont une de chaque côté, un peu plus grosse que les quatre autres; deux grosses dents de sept lignes de longueur un peu crochues, comme on le voit dans la tète au bas de la planche; cinq dents mâchelières, dont une du côté de la gorge entre en dedans de la gueule, et dont deux sont beaucoup plus grosses que les trois autres. Cinq dents mâchelières à la mâchoire inférieure, dont une fort grosse; deux grandes dents un peu crochues, et six petites presque ras. Un peu de poil de deux pouces de longueur autour de la gueule et au-dessus des yeux.

Cet animal étoit assez doux; il craint l'eau, il a peur des chevaux et des hommes habillés de noir; il marche en sautant, mange considérablement. Quand il avoit bien mangé, et qu'il restoit de la viande, il avoit soin de la cacher dans sa cage et de la couvrir de paille. En buvant, il lape

comme un chien; il n'a aucun cri. Quand il a bu, il jette avec ses pattes ce qui reste d'eau par-dessous son ventre. Il est rare de le voir tranquille, parce qu'il se remue toujours. Il mangeroit plus de quatre livres de viande par jour si on les lui donnoit; il ne mange point de pain, et mange si goulument presque sans mâcher, qu'il s'en étrangle.

Cet animal, qui n'est pas rare dans la plupart des contrées septentrionales de l'Europe, et même de l'Asie, ne se trouve fréquemment en Norvége, selon Pontoppidan, que dans le diocèse de Drontheim. Il dit que la peau en est très-précieuse, et qu'on ne le tire point à coups de fusil pour ne la pas endommager; que le poil en est doux et d'un noir nuancé de brun et de jaune*.

Nous donnons aussi la figure d'un animal d'Amérique, dont on a envoyé la peau bourrée à M. Aubry, curé de Saint-Louis, sous le nom de *carcajou*, mais qui

* *Histoire naturelle de la Norvége*, par Pontoppidan. *Journal étranger*, juin 1756.



LE CARCAJOU .

J. Pauquet . S.

n'a pas autant de rapport que je l'aurois pensé avec cet animal que j'ai dit être le même que le glouton de notre nord ; car il semble même approcher de très-près de l'espèce de notre blaireau d'Europe : ses ongles ne sont point faits pour déchirer une proie, mais pour creuser la terre ; en sorte que nous le regardons comme une espèce voisine, ou même comme une variété de l'espèce du blaireau ; il ne faut que le comparer avec la figure de notre blaireau * pour en reconnoître la ressemblance. Cependant il en diffère en ce qu'il n'a que quatre doigts aux pieds de devant, tandis que notre blaireau en a cinq ; mais le cinquième petit doigt, qui paroît lui manquer, peut avoir été oblitéré dans la peau desséchée. Il différoit également du carcajou ou glouton par ce même caractère ; car le glouton a aussi, comme le blaireau, cinq doigts aux pieds de devant : ainsi nous doutons beaucoup que cet animal, envoyé sous le nom de *carcajou*, soit en effet le vrai carcajou. Nous joi-

* Tome II, planche XIII, page 205.

gnons ici la description de sa peau bourrée, qui est bien conservée dans le cabinet de M. le curé de Saint-Louis. On lui a assuré qu'il venoit du pays des Esquimaux. Il a deux pieds deux pouces du bout du museau à l'origine de la queue. Quoiqu'il ressemble beaucoup au blaireau, il en diffère par la couleur et la qualité du poil, qui est bien plus doux, plus soyeux et plus long; et ce n'est que par ce seul caractère qu'il pourroit se rapprocher du carcajou et du glouton du nord de l'Europe. Il est à peu près de la couleur du loup-cervier, d'un blanc grisâtre; sa tête est rayée de bandes blanches, mais différemment de celle du blaireau. Les oreilles sont courtes et blanches; il a trente-deux dents, six incisives, deux canines fort grosses, quatre mâchelières de chaque côté, et le blaireau en a cinq. Le bout du nez est noirâtre. Les poils du corps, qui ont communément quatre pouces et demi ou cinq pouces, sont de quatre couleurs dans leur longueur, d'un brun clair depuis l'origine jusqu'à près de la moitié, ensuite fauve clair, puis noirs près de

l'extrémité qui est blanche, le dessous du corps est couvert de poils blancs; les jambes sont aussi couvertes de longs poils d'un brun musc foncé. Les pieds de devant n'ont que quatre doigts, et ceux de derrière cinq. Les ongles des pieds de devant sont fort grands; le plus long a jusqu'à seize lignes, et le plus long des pieds de derrière n'en a que sept. La queue n'a que trois pouces huit lignes de tronçon; elle est terminée par de longs poils qui l'environnent, et qui sont de couleur fauve.

Je suis persuadé que le carcajou d'Amérique est le même animal que le glouton d'Europe, ou du moins qu'il est d'une espèce très-voisine; mais je dois observer que, faute d'être assez informé, je crois être tombé dans une méprise occasionnée par la ressemblance du nom et de quelques habitudes naturelles, communes à deux animaux différens. J'ai cru que le kinkajou étoit le même animal que le carcajou *, et je n'ai reconnu cette erreur

* Tome VI, page 170.

qu'à la vue de deux animaux, dont l'un étoit à la foire Saint-Germain, en 1773, annoncé sur l'affiche, *animal inconnu à tous les naturalistes;* et il l'étoit en effet. Un autre tout pareil est encore actuellement vivant à Paris, chez M. Chauveau, qui l'a amené de la nouvelle Espagne, et M. Messier, astronome de l'académie des sciences, l'a nourri pendant deux ou trois ans. C'est celui dont nous donnons ici la figure, et que nous croyons être le vrai kinkajou. M. Chauveau pensoit que ce pouvoit être un acouchi ou un coati; il dit qu'à la vérité il n'a ni le nez alongé ni la queue annelée du coati, mais qu'il a d'ailleurs le même poil, les mêmes membres, le même nombre de doigts, et surtout des dents canines pareilles, et telles que M. Perrault les a fait dessiner pour le coati, c'est-à-dire, anguleuses et cannelées sur les trois faces. M. Chauveau avoue qu'il diffère encore du coati par sa queue prenante, avec laquelle il se suspend et s'accroche à tout ce qu'il rencontre lorsqu'il veut descendre.

« Il ne la redresse même, dit-il, que

« quand ses pieds sont assurés ; il s'en sert
« heureusement pour saisir et approcher
« de lui les choses auxquelles il ne peut
« atteindre. Il se couche et dort dès qu'il
« voit le jour, et s'éveille à l'approche de
« la nuit. Alors il est d'une vivacité ex-
« traordinaire. Il grimpe avec une grande
« facilité, et furete par-tout. Il arrache
« tout ce qu'il trouve, soit en jouant,
« soit en cherchant des insectes : sans cela
« on pourroit le laisser en liberté ; et
« même, avant d'être en France, on ne
« l'attachoit pas du tout, il sortoit et al-
« loit où il vouloit pendant la nuit, et le
« lendemain matin on le retrouvoit tou-
« jours couché à la même place. On vient
« à bout de l'éveiller en l'excitant pen-
« dant le jour; mais il semble que le soleil
« ou sa réverbération l'effraie ou le suf-
« foque. Il est assez caressant, sans ce-
« pendant être docile ; il sait seulement
« distinguer son maître et le suivre. Il boit
« de tout, de l'eau, du café, du lait, du
« vin, et même de l'eau-de-vie, sur-tout
« s'il y a du sucre ; et il en boit jusqu'à
« s'enivrer, ce qui le rend malade pen-

« dant plusieurs jours. Il mange aussi de
« tout indistinctement, du pain, de la
« viande, des légumes, des racines, prin-
« cipalement des fruits; on lui a donné
« long-temps pour nourriture ordinaire
« du pain trempé de lait, des légumes et
« des fruits. Il aime passionnément les
« odeurs, et est très-friand de sucre et
« de confitures.

« Il se jette sur les volailles, et c'est
« toujours sous l'aile qu'il les saisit; il
« paroît en boire le sang, et il les laisse
« sans les déchirer : quand il a le choix,
« il préfère un canard à une poule, et
« cependant il craint l'eau. Il a différens
« cris; quand il est seul pendant la nuit,
« on l'entend très-souvent jeter des sons
« qui ressemblent assez en petit à l'aboie-
« ment d'un chien, et il commence tou-
« jours par éternuer. Quand il joue, et
« qu'on lui fait du mal, il se plaint par
« un petit cri pareil à celui d'un jeune
« pigeon. Quand il menace, il siffle à peu
« près comme une oie; quand il est en
« colère, ce sont des cris confus et écla-
« tans. Il ne se met guère en colère que

« quand il a faim; il tire une langue « d'une longueur démesurée lorsqu'il « bâille. C'étoit une femelle, et l'on a cru « remarquer que, depuis trois ans qu'elle « est en France, elle n'a été qu'une fois « en chaleur; elle étoit alors presque tou- « jours furieuse *. »

Voici la description que M. de Sève a faite d'un animal tout semblable, qui étoit à la foire Saint-Germain en 1773.

« Par le poil, dit-il, il a plus d'analogie « à la loutre qu'aux autres animaux; mais « il n'a point de membranes entre les « doigts des pieds : il a la queue aussi « longue que le corps, au lieu que celle « de la loutre n'est que moitié de la lon- « gueur du corps. Il a bien en marchant « l'allure de la fouine par son corps alon- « gé; mais il n'y ressemble pas par la « queue, ni par les formes de la tête, qui « ont plus de rapport, dans cette partie, « à celle de la loutre. L'œil est plus gros « que celui de la fouine, qui a le museau

* Note communiquée par M. Simon Chauveau à M. de Buffon.

« plus alongé ; la tête, de face, tient un peu « du petit chien danois. Il a une langue « extrêmement longue et menue, qu'il « alonge quelquefois dans la journée : « cette langue est douce lorsqu'il lèche ; « car cet animal paroît être d'un assez bon « naturel. Il étoit fort doux ce carême der- « nier, quand j'ai commencé à le dessi- « ner : mais le public, qui l'agace, l'a ren- « du méchant ; à présent il mord quelque- « fois après avoir léché. Il est jeune, et « ses dents ne me paroissent pas formées, « comme je le dirai ci-après. Il est d'un « tempérament remuant, aimant à grim- « per ; souvent il se tient sur son derrière, « se gratte avec ses pieds de devant comme « les singes, joue, retourne ses pattes l'une « dans l'autre, et fait d'autres singeries. Il « mange comme l'écureuil, tenant entre « ses pattes les fruits ou herbes qu'on lui « donne. On ne lui a jamais donné de « viande ni de poisson. Lorsqu'il s'irrite, il « cherche à s'élancer, et son cri, dans sa « colère, tient beaucoup de celui d'un gros « rat. Son poil n'a aucune odeur. Il a la « dextérité de se servir de sa queue pour

« accrocher les différentes choses qu'il veut « attirer à lui. Il se pend avec cette queue, « et aime à s'attacher de cette façon à tout « ce qu'il rencontre. J'ai observé que ses « pieds, dont les doigts ont une certaine « longueur, se réunissent volontiers quand « il marche ou grimpe; ils ne s'écartent « point en s'appuyant, comme font les « doigts des autres animaux, et les pieds « ont par conséquent une forme alongée; « il a aussi en marchant un peu les pieds « en dedans. Enfin cet animal (*au dire de « Saint-Louis, oiseleur, rue de Richelieu, « à Paris, qui l'a acheté d'un particulier*) « vient de la côte d'Afrique; on l'appeloit « *kinkajou*, et l'espèce en est rare. Il se « figure que c'est le nom de l'île ou du « pays d'où il vient, ne pouvant avoir, « par les personnes qui le lui ont vendu, « les éclaircissemens nécessaires. Je dirai « seulement que ce kinkajou, qui est fe- « melle, tient en général plus de la loutre « que des autres animaux, par rapport « aux poils, qui sont courts et épais, mê- « lés de quelques poils plus longs. Les « poils de la tête, comme ceux du corps

« et de la queue, sont d'une teinte jaune
« olivâtre, mêlée de gris et de brun ; par
« le luisant du poil, qui est changeant à
« l'aspect du jour, il forme des tons dif-
« férens, plus gris, plus verdâtres (qui
« est le dominant) ou plus bruns. Ce poil
« est de couleur grise, blanchâtre dans la
« plus grande partie, et d'un fauve ver-
« dâtre sale à l'extrémité ; il est mélangé
« d'autres poils dont l'extrémité est de
« couleur brune, indépendamment de
« plus grands poils noirs, mêlés plus
« ou moins dans les autres poils, et qui
« forment à côté des yeux des bandes qui
« s'étendent vers le front, et une autre
« au milieu qui s'affoiblit vers le cou.
« L'œil tient beaucoup de celui de la
« loutre; la pupille est fort petite, et l'iris
« d'un brun musc ou roussâtre. Le mu-
« seau est d'un brun noir, comme le tour
« des yeux. Le bout du nez est méplat,
« comme aux petits chiens, et les narines
« très-arquées. L'ouverture de la bouche
« est de quinze lignes. Les dents, qui pa-
« roissent jaunes, sont au nombre de
« trente-deux. Dans la mâchoire supé-

« rieure, il y a six incisives, comme dans
« la mâchoire inférieure, deux canines
« au-devant de chacune, et quatre mâ-
« chelières de chaque côté aux deux mâ-
« choires. Ces dents canines sont très-
« grosses; la supérieure croise l'inférieure:
« aussi dans la mâchoire inférieure y a-
« t-il un vide entre les incisives et la ca-
« nine inférieure pour y recevoir la supé-
« rieure. Les mâchelières paroissent peu
« fournies, sur-tout les dernières, qui
« annoncent la jeunesse de ce petit ani-
« mal. Ainsi il a douze dents incisives,
« quatre canines, seize mâchelières, qui
« lui font trente-deux dents. Ses oreilles,
« plus longues que larges, sont arrondies
« à leurs extrémités, et couvertes d'un
« poil court de la couleur de celui du
« corps. Les côtés et le dessous du cou, le
« dedans des jambes, sont d'un jaune
« doré extrêmement vif par endroits. Cette
« même teinte dorée et plus foncée do-
« mine dans plusieurs endroits de la tête
« et des jambes de derrière. Le ventre est
« d'un blanc grisâtre, teint de jaune par
« endroits. La queue est par-tout garnie

« de poils ; elle est grosse à l'origine du « tronçon, et va en diminuant impercep- « tiblement, et finit en pointe à l'extré- « mité. Il la porte horizontalement en « marchant. Le dessous de ses pattes, qui « est sans poil, est couleur de chair ver- « meille. Les ongles sont blancs, cro- « chus et faisant la gouttière en dessous ».

	pieds	pouc.	lign.
Longueur du corps entier, prise en ligne superficielle............	2	5	6.
Longueur du corps entier, mesuré en ligne droite..............	2	3	»
Longueur de la tête, du bout du museau à l'occiput...........	»	2	6.
Circonférence du bout du museau	»	3	9.
Circonférence du museau au-dessus des yeux................	»	5	1.
Distance entre le bout du museau et l'angle antérieur de l'œil....	»	1	5.
Même distance entre l'angle postérieur de l'œil................	»	1	7.
Largeur de l'œil d'un angle à l'autre........................	»	»	7.
Ouverture de l'œil.............	»	»	6.
Distance entre les angles posté-			

	pieds	pouc.	lign.
rieurs des yeux en ligne superficielle	»	»	11.
La même distance en ligne droite	»	»	9.
Circonférence de la tête entre les yeux et les oreilles	»	7	6.
Longueur des oreilles	»	1	1.
Largeur de la base mesurée en ligne droite	»	»	7.
Longueur du cou	»	1	9.
Circonférence du cou	»	6	11.
Hauteur du train de devant	»	6	9.
Longueur de l'avant-bras depuis le coude jusqu'au poignet	»	3	1.
Longueur de l'avant-bras près du coude	»	1	9.
Épaisseur de l'avant-bras près du coude	»	1	2.
Circonférence du poignet	»	2	7.
Circonférence du métacarpe	»	2	8.
Longueur du poignet jusqu'au bout des ongles	»	1	9.
Circonférence du corps, prise derrière les jambes de devant	»	10	4.
Circonférence du corps prise à l'endroit le plus gros	»	11	6.
Circonférence du corps, devant les			

	pieds	pouc.	lign.
jambes de derrière..........	»	9	10.
Hauteur du train de derrière....	»	7	3.
Longueur de la jambe depuis le genou jusqu'au talon.........	»	4	7.
Largeur du haut de la jambe....	»	2	1.
Épaisseur.....................	»	1	4.
Largeur à l'endroit du talon.....	»	1	3.
Circonférence du métatarse.....	»	2	9.
Longueur depuis le talon jusqu'au bout des ongles..............	»	3	»
Largeur du pied de devant......	»	1	1.
Largeur du pied de derrière.....	»	1	2.
Longueur des plus grands ongles	»	»	4 ½.
Largeur à la base..............	»	3	»
Longueur de la queue..........	1	3	9.
Circonférence de la queue à son origine.....................	»	4	6.
Diamètre de la queue à son origine *	»	2	1.

La conformité des noms de *kinkajou* et de *carcajou* m'avoit porté à croire, avec tous les autres naturalistes, qu'ils appartenoient au même animal. Cepen-

* Description donnée par M. de Sève.



LE KINKAJOU

L. Pauquet S.

dant, ayant recherché dans les anciens voyageurs, j'ai retrouvé ce même passage de Denis, que je n'avois cité qu'en partie *, parce que j'avois imaginé que ce voyageur s'étoit trompé en disant que le kinkajou, que je prenois alors pour le carcajou, ressembloit à un chat, d'autant que tous les autres voyageurs s'accordoient à donner au carcajou une figure différente et semblable à celle du glouton. Voici donc ce passage en entier.

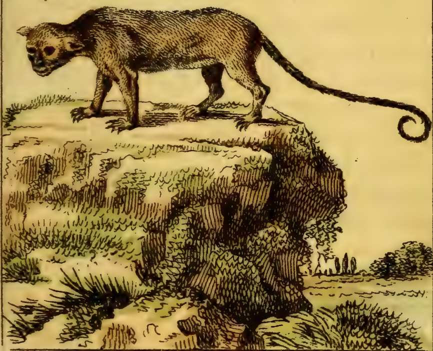
« Le kinkajou ressemble un peu à un « chat d'un poil roux brun ; il a la queue « longue et la relève sur son dos, pliée « en deux ou trois plis ; il a des griffes et « grimpe sur les arbres, où il se couche « tout de son long sur les branches pour « attendre sa proie et se jeter dessus pour « la dévorer. Il se jette sur le dos d'un ori- « gnal, l'entoure de sa queue, lui ronge « le cou au-dessus des oreilles, jusqu'à ce « qu'il tombe. Quelque vîte que puisse « courir l'orignal, et quelque fort qu'il « puisse se frotter contre les arbres ou les

* Tome VI, page 172.

« buissons, le kinkajou ne lâche jamais « prise ; mais s'il peut gagner l'eau, il est « sauvé, parce qu'alors le kinkajou lâche « prise et saute à terre. Il y a quatre ans « qu'un kinkajou m'attrapa une génisse « et lui coupa le cou. Les renards sont ses « chasseurs ; ils vont à la découverte tan- « dis que le kinkajou est en embuscade, « où il attend l'orignal, que les renards ne « manquent pas de lui amener. »

Cette notice s'accorde assez avec la figure et la description que nous venons de donner de cet animal, pour présumer que c'est le même, et que le carcajou et le kinkajou sont deux animaux d'espèces distinctes et séparées, qui n'ont de commun entre eux que de se jeter sur les orignaux et sur les autres bêtes fauves pour en boire le sang.

Nous venons de dire que le kinkajou se trouve dans les montagnes de la nouvelle Espagne ; mais il se trouve aussi dans celles de la Jamaïque, où les naturels du pays le nomment *poto*, et non pas *kinkajou*. M. Collinson m'a envoyé le dessin de ce poto ou kinkajou, que je donne ici avec la notice suivante.



LE POTOT ou KINKAJOU POTOT.

J Pauquet S.

« Le corps de cet animal est de couleur « uniforme, et d'un roux mêlé de gris « cendré; le poil court, mais très-épais; « la tête arrondie, le museau court, nud « et noirâtre; les yeux bruns, les oreilles « courtes et arrondies; des poils longs tout « autour de la gueule, qui sont appliqués « sur le museau et ne forment point de « moustaches; la langue étroite, longue, « et que l'animal fait souvent sortir de sa « gueule, de trois ou quatre pouces; la « queue de couleur uniforme, diminuant « toujours de grosseur jusqu'à l'extrémi-« té, qui se recourbe lorsque l'animal le « veut, et avec laquelle il s'attache et « peut saisir et serrer fortement. Cette « queue est plus longue que le corps, qui « a quinze pouces, depuis le bout du nez « jusqu'à l'extrémité du corps, et la queue « en a dix-sept.

« Cet animal avoit été pris dans les mon-« tagnes de la Jamaïque. Il est doux, et on « peut le manier sans crainte; il est comme « endormi la journée, et très-vif pen-« dant la nuit. Il diffère beaucoup de « tous ceux dont le genre est déterminé.

« Sa langue n'est pas si rude que celle des « chats ou des autres animaux du genre « des *viverra*, auquel il a rapport par la « forme de la tête et par celle des griffes. « Il a autour de la bouche beaucoup de « poils longs de deux à trois pouces, qui « sont bouclés et très-doux. Les oreilles « sont placées bas et presque vis-à-vis de « l'œil. Quand il dort, il se met en boule, « à peu près comme le hérisson, ses pieds « ramassés en devant et étendus sous les « joues. Il se sert de sa queue pour tirer un « poids aussi pesant que son corps.* »

Il est évident, en comparant les deux dessins et la description de M. Collinson avec celle de M. Simon Chauveau, qu'elles ont toutes deux rapport au même animal, à quelques variétés près, qui n'en changent pas l'espèce.

J'ai dit ci-dessus, page 186, que le glouton n'est pas rare dans les contrées septentrionales de l'Europe et même de

* Note envoyée par M. Collinson à M. de Buffon, 12 décembre 1766.

l'Asie. M. Kracheninnikow rapporte à ce sujet qu'il y a au Kamtschatka un animal appelé *glouton*, dont la fourrure est si estimée, que pour dire qu'un homme est richement habillé, on dit qu'il est vêtu de fourrure de glouton. « Les femmes de « Kamtsçhatka, dit-il, ornent leurs che- « veux avec les pattes blanches de cet « animal, et elles en font très-grand cas; « cependant les Kamtschatdales en tuent « si peu, qu'ils sont obligés d'en tirer des « *Jakustki*, qui leur reviennent fort cher. « Ils préfèrent les blanches et les jaunes, « quoique les noires et les brunes soient « plus estimées. . . . . Ils ne peuvent faire « un plus grand présent à leurs femmes « ou à leurs maîtresses, que de leur don- « ner une de ces peaux ; et c'est pourquoi « elles se vendoient autrefois depuis trente « jusqu'à soixante roubles ; ils donnent « pour deux de leurs pattes jusqu'à deux « castors marins (saricoviennes). On « trouve aussi beaucoup de ces gloutons « dans les environs de *Karaga*, d'*Ana-* « *dirska* et de *Kolima*. Ils sont très-adroits « à la chasse des cerfs, et voici la manière

« dont ils s'y prennent pour les tuer. Ils
« montent sur un arbre avec quelques
« brins de cette mousse qu'ils ont cou-
« tume de manger : lorsqu'ils en voient
« venir quelques uns, ils la laissent tom-
« ber à terre ; et prenant le moment que
« le cerf s'approche pour la manger, ils
« s'élancent sur son dos, le saisissent par
« le bois, lui crèvent les yeux, et le tour-
« mentent si fort, que ce malheureux ani-
« mal, pour mettre fin à ses peines et se
« débarrasser de son ennemi, se heurte la
« tête contre un arbre, et tombe mort sur
« la place. Il n'est pas plutôt à bas, que
« le glouton le dépèce par morceaux,
« cache sa chair dans la terre, pour em-
« pêcher que les autres animaux ne la
« mangent, et il n'y touche point qu'il
« ne l'ait mise en sûreté. Les gloutons qui
« se trouvent aux environs du fleuve Léna,
« s'y prennent de la même manière pour
« tuer les chevaux. Cependant, quelque
« cruels que paroissent ces animaux, on
« les prive aisément, et ils paroissent
« alors bien moins voraces. »

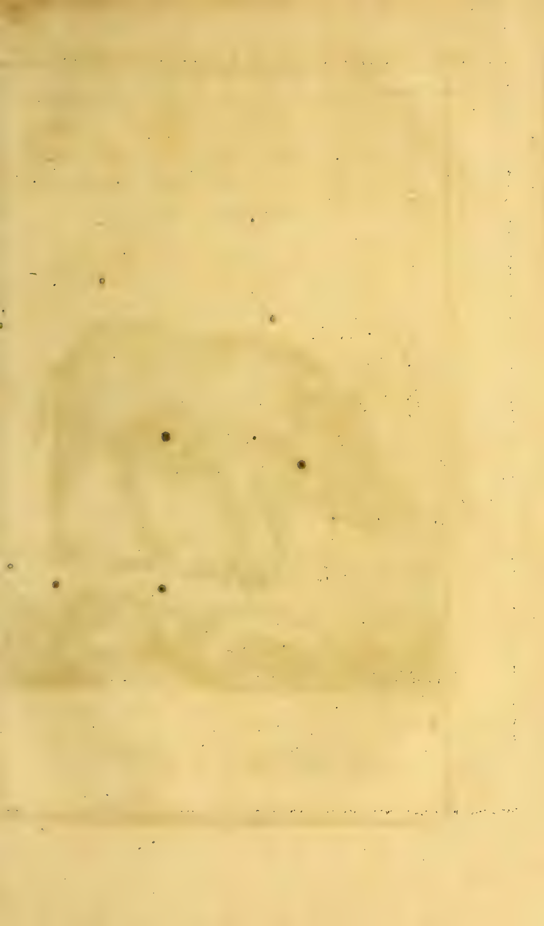
Nous avons reconnu que le kinkajou, que nous n'avons pas d'abord distingué du carcajou ou glouton d'Amérique, est néanmoins d'une espèce toute différente; l'on peut voir ce que nous en avons dit dans ce volume, page 189. Il ne nous reste qu'à y ajouter une note que M. Simon Chauveau * nous a donnée depuis, sur les habitudes du kinkajou qu'il a gardé vivant durant plusieurs années.

« Son attitude favorite est d'être assis « d'aplomb sur son cul et ses pattes de « derrière, le corps droit avec un fruit « dans les pattes de devant, et la queue « roulée en volute horizontale.

« J'ai plusieurs fois pris la résolution, « continue M. Simon Chauveau, de vous « offrir cet animal vivant, pour le sou- « mettre à vos observations : mais il ve- « noit dans ces instans me caresser si « doucement et jouer autour de moi avec « tant de gaieté, que, séduit par ses gen- « tillesses, je n'ai jamais eu le courage de

* Lettre à M. de Buffon, datée de Paris le 31 janvier 1780.

« m'en séparer. Il est mort le 3 janvier de « cette année (1780), et c'étoit le neu- « vième hiver qu'il passoit à Paris, sans « que le froid ni aucune autre chose eût « paru l'avoir incommodé. »





LE SANGLIER D'AFRIQUE.

J. Pauquet S.

ADDITION A L'ARTICLE

DU COCHON, DU SANGLIER DU CAP VERD, DU BABIROUSSA, ET DU PECARI OU TAJACU.

DU COCHON *.

JE n'ai rien à ajouter aux faits historiques que j'ai donnés sur la race de nos cochons d'Europe, et sur celle des cochons de Siam ou de la Chine, qui toutes trois se mêlent ensemble, et ne font par conséquent qu'une seule et même espèce, quoique la race des cochons d'Europe soit considérablement plus grande que l'autre par la grosseur et la grandeur du corps ; elle pourroit même le devenir encore plus, si on laissoit vivre ces animaux pendant un plus grand nombre d'années dans leur état de domesticité. M. Collinson, de la société royale de Londres, m'a écrit qu'un cochon engraissé par les ordres de

* Tome I, page 242.

M. *Joseph Leastarm*, et tué par le sieur *Meck*, boucher à Cougleton en *Chestershire*, pesoit huit cent cinquante livres; savoir, l'un des côtés trois cent treize livres, l'autre côté trois cent quatorze livres, et la tête, l'épine du dos, la graisse intérieure, les intestins, etc. deux cent vingt-trois livres[1].

DU SANGLIER DU CAP VERD.

Nous avons donné une notice[2] au sujet d'un animal qui se trouve en Afrique, et que nous avons appelé *sanglier du cap Verd*. Nous avons dit que, par l'énormité des deux défenses de la mâchoire supérieure, il nous paroissoit être d'une race et peut-être même d'une espèce différente de tous les autres cochons, desquels il diffère encore par la longue ouverture de ses narines, et par la grande largeur et la forme de ses mâchoires; que néanmoins

[1] Lettre de M. Collinson à M. de Buffon. *Londres*, 30 janvier 1767.

[2] Tome VII, page 325.

nous avions vu les défenses d'un sanglier tué dans nos bois de Bourgogne, qui approchoient un peu de celles de ce sanglier du cap Verd, puisque ces défenses avoient environ trois pouces et demi de long, sur quatre pouces de circonférence à la base, etc. ce qui nous faisoit présumer, avec quelque fondement, que ce sanglier du cap Verd pouvoit être une simple variété et non pas une espèce particulière dans le genre des cochons. M. Allamand, très-célèbre professeur en histoire naturelle à Leyde, eut la bonté de nous envoyer la gravure de cet animal, et ensuite il écrivit à M. Daubenton dans les termes suivans :

« Je crois avec vous, Monsieur, que le « sanglier représenté dans la planche que « je vous ai envoyée, est le même que ce- « lui que vous avez désigné par le nom « de *sanglier du cap Verd.* Cet animal est « encore vivant (5 mai 1767) dans la mé- « nagerie de M. le prince d'Orange. Je vais « de temps en temps lui rendre visite, et « cela toujours avec un nouveau plaisir. « Je ne puis me lasser d'admirer la forme

« singulière de sa tête. J'ai écrit au gou-
« verneur du cap de Bonne-Espérance,
« pour le prier de m'en envoyer un autre,
« s'il est possible ; ce que je n'ose pas es-
« pérer, parce qu'au Cap même il a passé
« pour un monstre, tel que personne n'en
« avoit jamais vu de semblable. Si, contre
« toute espérance, il m'en vient un, je
« l'enverrai en France, afin que M. de
« Buffon et vous le voyiez. On a cherché
« à accoupler celui que nous avons ici
« avec une truie ; mais dès qu'elle s'est
« présentée, il s'est jeté sur elle avec fu-
« reur et l'a éventrée. »

C'est d'après cette planche gravée, qui nous a été envoyée par M. Allamand, que nous avons fait dessiner et graver ce même animal dont nous donnons ici la figure. Nous avons retrouvé dans les *Miscellanea* et les *Spicilegia zoologica* de M. Pallas, et aussi dans les descriptions de M. Vosmaër, la même planche gravée ; et ces deux derniers auteurs ont chacun donné une description de cet animal : aussi M. Allamand, par une lettre datée de Leyde le 31 octobre 1766, écrivoit à M. Daubenton

qu'un jeune médecin établi à la Haye en avoit donné la description dans un ouvrage qui probablement ne nous étoit pas encore parvenu, et qu'il en avoit fait faire la planche. Ce jeune médecin est probablement M. Pallas, et c'est à lui par conséquent auquel le public a la première obligation de la connoissance de cet animal. M. Allamand dit, dans la même lettre, que ce qu'il y a de plus singulier dans ce cochon, c'est la tête; qu'elle diffère beaucoup de celle de nos cochons, sur-tout par deux appendices extraordinaires en forme d'oreilles qu'il a à côté des yeux.

Nous observerons ici que le premier fait rapporté par M. Allamand, du dédain et de la cruauté de ce sanglier envers la truie en chaleur, semble prouver qu'il est d'une espèce différente de nos cochons. La disconvenance de la forme de la tête, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, paroît le prouver aussi. Cependant, comme il est beaucoup plus voisin du cochon que d'aucun autre animal, et qu'il se trouve non seulement dans les terres voisines du cap

Verd, mais encore dans celles du cap de Bonne-Espérance, nous l'appellerons *le sanglier d'Afrique;* et nous allons en donner l'histoire et la description par extrait d'après MM. Pallas et Vosmaër.

Celui-ci l'appelle *porc à large groin* ou *sanglier d'Afrique;* il le distingue, avec raison, du porc de Guinée à longues oreilles pointues, et du pécari ou tajacu d'Amérique, et aussi du babiroussa des Indes.

« M. de Buffon, dit-il, parlant d'une « partie des mâchoires, de la queue et des « pieds d'un sanglier extraordinaire du « cap Verd, qu'on conserve dans le Cabi- « net du roi, dit qu'il y a des dents de « devant à ces mâchoires; or elles man- « quent à notre sujet. »

Et de là M. Vosmaër insinue que ce n'est pas le même animal; cependant on vient de voir que M. Allamand pense, comme moi, que ce sanglier du cap Verd, dont je n'avois vu qu'une partie de la tête, se trouve néanmoins être le même porc à large groin que M. Vosmaër dit être inconnu à tous les naturalistes.

M. Tulbagh, gouverneur du cap de Bonne-Espérance, qui a envoyé ce sanglier, a écrit qu'il avoit été pris entre la Cafrerie et le pays des grands Namaquas, à environ deux cents lieues du Cap, ajoutant que c'étoit le premier de cette espèce qu'on eût vu en vie. M. Vosmaër reçut aussi la peau d'un animal de même espèce, qui paroissoit différer, à plusieurs égards, de celle de l'animal vivant.

« On avoit mis cet animal dans une « cage de bois ; et comme j'étois prévenu, « dit M. Vosmaër, qu'il n'étoit pas mé« chant, je fis ouvrir la porte de sa cage. « Il sortit sans donner aucune marque de « colère ; il couroit bondissant gaiement « ou furetant pour trouver quelque nour« riture, et prenoit avidement ce que « nous lui présentions ; ensuite, l'ayant « laissé seul pendant quelques momens, « je le trouvai, à mon retour, fort occupé « à fouiller en terre, où, nonobstant le « pavé fait de petites briques bien liées, il « avoit déja fait un trou d'une grandeur « incroyable, pour se rendre maître, « comme nous le découvrîmes ensuite,

« d'une rigole très-profonde qui passoit
« au-dessous. Je le fis interrompre dans
« son travail, et ce ne fut qu'avec beau-
« coup de peine, et avec l'aide de plu-
« sieurs hommes, qu'on vint à bout de
« vaincre sa résistance, et de le faire ren-
« trer dans sa cage, qui étoit à claire-voie.
« Il marqua son chagrin par des cris aigus
« et lamentables. On peut croire qu'il a
« été pris jeune dans les bois de l'Afrique,
« car il paroît avoir grandi considérable-
« ment ici; il est encore vivant (dit l'au-
« teur dont l'ouvrage a été imprimé en
« 1767). Il a très-bien passé l'hiver dernier,
« quoique le froid ait été fort rude, et
« qu'on l'ait tenu enfermé la plus grande
« partie du temps.

« Il semble l'emporter en agilité sur les
« porcs de notre pays; il se laisse frotter
« volontiers de la main et même avec un
« bâton : il semble qu'on lui fait encore
« plus de plaisir en le frottant rudement;
« c'est de cette manière qu'on est venu à
« bout de le faire demeurer tranquille
« pour le dessiner. Quand on l'agace ou
« qu'on le pousse, il se recule en arrière,

« faisant toujours face du côté qu'il se « trouve assailli, et secouant ou heurtant « vivement de la tête. Après avoir été « long-temps enfermé, si on le lâche, il « paroît fort gai; il saute et donne la « chasse aux daims et aux autres animaux, « en redressant la queue, qu'autrement « il porte pendante. Il exhale une forte « odeur, que je ne puis comparer, et que je « ne trouve pas désagréable. Quand on le « frotte de la main, cette odeur approche « beaucoup de celle du fromage verd. Il « mange de toute sorte de graines; sa « nourriture à bord du vaisseau étoit le « maïs et de la verdure autant qu'on en « avoit; depuis qu'il a goûté ici de l'orge « et du blé sarrasin, avec lesquels on « nourrit plusieurs autres animaux de la « ménagerie, il s'est décidé préférable- « ment pour cette mangeaille, et pour les « racines d'herbes et de plantes qu'il « fouille dans la terre. Le pain de seigle « est ce qu'il aime le mieux; il suit les « personnes qui en ont. Lorsqu'il mange, « il s'appuie fort en avant sur ses genoux « courbés; ce qu'il fait aussi en buvant,

« en humant l'eau de la surface, et il se « tient souvent dans cette position sur les « genoux des pieds de devant. Il a l'ouïe « et l'odorat très-bons ; mais il a la vue « bornée, tant par la petitesse que par la « situation de ses yeux, qui l'empêchent « de bien appercevoir les objets qui sont « autour de lui, les yeux se trouvant non « seulement placés beaucoup plus haut et « plus près l'un de l'autre que dans les « autres porcs, mais étant encore à côté « et en dessous plus ou moins offusqués « par deux lambeaux que bien des gens « prennent pour de doubles oreilles. Il a « plus d'intelligence que le porc ordi- « naire.

« La tête est d'une figure affreuse ; la « forme applatie et large du nez, jointe « à la longueur extraordinaire de la tête, « à son large groin, aux lambeaux sin- « guliers, aux protubérances pointues, « saillantes des deux côtés de ses yeux, « et à ses fortes défenses, tout cela lui « donne un aspect des plus monstrueux. »

Dimensions prises (pied du Rhin.)

	pieds.	pouces.
Longueur du corps entier.........	4	3.
Hauteur du train de devant........	2	3.
Hauteur du train de derrière........	1	11 $\frac{11}{16}$.
La plus grande épaisseur du corps...	3	1.
La moindre épaisseur du corps, près des cuisses.....................	2	10 $\frac{1}{2}$.
Longueur de la tête jusqu'entre les oreilles.........................	1	3.
Largeur de la tête entre les lambeaux.........................	»	9 $\frac{1}{2}$.
Largeur du groin entre les défenses...	»	6 $\frac{15}{16}$.
Longueur de la queue..............	»	10 $\frac{13}{16}$.

« La forme du corps approche assez de « celle de notre cochon domestique. Il me « paroît plus petit, ayant le dos plus ap- « plati en dessus, et les pieds plus courts.

« La tête, en comparaison de celle des « autres porcs, est difforme, tant par la « structure que par sa grandeur. Le mu- « seau est fort large, applati et très-dur. « Le nez est mobile, à côté un peu re- « courbé vers le bas et coupé oblique- « ment. Les narines sont grandes, éloi-

« gnées l'une de l'autre ; elles ne se voient
« que quand on soulève la tête. La lèvre su-
« périeure est dure et épaisse à côté, près
« des défenses, par-dessus et autour des-
« quelles elle est fort avancée et pen-
« dante, formant, sur-tout derrière les
« défenses, une fraise demi-ovale pen-
« dante et cartilagineuse, qui couvre les
« coins du museau.

« Cet animal n'a point de dents de de-
« vant, ni en dessus ni en dessous ; mais
« les gencives antérieures sont lisses, ar-
« rondies et dures.

« Les défenses, à la mâchoire supé-
« rieure, sont à leur base d'un bon pouce
« d'épaisseur, recourbées et saillantes de
« cinq pouces et demi dans leur ligne
« courbe, fort écartées en dehors et se
« terminant en une pointe obtuse ; elles
« sont aussi, à côté de chacune, pour-
« vues d'une espèce de raie ou cannelure :
« celles de la mâchoire inférieure sont
« beaucoup plus petites, moins recour-
« bées, presque triangulaires et usées par
« leur frottement continuel contre les
« défenses supérieures ; elles paroissent

« comme obliquement coupées. Il y a des « dents molaires; mais elles sont fort en « arrière dans le museau, et la résistance « de l'animal nous a empêchés de les voir.

« Les yeux, à proportion de la tête, « sont petits, placés plus haut dans la « tête et plus près l'un de l'autre et des « oreilles que dans le porc commun. L'iris « est d'un brun foncé, sur une cornée « blanche. Les paupières supérieures sont « garnies de cils bruns, roides, droits et « fort serrés, plus longs au milieu que « des deux côtés; les paupières inférieures « en sont dépourvues.

« Les oreilles sont assez grandes, plus « rondes que pointues, en dedans fort ve- « lues de poil jaune; elles se renversent « en arrière contre le corps. Sous les yeux, « on apperçoit une espèce de petit sac « bulbeux ou glanduleux, et immédiate- « ment au-dessous se font voir deux pel- « licules rondes, plates, épaisses, droites « et horizontales, que j'appelle *lambeaux* « *des yeux :* leur longueur et largeur est « d'environ deux pouces un quart..... Sur « une ligne droite entre ces pellicules

« et le museau, paroît, de chaque côté de
« la tête, une protubérance dure, ronde
« et pointue, saillante en dehors.

« La peau semble fort épaisse et remplie
« de lard aux endroits ordinaires, mais
« détendue au cou, aux aînes et au fa-
« non; en quelques endroits, elle paroît
« légèrement cannelée, inégale et comme
« si la peau supérieure muoit par inter-
« valles. Sur tout le corps se montrent
« quelques poils clair-semés, comme en
« petite brosse de trois, quatre et cinq
« poils, qui sont plus ou moins longs et
« posés en ligne droite, les uns près des
« autres. Le front, entre les oreilles, pa-
« roît ridé, et il est garni de poils blancs
« et bruns fort serrés, qui, partant du
« centre, s'applatissent ou s'abaissent de
« plus en plus. De là, vers le bas du mu-
« seau, descend au milieu de la tête une
« bande étroite de poils noirs et gris, qui,
« partant du milieu, s'abattent de chaque
« côté de la tête; du reste, ils sont clair-
« semés. C'est principalement sur la nuque
« du cou et sur la partie antérieure du
« dos qu'il y a le plus de soies, qui sont

« aussi les plus serrées et les plus longues: « leur couleur est le brun obscur et le « gris ; quelques unes ont jusqu'à sept ou « huit pouces de longueur avec l'épais- « seur de celles des porcs communs, et se « fendent de même. Toutes ces soies ne « sont pas droites, mais légèrement in- « clinées. Plus loin, sur le dos, elles s'é- « claircissent et diminuent tellement en « nombre, qu'elles laissent voir par-tout « la peau nue. Du reste, les flancs, le « poitrail et le ventre, les côtés de la tête « et le cou, sont garnis de petites soies « blanches.

« Les pieds sont conformes à ceux de nos « porcs, divisés en deux ongles pointus et « noirs. Les faux onglets posent aussi à « terre, mais sont pendans la plupart du « temps. La queue est nue, perpendicu- « lairement pendante, rase, et se termine « presque en pointe. Les testicules sont « adhérens à la peau du ventre entre les « cuisses; le prépuce est fort vaste au bout.

« La couleur de l'animal est noirâtre à « la tête, mais d'un gris roux clair sur le « reste du dos et du ventre.

« Comparé avec la peau d'un autre su-
« jet de même espèce, et venu de même
« du cap de Bonne-Espérance, M. Vos-
« maër a remarqué que la tête de ce der-
« nier étoit plus petite et le museau moins
« large. Il lui manquoit les deux lam-
« beaux sous les yeux; cependant on y
« voyoit de petites éminences qui en pa-
« roissent être les bases ou principes:
« mais il n'y avoit point ces protubé-
« rances rondes et pointues qui sont pla-
« cées en ligne droite entre ces lambeaux
« des yeux et le museau; en revanche, les
« défenses sont beaucoup plus grandes;
« les supérieures, qui ont des deux côtés
« une profonde fossette ou cannelure,
« et qui se terminent en pointes aiguës,
« sortant de plus de six pouces et demi
« des côtés du museau, et les inférieures
« de deux pouces et demi; celles-ci, par
« leur frottement contre les premières,
« sont obliquement usées et par-là fort
« aiguës. La grandeur des défenses du
« dernier sujet montre assez que cette
« peau ne peut être d'un jeune animal.
« Au reste, je n'ai trouvé aucune diffé-
» rence aux pieds. »

M. Vosmaër termine ainsi cette description, et soupçonne que ces différences qu'il vient d'indiquer, peuvent provenir de la différence du sexe. Pour moi, je ne suis pas encore convaincu que ce sanglier d'Afrique, malgré la première répugnance qu'il a marquée pour la truie qui lui a été présentée, ne soit une simple variété de notre cochon d'Europe. Nous voyons, sous nos yeux, cette même espèce varier beaucoup en Asie, à Siam et à la Chine; et les grosses défenses que j'ai trouvées sur une tête énorme d'un sanglier tué dans mes propres bois il y a environ trente ans, défenses qui étoient presque aussi grosses que celles du sanglier du Cap, me laissent toujours dans l'incertitude, si ce sont en effet deux espèces différentes ou deux variétés de la même espèce, produites par la seule influence du climat et de la nourriture.

Au reste, je trouve une note de M. Commerson dans laquelle il est dit que l'on voit à Madagascar des cochons sauvages dont la tête, depuis les oreilles jusqu'aux yeux, est de la figure ordinaire;

mais qu'au-dessous des yeux est un renfort qui va en diminuant jusqu'au bout du groin, de manière qu'il semble que ce soient deux têtes, dont la moitié de l'une est enchâssée dans l'autre ; qu'au reste la chair de ce cochon est glaireuse et a peu de goût. Cette notice me fait croire que l'animal que j'ai d'abord indiqué sous le nom de *sanglier du cap Verd*, parce que la tête nous avoit été envoyée des terres voisines de ce cap, qu'ensuite je nomme *sanglier d'Afrique*, parce qu'il existe dans les terres du cap de Bonne-Espérance, se trouve aussi dans l'île de Madagascar.

Dans le temps même que je revoyois la feuille précédente, et que j'en corrigeois l'épreuve pour l'impression, il m'est arrivé de Hollande une nouvelle édition de mon ouvrage sur l'histoire naturelle, et j'ai trouvé, dans le quinzième volume de cette édition, des additions très-importantes, faites par M. Allamand, dont je viens de parler. Quoique ce quinzième volume soit imprimé à Amsterdam en 1771, je n'en ai eu connoissance qu'aujourd'hui 23 juillet 1775, et j'avoue que

c'est avec la plus grande satisfaction que j'ai parcouru l'édition entière, qui est bien soignée à tous égards : j'ai trouvé les notes et les additions de M. Allamand si judicieuses et si bien écrites, que je me fais un grand plaisir de les adopter ; je les insérerai donc dans ce volume, à la suite des articles auxquels ces observations ont rapport. Je me serois dispensé de copier ce que l'on vient de lire, j'aurois même évité quelques recherches pénibles et plusieurs discussions que j'ai été contraint de faire, si j'avois eu plus tôt connoissance de ce travail de M. Allamand. Je crois que l'on en sera aussi satisfait que moi ; et je vais commencer par donner ici ce que ce savant homme a dit au sujet du sanglier d'Afrique.

DU SANGLIER D'AFRIQUE.

Addition de l'éditeur hollandois (*M. le professeur* ALLAMAND) *.

« DANS l'histoire que M. de Buffon nous

* *Histoire naturelle, etc.* édition de Hollande; Amsterdam, chez J. H. Schneider, in-4° à deux colonnes, 1771; *tome XV, pag.* 45 *et suiv.*

« a donnée du cochon *, il a démontré « que cet animal échappe à toutes les mé- « thodes de ceux qui veulent réduire les « productions de la Nature en classes et « en genres, qu'ils distinguent par des « caractères tirés de quelques unes de leurs « parties. Quoique les raisons par lesquelles « il appuie ce qu'il avance, soient sans ré- « plique, elles auroient acquis un nou- « veau degré de force s'il avoit connu « l'animal représenté dans la planc. XXII, « de ce volume.

« C'est un sanglier qui a été envoyé, en « 1765, du cap de Bonne-Espérance à la « ménagerie du prince d'Orange, et qui « jusqu'alors a été inconnu de tous les na- « turalistes. Outre toutes les singularités « qui font de notre cochon d'Europe un « animal d'une espèce isolée, celui-ci nous « offre de nouvelles anomalies qui le dis- « tinguent de tous les autres du même « genre; car non seulement il a la tête « différemment figurée, mais encore il n'a « point de dents incisives, d'où la plupart

* Tome I, page 242.

« des nomenclateurs ont tiré les carac-
« tères distinctifs de cette sorte d'animaux,
« quoique leur nombre ne soit point cons-
« tant dans nos cochons domestiques.

« M. Tulbagh, gouverneur du cap de
« Bonne-Espérance, qui ne perd aucune
« occasion de rassembler et d'envoyer en
« Europe tout ce que la contrée où il ha-
« bite fournit de curieux, est celui à qui
« l'on est redevable de ce sanglier. Dans
« la lettre dont il l'accompagna, il mar-
« quoit qu'il avoit été pris fort avant dans
« les terres, à environ deux cents lieues
« du Cap, et que c'étoit le premier qu'on
« y eût vu vivant. Cependant il en a en-
« voyé un autre l'année passée, qui vit
« encore, et en 1757 il en avoit envoyé
« une peau, dont on n'a pu conserver que
« la tête; ce qui semble indiquer que ces
« animaux ne sont pas rares dans leur
« pays natal. Je ne sais si c'est d'eux que
« Kolbe a voulu parler, quand il dit:
« *On ne voit que rarement des* cochons sau-
« vages *dans les contrées qu'occupent les*
« *Hollandois; comme il n'y a que peu de*
« *bois, qui sont leurs retraites ordinaires,*

« *ils ne sont pas tentés d'y venir : d'ailleurs,*
« *les lions, les tigres et autres animaux de*
« *proie les détruisent si bien, qu'ils ne sau-*
« *roient beaucoup multiplier.*

« Comme il n'ajoute à cela aucune des-
« cription, on n'en peut rien conclure; et
« ensuite il range au nombre des cochons
« du Cap, le grand fourmilier ou le ta-
« mandua, qui est un animal d'Amérique
« qui ne ressemble en rien au cochon.
« Quel cas peut-on faire de ce que dit un
« auteur aussi mal instruit ?

« Notre sanglier africain ressemble à
« celui d'Europe par le corps; mais il en
« diffère par la tête, qui est d'une grosseur
« monstrueuse. Ce qui frappe d'abord les
« yeux, ce sont deux énormes défenses
« qui sortent de chaque côté de la mâ-
« choire supérieure, et qui sont dirigées
« presque perpendiculairement en haut.
« Elles ont près de sept pouces de lon-
« gueur, et se terminent en une pointe
« émoussée. Deux semblables dents, mais
« plus petites, et sur-tout plus minces
« dans leur côté intérieur, sortent de la
« mâchoire inférieure, et s'appliquent

« exactement au côté extérieur des dé-
« fenses supérieures, quand la gueule est
« fermée ; ce sont là de puissantes armes
« dont il peut se servir utilement dans le
« pays qu'il habite, où il est vraisembla-
« blement exposé souvent aux attaques
« des bêtes carnassières.

« Sa tête est fort large, et plate par-de-
« vant ; elle se termine en un ample bou-
« toir, d'un diamètre presque égal à la
« largeur de la tête, et d'une dureté qui
« approche de celle de la corne : il s'en
« sert, comme nos cochons, pour creu-
« ser la terre. Ses yeux sont petits et pla-
« cés sur le devant de la tête, de façon
« qu'il ne peut guère voir de côté, mais
« seulement devant soi ; ils sont moins
« distans l'un de l'autre et des oreilles que
« dans le sanglier européen : au-dessous
« est un enfoncement de la peau, qui
« forme une espèce de sac très-ridé. Ses
« oreilles sont fort garnies de poil en de-
« dans. Un peu plus bas, presque à côté
« des yeux, la peau s'élève et forme deux
« excroissances qui, vues d'une certaine
« distance, ressemblent tout-à-fait à deux

« oreilles ; elles en ont la figure et la
« grandeur ; et sans être fort mobiles,
« elles forment presque un même plan
« avec le devant de la tête : au-dessous,
« entre ces excroissances et les défenses,
« il y a une grosse verrue à chaque côté
« de la tête. On comprend aisément
« qu'une telle configuration doit donner
« à cet animal une physionomie très-sin-
« gulière. Quand on le regarde de front,
« on croit voir quatre oreilles sur une
« tête, qui ne ressemble à celle d'aucun
« autre animal connu, et qui inspire de
« la crainte par la grandeur de ces dé-
« fenses. MM. Pallas et Vosmaër, qui nous
« en ont donné une bonne description,
« disent qu'il étoit fort doux et très-ap-
« privoisé quand il arriva en Hollande ;
« comme il avoit été plusieurs mois sur
« un vaisseau, et qu'il avoit été pris assez
« jeune, il étoit presque devenu domes-
« tique : cependant, si on le poursuivoit,
« et s'il ne connoissoit pas les gens, il se
« retiroit lentement en arrière, en pré-
« sentant le front d'un air menaçant, et
« ceux-là même qu'il voyoit tous les jours

« devoient s'en défier. L'homme à qui la « garde en étoit confiée, en a fait une « triste expérience : cet animal se mit un « jour de mauvaise humeur contre lui, « et, d'un coup de ses défenses, il lui fit « une large blessure à la cuisse, dont il « mourut le lendemain. Pour prévenir de « pareils accidens dans la suite, on fut « obligé de l'ôter de la ménagerie, et de « le tenir dans un endroit renfermé, où « personne ne pouvoit en approcher. Il « est mort au bout d'une année, et sa « dépouille se voit dans le cabinet d'his- « toire naturelle du prince d'Orange. Ce- « lui qui l'a remplacé, et qui est actuel- « lement dans la même ménagerie, est « encore fort jeune; ses défenses n'ont « guère plus de deux pouces de longueur. « Quand on le laisse sortir du lieu où on « le renferme, il témoigne sa joie par des « bonds et des sauts, et en courant avec « beaucoup plus d'agilité que nos co- « chons; il tient alors sa queue élevée et « fort droite. C'est pour cela, sans doute, « que les habitans du Cap lui ont donné « le nom de *hartlooper*, ou de *coureur*.

« On ne peut pas douter que cet ani-
« mal ne fasse un genre très-distinct de
« ceux qui ont été connus jusqu'à pré-
« sent dans la race des cochons : quoiqu'il
« leur ressemble par le corps, le défaut de
« dents incisives, et la singulière configu-
« ration de sa tête, sont des caractères
« distinctifs trop marqués pour qu'on
« puisse les attribuer aux changemens
« opérés par le climat, et cela d'autant
« plus qu'il y a en Afrique des cochons
« qui ne diffèrent en rien des nôtres, que
« par la taille qui est plus petite. Ce qui
« confirme ce que je dis ici, c'est qu'il ne
« paroît pas qu'il puisse multiplier avec
« nos cochons ; du moins a-t-on lieu de
« le présumer par l'expérience qu'on en a
« faite. On lui donna une truie de Gui-
« née ; après qu'il l'eut flairée pendant
« quelque temps, il la poursuivit jus-
« qu'à ce qu'il la tint dans un endroit
« d'où elle ne pouvoit pas s'échapper, et
« là il l'éventra d'un coup de dents. Il ne
« fit pas meilleur accueil à une truie
« ordinaire qu'on lui présenta quelque
« temps après ; il la maltraita si fort,

« qu'il fallut bientôt la retirer pour lui « sauver la vie.

« Il est étonnant que cet animal, qui, « comme je l'ai remarqué, paroît n'être « pas rare dans les lieux dont il est origi- « naire, n'ait été décrit par aucun voya- « geur, ou que, s'ils en ont parlé, ce « soit en termes si vagues, qu'on ne peut « s'en former aucune idée. Flaccourt dit « qu'il y a à Madagascar des sangliers « qui ont deux cornes à côté du nez, qui « sont comme deux callosités, et que ces « animaux sont presque aussi dangereux « qu'en France. M. de Buffon croit qu'il « s'agit dans ce passage du babiroussa, et « peut-être a-t-il raison, peut-être aussi y « est-il question de notre sanglier : ces « cornes qui ressemblent à deux callosi- « tés, peuvent aussi-bien être les défenses « de ce sanglier que celles du babiroussa, « mais très-mal décrites ; et ce que Flac- « court ajoute, que ces animaux sont « dangereux, semble mieux convenir à « notre sanglier africain. M. Adanson, en « parlant d'un sanglier qu'il a vu au « Sénégal, s'exprime en ces termes :

« *J'apperçus*, dit-il, *un de ces énormes san-*
« *gliers particuliers à l'Afrique, et dont je*
« *ne sache pas qu'aucun naturaliste ait en-*
« *core parlé. Il étoit noir comme le sanglier*
« *d'Europe, mais d'une taille infiniment*
« *plus haute. Il avoit quatre grandes dé-*
« *fenses, dont les deux supérieures étoient*
« *recourbées en demi-cercle vers le front,*
« *où elles imitoient les cornes que portent*
« *d'autres animaux*. M. de Buffon suppose
« encore que M. Adanson a voulu parler
« du babiroussa ; et sans son autorité,
« je serois porté à croire que cet auteur
« a indiqué notre sanglier : car je ne
« comprends pas comment il a pu dire
« qu'aucun naturaliste n'en a parlé, s'il a
« eu le babiroussa en vue ; il est trop
« versé dans l'histoire naturelle pour igno-
« rer que cet animal a été souvent décrit,
« et qu'on trouve la tête de son squelette
« dans presque tous les cabinets de l'Eu-
« rope.

« Mais peut-être aussi y a-t-il en Afrique
« une autre espèce de sanglier qui ne nous
« est pas encore connue, et qui est celle
« qui a été apperçue par M. Adanson. Ce

« qui me le fait soupçonner, est la des-
« cription que M. Daubenton a donnée
« d'une partie des mâchoires d'un san-
« glier du cap Verd : ce qu'il en dit prouve
« clairement qu'il diffère de nos sangliers,
« et seroit tout-à-fait applicable à celui
« dont il est ici question, s'il n'y avoit
« pas des dents incisives dans chacune
« de ces mâchoires. »

Je souscris bien volontiers à la plupart des réflexions que fait ici M. Allamand : seulement je persiste à croire, comme il l'a cru d'abord lui-même, que le sanglier du Cap dont nous avons parlé, et des mâchoires duquel M. Daubenton a donné la description, est le même animal que celui-ci, quoiqu'il n'eût point de dents incisives ; il n'y a aucun genre d'animaux où l'ordre et le nombre des dents varient plus que dans le cochon. Cette différence seule ne me paroît donc pas suffisante pour faire deux espèces distinctes du sanglier d'Afrique, et de celui du cap Verd, d'autant que tous les autres caractères de la tête paroissent être les mêmes.

Nous avons dit ci-dessus, page 226, que le sanglier du cap Verd, dont M. Daubenton a donné la description des mâchoires, nous paroissoit être le même animal que celui dont nous avons donné la figure sous le nom de *sanglier d'Afrique*. Nous sommes maintenant bien assurés que ces deux animaux forment deux espèces très-distinctes. Elles diffèrent en effet l'une de l'autre par plusieurs caractères remarquables, sur-tout par la conformation, tant intérieure qu'extérieure, de la tête, et particulièrement par le défaut de dents incisives qui manquent constamment au sanglier d'Afrique, tandis qu'on en trouve six dans la mâchoire inférieure du sanglier du cap Verd, et deux dans la mâchoire supérieure.

Le sanglier du cap Verd a la tête longue et le museau délié, au lieu que celui d'Afrique ou d'Éthiopie a le museau très-large et applati. Les oreilles sont droites, relevées et pointues; les soies qui les garnissent sont très-longues, ainsi que celles qui couvrent le corps, particulièrement sur les épaules, le ventre et les cuisses,



LE BABIROUSSA.

J Pauquet S.

où elles sont plus longues que par-tout ailleurs. La queue est menue, terminée par une grosse touffe de soies, et ne descend que jusqu'à la longueur des cuisses. On le rencontre non seulement au cap Verd, mais sur toute la côte occidentale de l'Afrique, jusqu'au cap de Bonne-Espérance [1]. Il paroît que c'est cette espèce de sanglier que M. Adanson a vue au Sénégal, et qu'il a désignée sous le nom de *très-grand sanglier d'Afrique*.

DU BABIROUSSA.

Nous n'avons donné [2] que les faits historiques relatifs au babiroussa, et la description de sa tête dépouillée des chairs; nous donnons ici la figure de cet animal d'après deux esquisses, dont l'une nous a été donnée par M. Sonnerat, correspondant du Cabinet du roi, où l'animal étoit

[1] M. Pennant, *Histoire naturelle des quadrupèdes*, vol. I, in-4° page 132.

[2] Tome V, page 299.

représenté debout, et dont l'autre m'a été envoyée d'Angleterre par M. Pennant, où l'animal étoit couché sur le ventre. Cette dernière esquisse envoyée par M. Pennant étoit surmontée de l'inscription suivante : *Un babiroussa de l'île de Banda, dessiné d'après nature ; sa couleur est noirâtre ; il croît en grandeur comme le plus grand cochon, et sa chair est très-bonne à manger.* Notre dessinateur, ayant combiné ces esquisses, en a fait un dessin d'après lequel on a gravé la planche, qui ne peut pas être exacte, mais qui du moins donne une idée assez juste de la forme du corps et de la tête de cet animal.

DU PECARI OU TAJACU.

M. de la Borde dit, dans ses observations, qu'il y a deux espèces de pecari à Cayenne, bien distinctes et qui ne se mêlent ni ne s'accouplent ensemble. La plus grosse espèce, dit-il, a le poil de la mâchoire blanc, et des deux côtés de la mâchoire il y a une tache ronde de poils blancs, de la grandeur d'un petit écu ; le

reste du corps est noir ; l'animal pèse environ cent livres. La plus petite espèce a le poil roux, et ne pèse ordinairement que soixante livres.

C'est la grande espèce dont nous avons donné la description et les figures * ; et à l'égard de la petite espèce, nous ne croyons pas que cette différence dans la couleur du poil et la grandeur du corps, dont parle M. de la Borde, puisse être autre chose qu'une variété produite par l'âge ou par quelque autre circonstance accidentelle.

M. de la Borde dit néanmoins que ceux de la plus grande espèce ne courent pas, comme ceux de la petite, après les chiens et les hommes ; il ajoute que les deux espèces habitent les grands bois, qu'ils vont par troupes de deux ou trois cents. Dans le temps des pluies, ils habitent les montagnes ; et lorsque le temps des pluies est passé, on les trouve constamment dans les endroits bas et marécageux. Ils se nourrissent de fruits, de

* Tome IV, planche I, page 49.

graines, de racines, et fouillent aussi les endroits boueux pour en tirer des vers et des insectes. On les chasse sans chiens et en les suivant à la piste. On peut les tirer aisément et en tuer plusieurs; car ces animaux, au lieu de fuir, se rassemblent, et donnent quelquefois le temps de recharger et de tirer plusieurs coups de suite. Cependant ils poursuivent les chiens et quelquefois les hommes. Il raconte qu'étant un jour à la chasse de ces animaux avec plusieurs autres personnes, et un seul chien qui s'étoit, à leur aspect, réfugié entre les jambes de son maître, sur un rocher où tous les chasseurs étoient montés pour se mettre en sûreté, ils n'en furent pas moins investis par la troupe de ces cochons, et qu'ils ne cessèrent de faire feu sans pouvoir les forcer à se retirer, qu'après en avoir tué un grand nombre. Cependant, dit-il, ces animaux s'enfuient lorsqu'ils ont été chassés plusieurs fois. Les petits que l'on prend à la chasse, s'apprivoisent aisément; mais ils ne veulent pas suivre les autres cochons domestiques, et ne se mêlent jamais avec eux.

Dans leur état de liberté, ils se tiennent souvent dans les marécages et traversent quelquefois les grandes rivières ; ils font beaucoup de ravages dans les plantations. Leur chair, dit-il, est de meilleur goût, mais moins tendre que celle des cochons domestiques ; elle ressemble à celle du lièvre et n'a ni lard ni graisse. Ils ne font que deux petits, mais ils produisent dans toutes les saisons. Il faut avoir soin, lorsqu'on les tue, d'ôter la glande qu'ils ont sur le dos : cette glande répand une odeur fétide, qui donneroit un mauvais goût à la viande.

M. de la Borde parle d'une autre espèce de cochon qui se nomme *patira*, et qui se trouve également dans le continent de la Guiane. Je vais rapporter ce qu'il en dit, quoique j'avoue qu'il soit difficile d'en tirer aucune conséquence. Je le cite dans la vue que M. de la Borde lui-même, ou quelque autre observateur, pourra nous donner des renseignemens plus précis et des descriptions un peu plus détaillées.

« Le patira est de la grosseur du pecari « de la petite espèce ; il en diffère par une

« ligne de poils blancs qu'il a tout le long « de l'épine du dos, depuis le cou jusqu'à « la queue.

« Il vit dans les grands bois, dont il ne « sort point. Ces animaux ne vont jamais « en nombreuses troupes, mais seulement « par familles. Ils sont cependant très-« communs, ne quittent pas leur pays « natal. On les chasse avec des chiens, ou « même sans chiens si l'on ne veut pas « s'en servir. Quand les chiens les pour-« suivent, ils tiennent ferme, et se dé-« fendent courageusement. Ils se renfer-« ment dans des trous d'arbres ou dans « des creux en terre que les tatous-kabas-« sous ont creusés, mais ils y entrent à « reculons et autant qu'ils peuvent y te-« nir; et si peu qu'on les agace, ils sor-« tent tout de suite. Et, pour les prendre « à leur sortie, on commence par faire « une enceinte avec du branchage; en-« suite un des chasseurs se porte sur le « trou, une fourche à la main pour les « saisir par le cou à mesure qu'un autre « chasseur les fait sortir, et les tue avec « un sabre.

« S'il n'y en a qu'un dans un trou, et « que le chasseur n'ait pas le temps de le « prendre, il en bouche la sortie, et est « sûr de retrouver le lendemain son gi- « bier. Sa chair est bien supérieure à celle « des autres cochons. On les apprivoise « aisément lorsqu'on les prend petits; mais « ils ne peuvent souffrir les chiens, qu'ils « attaquent à tout moment. Ils ne font ja- « mais plus de deux petits à la fois, et « toutes les saisons de l'année sont propres « à leur génération. Ils se tiennent tou- « jours dans des marécages, à moins qu'ils « ne soient tout-à-fait inondés.

« Le poil du patira n'est pas si dur que « celui du sanglier ou même du cochon « domestique: ce poil est, comme celui du « pecari, doux et pliant. Les patiras sui- « vent leur maître lorsqu'ils sont appri- « voisés; ils se laissent manier par ceux « qu'ils connoissent, et menacent de la « tête et des dents ceux qu'ils ne connois- « sent pas. »

Je suis maintenant assuré par plusieurs témoignages, qu'il existe en effet deux

espèces distinctes dans le genre des pecaris ou tajacus. La plus grande espèce est celle dont nous avons donné la figure * ; mais nous n'avons pas encore pu nous procurer un seul individu de la seconde espèce. On nomme cet animal *patira*, et il est en général beaucoup plus petit que le pecari. Les patiras ont dans leur jeunesse une bande noire tout le long de l'épine du dos ; mais ils deviennent bruns et presque noirs sur tout le corps, à mesure qu'ils vieillissent. Les patiras vont, ainsi que les pecaris, par grandes troupes, et on les chasse de même. La seule différence, indépendamment de la grandeur, qui soit bien remarquable entre ces deux espèces si voisines l'une de l'autre, c'est que le patira a les jambes sensiblement plus menues que le pecari ; mais comme ils ne se mêlent point ensemble, quoique habitant les mêmes terres, on doit les regarder comme deux espèces ou du moins comme deux races très-distinctes, et ces deux espèces ou races sont les seules qui

* Tome IV, planche I, page 49.

soient bien constatées. Il nous est arrivé pour le Cabinet du roi, une peau bourrée d'un jeune pecari âgé de trois semaines, qui est beaucoup plus petit qu'un cochon de lait de même âge, et dont les couleurs sont bien plus foibles que celles du pecari adulte, auquel il ressemble par tous les autres caractères.

LE COCHON DE SIAM OU DE LA CHINE.

L'espèce du cochon est, comme nous l'avons dit, l'une des plus universellement répandues. MM. Cook et Forster l'ont trouvée aux îles de la Société, aux Marquises, aux îles des Amis, aux nouvelles Hébrides. « Il n'y a, disent-ils, dans toutes « ces îles de la mer du Sud, que deux es- « pèces d'animaux domestiques, le co- « chon et le chien. La race des cochons « est celle de la Chine (ou de Siam) ; ils « ont le corps et les jambes courtes, le « ventre pendant jusqu'à terre, les oreilles « droites, et très-peu de soies. Je n'en ai « jamais mangé, dit M. Forster, qui fût

« aussi succulente et qui eût la graisse « d'un goût aussi agréable. Cette qualité « ne peut être attribuée qu'à l'excellente « nourriture qu'ils prennent : ils se nour- « rissent sur-tout de fruits à pain, frais, « ou de la pâte aigrie de ce fruit, d'igna- « mes, etc. Il y en a une grande quantité « aux îles de la Société : on en voit au- « tour de presque toutes les cabanes...... « Ils sont abondans aussi aux Marquises, « et à Amsterdam, l'une des îles des Amis ; « mais ils sont plus rares aux îles occiden- « tales des nouvelles Hébrides *. »

* Forster, *Observations* à la suite du *Second Voyage de Cook,* page 172.



LE CHACAL ADIVE.

J. Pauquet. S.

ADDITION AUX ARTICLES

DU LOUP ET DU RENARD[1], DU CHACAL ET DE L'ISATIS[2].

DU LOUP.

Nous avons dit dans l'histoire des loups, qu'on les avoit détruits en Angleterre. Il semble que, pour dédommagement, ces animaux aient trouvé de nouveaux pays à occuper. Pontoppidan prétend qu'il n'en existoit point en Norvége, et que c'est vers l'année 1718 qu'ils s'y sont établis. Il dit que ce fut à l'occasion de la dernière guerre entre les Suédois et les Danois qu'ils passèrent les montagnes à la suite des provisions qui suivoient ces armées.

Quelques Anglois qui ont travaillé à

[1] Tome II, pages 172 et 192.

[2] Tome VI, pages 154 et 164.

une zoologie dont ils ont exclu tous les animaux qui n'étoient pas *bretons*, m'ont fait reproche d'avoir dit qu'il y avoit encore des loups dans le nord de leur île : je ne l'ai point affirmé, mais j'ai seulement dit * que l'on m'avoit assuré qu'il y en avoit en Écosse. C'est mylord comte de Morton, alors président de la société royale, homme très-respectable, très-véridique, Écossois, possédant de grandes terres, qui m'a en effet assuré ce fait en 1756. Je m'en rapporte à son témoignage encore aujourd'hui, parce qu'il est positif, et que l'assertion de ceux qui ont travaillé à la Zoologie britannique, n'est qu'un témoignage négatif.

M. le vicomte de Querhoent dit, dans ses observations, qu'il y a, au cap de Bonne-Espérance, deux espèces de loups, dont il a vu la peau, l'un gris tigré de noir, et l'autre noir. Il ajoute qu'ils sont plus grands que ceux d'Europe, et qu'ils ont la peau plus épaisse et la dent plus meurtrière ; que néanmoins leur lâcheté

* Tome II, page 186.

les fait peu redouter, quoiqu'ils viennent quelquefois la nuit, comme les onces, dans les rues de la ville du Cap.

DU RENARD.

Les voyageurs nous disent que les renards du Groenland sont assez semblables aux chiens par la tête et par les pieds, et qu'ils aboient comme eux. La plupart sont gris ou bleus, et quelques-uns sont blancs. Ils changent rarement de couleur; et quand le poil dans l'espèce bleue commence à muer, il devient pâle, et la fourrure n'est plus bonne à rien. Ils vivent d'oiseaux et de leurs œufs; et lorsqu'ils n'en peuvent pas attraper, ils se contentent de mouches, de crabes et de ce qu'ils pêchent. Ils font leurs tanières dans les fentes des rochers.

Au Kamtschatka, les renards ont un poil épais, si luisant et si beau, que la Sibérie n'a rien à leur comparer en ce genre. Les plus estimés sont les châtain noir, ceux qui ont le ventre noir et le corps rouge, et aussi ceux à poil couleur de fer.

Nous avons parlé des renards noirs de Sibérie, dont les fourrures se vendent encore bien plus cher que celles de ces renards rouges ou châtain noir de Kamtschatka.

En Norvége, il y a des renards blancs, des renards bais et des noirs; d'autres qui ont deux raies noires sur les reins: ceux-ci et les tout noirs sont les plus estimés. On en fait un très-grand commerce. Dans le seul port de Bergen on embarque, tous les ans, plus de quatre mille de ces peaux de renards. Pontoppidan, qui souvent donne dans le merveilleux, prétend qu'un renard avoit mis par rangées plusieurs têtes de poissons à quelque distance d'une cabane de pêcheurs, qu'on ne pouvoit guère deviner son but; mais que, peu de temps après, un corbeau qui vint fondre sur ces têtes de poissons, fut la proie du renard. Il ajoute que ces animaux se servent de leur queue pour prendre des écrevisses, etc.

On pourroit croire que l'espèce du renard dont nous avons indiqué plusieurs

variétés, se seroit répandue d'un pole à l'autre; car les voyageurs ont indiqué des animaux sous ce nom au Spitzberg et à la terre de Feu, ainsi qu'aux îles Malouines. Le capitaine Phipps rapporte qu'on trouve des renards sur la grande terre de Spitzberg et dans les îles adjacentes; qu'à la vérité il n'y en a pas une grande quantité, et qu'indépendamment de la couleur qui est blanche, ils diffèrent encore de notre renard, en ce qu'ils ont les oreilles beaucoup plus arrondies, et qu'ils ont très-peu d'odeur. Il ajoute avoir mangé de la chair de ces animaux et l'avoir trouvée bonne.

M. de Bougainville nous apprend qu'il n'a trouvé qu'une seule espèce de quadrupèdes dans les îles Malouines ou Falkland, et que cette espèce tient à celles du loup et du renard. Cet animal se creuse un terrier; sa queue est plus longue et plus fournie de poils que celle du loup; il habite dans les dunes sur les bords de la mer; il suit les oiseaux très-nombreux dans ces îles; il se fait des routes avec intelligence, toujours par le plus court che-

min, d'une baie à l'autre ; il est de la taille d'un chien ordinaire, dont il a aussi l'aboiement, mais foible ; il détruit beaucoup d'œufs et de jeunes oiseaux. Ces indications ne seroient pas suffisantes pour décider si les animaux du nord de notre continent sont les mêmes que ceux de l'Amérique australe et des îles Falkland : mais ayant reçu deux individus de ces animaux des îles Falkland, et les ayant soigneusement comparés avec les renards de l'Europe, nous avons reconnu qu'ils étoient absolument de la même espèce. Il en est de même du renard blanc dont nous donnons ici la figure, et qui probablement est de la même race que les renards blancs du Spitzberg, dont le capitaine Phipps a parlé.

La peau de cet animal nous a été montrée par M. la Villemarais de la Rochelle, auquel je dois aussi des observations au sujet des genettes de France, et qui nous a dit qu'elle venoit du Nord.

	pieds.	pouc.	lign.
Sa longueur du bout du museau à l'origine de la queue étoit de...	1	10	6.
La hauteur du train de devant...	1	»	9.
Celle du train de derrière.......	1	1	4.

Il diffère un peu de nos renards des pays tempérés, par la grandeur du poil, qui est très-long sur le corps, de même qu'aux jambes et aux cuisses. Il a les oreilles plus petites ; la distance de l'œil à l'oreille est très-grande ; le bout du nez et les naseaux sont rougeâtres.

	pieds.	pouc.	lign.
Les longs poils qui distinguent cet animal des autres renards, ont de longueur sur le dos........	»	2	».
Aux flancs, sur le ventre et aux cuisses......................	»	2	9.

Il se trouve au-dessous de ces poils qui sont longs et fermes, un duvet ou feutre très-doux et fort touffu d'un blanc jaunâtre.

	pieds.	pouc.	lign.
Les poils des moustaches qui sont blancs, ont de longueur......	»	1	10.

	pieds.	pouc.	lign.
La queue a de longueur.........	1	2	8.
Le tronçon.................	1	»	8.

Cette queue est épaisse et garnie de poils dans toute sa longueur.

Les ongles des pieds sont presque égaux entre eux ; ils sont blancs et crochus.

	pieds.	pouc.	lign.
Le plus grand du pied de devant a	»	»	7.
Celui de derrière..............	»	»	6.
Largeur à la base..............	»	»	3.
Épaisseur....................	»	»	1.

DU CHACAL.

Nous donnons ici la figure d'un chacal que nous croyons être le petit chacal ou adive. Le dessin m'en a été envoyé d'Angleterre, sous le simple nom de *chacal.* M. le chevalier Bruce m'a assuré que cette espèce ici représentée étoit commune en Barbarie, où on l'appelle *thaleb ;* et comme la figure ne ressemble pas à la description que nous avons donnée du chacal *, je

* Tome VI, page 164.

suis persuadé que c'est celle de l'adive ou petit chacal dont nous avons parlé, et qui diffère du grand chacal par la figure autant que par les mœurs, puisqu'on peut apprivoiser celui-ci et l'élever en domesticité, au lieu que nous n'avons pas appris que le grand chacal ait été rendu domestique nulle part.

DU PETIT CHACAL, OU CHACAL ADIVE.

La peau de cet animal, donnée au Cabinet du roi par M. Sonnerat, sous le nom de *renard des Indes*, est celle d'un chacal adive, comme on peut le voir par celui qui est gravé dans ce volume. Quoique ce dernier ait été fait d'après un dessin envoyé d'Angleterre sans description, on reconnoît toujours dans les caractères l'espèce que l'on retrouve ici dans cette peau, où il y a peu de différences marquées avec l'adive représenté dans notre sixième volume.

Ce chacal adive, qui a de longueur vingt-un pouces du nez à l'occiput, et vingt-

trois pouces dix lignes suivant la courbure du corps, est un peu plus petit que le renard, et plus léger dans les formes; sa tête, qui a cinq pouces trois lignes du bout du nez à l'occiput, est longue et menue; le museau est effilé, ce qui lui rend la physionomie fine; les yeux sont grands, et les paupières inclinées, comme dans tous les renards.

Les couleurs de cet adive sont le fauve, le gris et le blanc. C'est le mélange de ces trois couleurs, où le blanc domine, qui fait la couleur générale de cet animal. La tête est fauve, mêlée de blanc sur l'occiput, autour de l'oreille, aux joues, et plus brunâtre sur le nez et les mâchoires; le bord des yeux est brunâtre. De l'angle antérieur de l'œil part une bande qui s'élargit au coin de l'œil, et s'étend jusque sur la mâchoire supérieure; celle qui part de l'angle postérieur, est étroite, et se perd en s'affoiblissant dans la joue, sous l'oreille. Le bout du nez et les naseaux, le contour de l'ouverture de la gueule et le bord des paupières, sont noirs, ainsi que les grands poils au-dessus des yeux,

et les moustaches, dont les plus grands poils ont trois pouces deux lignes de longueur ; tout le dessous du cou, la partie supérieure du dos, les épaules et les cuisses sont de couleur grisâtre, mais un peu plus fauve sur le dos et aux épaules ; la partie extérieure des jambes de devant et de derrière est d'un fauve foncé, mais pâle sur le dessus du pied ; la face interne est blanche et fauve, pâle en partie.

Le pied de devant a cinq doigts, dont le premier, qui fait pouce, a l'ongle placé au poignet. Le plus grand ongle a huit lignes. Le pied de derrière n'a que quatre doigts, et a les ongles plus petits, puisque le plus grand n'a que cinq lignes ; les ongles sont un peu courbes et en gouttière. La queue est longue de dix pouces six lignes ; elle est étroite à son origine, large et touffue dans sa longueur ; sa couleur est d'un fauve pâle, teint de blanc jaunâtre et de brun foncé jusqu'à plus d'un tiers de son extrémité, avec quelques taches de même couleur sur la face postérieure. La longueur des poils est de vingt-deux lignes.

DE L'ISATIS.

Par une lettre datée de Londres, le 19 février 1768, M. Collinson m'écrit dans les termes suivans :

« Un de mes amis, M. Paul Demidoff, « Russien, qui admire vos ouvrages, vous « envoie le dessin d'un animal qui n'est « point encore décrit, appelé *cossac*. Il « vient des grands déserts de Tartarie, « situés entre les rivières *Jaïk*, *Emba* et « les sources de l'*Irtish*. Ces cossacs y sont « en si grand nombre, que les Tartares en « apportent tous les ans cinquante mille « peaux à *Oremburgh*, d'où on les porte en « Sibérie et en Turquie. »

	pieds.	pouc.	lign.
Il y a du bout du museau à l'origine de la queue.............	1	7	11.
De la plante du pied au sommet de la tête........................	1	2	5.
De la plante du pied au dessus des épaules..................	»	11	»
Longueur de la tête.............	»	5	2.
Longueur des oreilles..........	»	2	2.
Distance entre les oreilles.........	»	3	»
Longueur de la queue...........	»	10	»



L'ISATIS.

J. Pauquet S.

« La forme de la tête, le doux regard « et l'aboiement de cet animal, semblent « le rapprocher du chien ; néanmoins il a « de commun avec le renard sa queue et « sa fourrure très-belle et très-douce. Son « sang est d'une nature ardente, et il ré- « pand une assez mauvaise odeur par la « respiration, comme le chacal et le loup. »

Il m'a paru, par ce dessin, et encore plus par cette courte description de M. Demidoff et par celle de M. Gmelin, que cet animal est l'isatis dont nous avons parlé *, et c'est pour cela que je l'ai fait graver.

* Tome VI, page 164.

Fin du tome treizième.

TABLE

Des articles contenus dans ce volume.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN.

